

Entreprendre

Société Anonyme à Conseil d'Administration
Capital : 256.750,20 €
Siège social : 53, Rue du Chemin Vert 92100 Boulogne-Billancourt
RCS : Nanterre B 403 216 617

Code ISIN : FR0000045122
Mémonique : MLENR

**DOCUMENT D'INFORMATION A UNE ADMISSION
DIRECTE AUX NEGOCIATIONS SUR ALTERNEXT
NOVEMBRE 2013**

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'INFORMATION

- **Personne responsable du document d'information**

Monsieur Alfonso LOPEZ DE CASTRO
Directeur du Corporate à FINANCIERE D'UZES
Adresse : 10, rue d'Uzès 75002 PARIS
Tel : +33 (0)1 45 08 30 21
Fax : +33 (0)1 45 08 89 12
Mail : alc@finuzes.fr

- **Attestation de la personne responsable**

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

FINANCIERE D'UZES
Monsieur Alfonso LOPEZ DE CASTRO
Directeur du Corporate

PRESENTATION DES DIFFERENTS CONSEILS ET REPARTITION DES ROLES

▪ LISTING SPONSOR :

FINANCIERE D'UZES
10, RUE D'UZES 75002 PARIS
TEL. 01 45 08 96 40.
FAX. 01 45 08 89 12
WWW.FINUZES.FR
R.C.S PARIS B 349 052 852

▪ SERVICE TITRES :

CACEIS
3, PLACE VALHUBERT 75013 PARIS
TEL. 01 57 78 00 00
R.C.S PARIS B 437 580 160

▪ COMMISSAIRE AUX COMPTES (MANDATE JUSQU'EN 2012) :

AUDIT GESTION FINANCE
25, AVENUE DE WAGRAM 75017 PARIS
TEL. 01 43 80 98 98
R.C.S. PARIS 381450154

▪ COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT (MANDATE JUSQU'EN 2012) :

SOCIETE D'ETUDES FINANCIERES DE GESTION D'EXPERTISES ET DE COMMISSARIATS
2, PLACE DE LA LOI 78000 VERSAILLES
TEL. 01 39 50 65 99
R.C.S VERSAILLES 352719504

▪ COMMISSAIRE AUX COMPTES (MANDATE EN 2013) :

MONSIEUR LIONEL PALICOT
99, BOULEVARD DE BELGIQUE, 78110 LE VESINET
TEL. 01 39 52 41 19
R.C.S. 394 010 888

▪ COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT (MANDATE EN 2013) :

CABINET FAREC
152, RUE DE PICPUS 75012 PARIS
TEL. 08 99 188 460
R.C.S. PARIS B 414 889 865

SOMMAIRE

PARTIE I : LE GROUPE ENTREPRENDRE

1.1	<u>PRESENTATION DES DIRIGEANTS</u>	8
1.1.1.	ROBERT LAFONT	8
1.1.2.	ADMINISTRATEURS	8
1.2	<u>STATUTS AU 18 JUIN 2012</u>	9
1.3	<u>LE BUSINESS MODEL</u>	29
1.3.1	LA STRATEGIE D'OCCUPATION DES KIOSQUES	29
1.3.2	LA MAITRISE DU CONTENU.....	29
1.3.3	L'OFFRE NUMERIQUE	29
1.4	<u>UNE STRATEGIE LOW-COST</u>	29
1.5	<u>INFORMATIONS FINANCIERES</u>	30
1.5.1	BILANS 2011 ET 2012	30
1.5.2	RESULTATS 2011 ET 2012	31
1.5.3	SITUATION AU 30 JUIN 2013	33
1.5.3.1	BILAN AU 30 JUIN 2013	33
1.5.3.2	COMPTE DE RESULTAT 30 JUIN 2013	35
1.5.3.3	BALANCE AU 30 JUIN 2013.....	37

PARTIE II : LA PRESSE MAGAZINE EN FRANCE

2.1	<u>PANORAMA DU SECTEUR</u>	46
2.1.1	LA PRESSE MAGAZINE FRANÇAISE EN CHIFFRES	46
2.2	<u>LES ACTEURS</u>	47
2.3	<u>LE RESEAU DE DISTRIBUTION</u>	48

PARTIE III : PERSPECTIVES ET RELAIS DE CROISSANCE

3.1	<u>L'ASSAUT DU MARCHÉ PUBLICITAIRE</u>	51
3.2	<u>LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE</u>	52
3.3	<u>LE DEVELOPPEMENT DES ABONNEMENTS</u>	52
3.4	<u>LE LANCEMENT DE NOUVEAUX MAGAZINES OU LE RACHAT DE MAGAZINES</u>	52

PARTIE IV : ETATS FINANCIERS

4.1	<u>RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011</u>	55
4.1.1	COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011	55
4.1.2	RAPPORT DE GESTION ANNUEL SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2011	74
4.1.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2011	82
4.1.4	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012.....	87
4.2	<u>RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012</u>	92
4.2.1	COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012	92
4.2.2	RAPPORT DE GESTION ANNUEL SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2012	111
4.2.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2012.....	121
4.2.4	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2013.....	125
4.3	<u>SITUATION DE TRESORERIE</u>	129

PARTIE V : ACTIONNARIAT ET EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

5.1	<u>EVOLUTION DU COURS DE BOURSE</u>	131
5.2	<u>ACTIONNARIAT AU 30 SEPTEMBRE 2013</u>	133

PARTIE VI : ETAT DES COMMUNICATIONS

PARTIE I :
LE GROUPE ENTREPRENDRE

ENTREPRENDRE est un groupe de presse qui propose plus de 100 magazines autour de 10 centres d'intérêts. Le groupe est né en 1984 avec le titre *Entreprendre*, premier magazine de presse économique consacré aux PME et à la création d'entreprise. Il emploie 29 salariés dont 5 pigistes.

1.1 PRESENTATION DES DIRIGEANTS

1.1.1. ROBERT LAFONT

Né en 1957, Robert Lafont est un patron de presse, fondateur du groupe ENTREPRENDRE. Il intègre une école de commerce dans laquelle il édite un journal interne. A la fin de ses études, il décide de se lancer dans la presse. Ainsi, en 1983, à 26 ans, il crée sa première entreprise en lançant une série intitulée *Guide pour entreprendre*. Un an plus tard, il lance *Entreprendre magazine*, et fait alors concurrence à d'autres magazines comme *Capital*.

En 1993, il crée un nouveau titre sportif intitulé *Le Foot*, et en 1999 il crée *L'Essentiel de l'Auto*. Plus récemment, il rachète *Stop Arnaques* et relance *Jour de France*.

Journaliste et patron, il représente l'un des principaux groupes de presse indépendants en France.

1.1.2. ADMINISTRATEURS

- Président du conseil d'administration et directeur général
Monsieur Lafont Robert.
Né le 10 Janvier 1957 à Tunis (Tunisie) de nationalité française.
Demeurant au 65 rue du Parc 92140 Clamart.
- Administrateur
Madame Rosselin Marie-jeanne.
Née le 13 Juillet 1949 à Montrouge 92100 (France) de nationalité française.
Demeurant au 65 rue du Parc 92140 Clamart.
- Administrateur
Monsieur Lafont Jean François.
Né le 11 mai 1992 à Boulogne-Billancourt 92100 (France) de nationalité française.
Demeurant au 63 rue du Parc 92140 Clamart.

1.2 STATUTS AU 18 JUIN 2012

ENTREPRENDRE

Société anonyme au capital de 256.275,60 €
Siège social : 53 rue du Chemin vert – 92100 Boulogne-Billancourt
RCS NANTERRE B 403 216 617

STATUTS

Les soussignés :

1°/ Monsieur Robert LAFONT, demeurant 65 rue du Parc – 92140 Clamart,

Monsieur Robert LAFONT est né le 10 janvier 1957 à Tunis (Tunisie)

d'une part

2°/ Madame Marie Jeanne ROSSELIN, demeurant 65 rue du Parc – 92140 Clamart,

Madame Marie Jeanne ROSSELIN est née le 13 juillet 1949 à Montrouge (92)

d'autre part

3°/ Monsieur Georges LAFONT, demeurant 9 Résidence Beausoleil – 92210 SAINT CLOUD,

Monsieur Georges LAFONT est né le 17 avril 1923 à Marseille (13)

d'autre part

4°/ GROUPE ENTREPRENDRE, société anonyme au capital de 6.600.690 francs, dont le siège social est 6bis rue Auguste Vitu – 75015 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 339 532 194,

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Robert LAFONT

d'autre part

5°/ GROUPE ROBERT LAFONT, société anonyme au capital de 250.000 francs, dont le siège social est 6bis rue Auguste Vitu – 75015 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 384 828 220 (92 B 2251),

Représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Robert LAFONT

d'autre part



1

Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°13373 en date du 29/04/2013

6°/ Madame Jacqueline LAFONT, demeurant 9 Résidence Beausoleil – 92210 SAINT CLOUD,

Madame Jacqueline LAFONT est née le _____ à _____

d'autre part

7°/ Monsieur Philippe LAFONT, demeurant 29 rue Cortembert – 75116 PARIS,

Monsieur Philippe LAFONT est né le 4 février 1960 à Tunis (Tunisie)

d'autre part

ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme devant exister entre eux :

I - OBJET, DENOMINATION, SIEGE SOCIAL, DUREE

Article 1 - FORME - Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de toutes celles qui pourront être créées par la suite, une société anonyme régie par le Code de Commerce, la loi du 24 juillet 1966, les décrets du 23 mars 1967, les lois et décrets postérieurs sur le même objet et les présents statuts.

Article 2 - OBJET – La société a pour objet :

- la prise de participation dans toutes sociétés, ainsi que les prestations de services liés au management et à la gestion,
- l'Édition, la Presse, la Communication, la Publicité, ainsi que toute opération annexe ou connexe

Et généralement les opérations suivantes pour autant qu'elles seront nécessaires et consécutives à la sauvegarde d'intérêts appartenant à la société ou à elle confiés : la création de tous bureaux, dépôts, la constitution de toutes sociétés, françaises ou étrangères, de toutes formes, la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou entreprises, tous syndicats, de garantie ou autres, par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, ou de toutes autres manières.

En général, toutes opérations commerciales, industrielles, artisanales, mobilières ou immobilières, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus spécifié ou à tous autres objets similaires ou connexes et en un mot toutes opérations pouvant être susceptibles de contribuer à la prospérité et au développement de la société.



2

Article 3 - DENOMINATION - La dénomination sociale de la société est :

ENTREPRENDRE.

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la société, la dénomination sociale devra toujours être précédée ou suivie des mots « société anonyme » ou du sigle « S.A. » écrits visiblement et de l'énonciation du capital social.

Article 4 - SIEGE SOCIAL - Le siège social est fixé au 53 rue du Chemin vert à Boulogne Billancourt (92100)

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et en tout autre lieu par simple décision de l'assemblée générale extraordinaire, compte tenu des lois en vigueur.

Article 5 - DUREE - La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Un an au moins avant l'expiration de ce délai de quatre-vingt-dix-neuf années, l'assemblée générale extraordinaire, réunie sur convocation du Conseil d'Administration, décidera, aux conditions requises pour la modification des statuts, si la société doit être prorogée ou non. Faute par le Conseil d'Administration d'avoir provoqué cette décision, tout actionnaire peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un mandataire de justice chargé de consulter les actionnaires et de provoquer de leur part une décision sur la question.

II - CAPITAL SOCIAL. APPORTS

Article 6 – APPORTS EN NUMERAIRE -

Il est fait apport à la société d'une somme totale de deux cent cinquante mille (250.000) francs correspondant à la valeur nominale de deux mille cinq cents (2.500) actions de cent (100) francs chacun qui ont été souscrites et libérées en totalité lors de leur souscription, ainsi qu'il résulte de l'attestation de dépôt des fonds délivrée par la BP Rop, Banque Populaire, Agence de St Cloud (92) le 13 septembre 1995.

Le retrait desdits fonds pourra être effectué par le mandataire de la société, conformément aux dispositions de l'article 191 de la loi du 24 juillet 1966.



3

Par suite des augmentations de capital du 17 juillet 2001, 31 mai 2008, 6 juin 2008, 15 juin 2009, 15 juin 2010, 30 septembre, 30 décembre 2011 et 18 juin 2012 le capital social est de 256.275,60 euros divisés en 610.180 actions d'un montant nominal 0,42 euro chacune

Article 7 - CAPITAL SOCIAL -

Le capital social est fixé, conformément aux apports et augmentations de capital ci-dessus, à 256.275,60 euros. Il est divisé en 610.180 actions de 0,42 euro chacune.

Article 8 - AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL - Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, soit par la création d'actions nouvelles en représentation d'apports ou contre espèces, soit par la transformation en actions des réserves disponibles de la société, ou par tous autres moyens prévus par la loi.

L'assemblée générale qui décide l'augmentation du capital fixe les conditions des émissions nouvelles et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour arrêter ces conditions.

En cas d'augmentation de capital par la création d'actions en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel à la souscription des actions nouvelles. Les droits de l'usufruitier et du nu-proprétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article 187 de la loi de 24 Juillet 1966.

Toutefois, en application de la loi du 30 décembre 1981, le Conseil d'Administration peut décider de limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, à condition que cette disposition soit prévue lors de l'assemblée ayant décidé l'émission et que le montant des souscriptions ait atteint le montant des trois quarts de l'augmentation de capital décidée.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de compte établi par le Conseil d'Administration, certifié exact par le Commissaire aux Comptes et joint à la déclaration de souscriptions et de versements.

Le délai de souscription est au minimum de trente jours, sauf faculté de clôture par anticipation dès que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible. L'assemblée générale qui décide l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux Comptes.

L'augmentation du capital par majoration du montant nominal des actions n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, à moins qu'elle ne soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.



4

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, de bénéfices ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire qui la décide statue aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires.

Aucune augmentation de capital en numéraire ne peut, à peine de nullité, être réalisée si le capital ancien n'est pas au préalable intégralement libéré.

Les augmentations de capital doivent, à peine de nullité, être réalisées dans un délai de cinq ans de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la décision qui a décidé la dite augmentation de capital.

En cas d'apports en nature ou de stipulation d'avantages particuliers, un ou plusieurs Commissaires aux apports sont désignés, conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider également la réduction du capital pour quelque cause que ce soit par réduction du nombre des titres, réduction de leur valeur nominale, échange de titres, etc., sans toutefois que le montant du capital réduit soit inférieur à deux cent cinquante mille (250.000) francs et si la société fait appel à l'Épargne Publique, à un million cinq cent mille (1.500.000) francs.

Le projet de réduction du capital est communiqué au Commissaire aux Comptes quarante-cinq jours au moins avec la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur ce projet, en même temps que le rapport établi par le dit Commissaire pour faire connaître son appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

La réduction du capital à un montant inférieur ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum prévu, à moins que la société ne soit transformée en société d'une autre forme. En cas d'inobservation de ces dispositions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. L'action est éteinte lorsque cette cause de dissolution a cessé d'exister le jour où le Tribunal statue sur le fond en première instance.

Si la réduction du capital n'est pas motivée par des pertes, les créanciers peuvent former opposition à la réduction, conformément à la loi.

Le capital social peut être amorti, conformément aux dispositions des articles 209 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966.

Article 9 - ACTIONS. TRANSMISSIONS. D'ACTIONS - Les titres d'action sont obligatoirement nominatifs. Ils donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

Les actions représentent des souscriptions en numéraire ou des apports en nature ; elles ne peuvent représenter des apports en industrie.

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.



5

La négociation de promesse d'actions est interdite, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer à l'occasion d'une augmentation du capital dont les actions anciennes sont déjà inscrites à la cote officielle d'une bourse de valeur. En ce cas, la négociation n'est valable que si elle est effectuée sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital.

La cession des actions est réalisée par virement de compte à compte et par une inscription sur le registre des mouvements coté et paraphé.

Ces actions sont librement cessibles.

Article 10 - LIBERATION DES ACTIONS - En cas d'augmentation de capital souscrite en espèces, le montant des actions à souscrire en numéraire est payable aux conditions désignées à cet effet par le Conseil d'Administration, à savoir un quart au moins à la souscription, le solde aux dates et dans la proportion qui seront déterminées par le Conseil d'Administration et aux caisses qu'il désignera, étant entendu que le capital social souscrit en numéraire devra être entièrement libéré dans les cinq ans à compter de la date de l'inscription modificative au Registre du Commerce de la décision de l'augmentation de capital.

Le conseil d'Administration pourra autoriser la libération des actions aux conditions qu'il jugera convenables. Il en sera de même pour les actions ultérieures.

Article 11 - APPELS DE FONDS - Les appels de fonds seront annoncés par lettre recommandée adressée quinze jours au moins à l'avance aux actionnaires ; tout versement en retard porte de plein droit intérêt au taux de huit pour cent par an à compter du jour de l'exigibilité.

A défaut par l'actionnaire de libérer aux époques fixées par le Conseil d'Administration les sommes restant à verser sur le montant des actions par lui souscrites, la société lui adresse une mise en demeure. Un mois au moins après cette mise en demeure restée sans effet, la société poursuit, sans aucune autorisation de justice, la vente des dites actions.

L'actionnaire défaillant, les cessionnaires successifs et les souscripteurs, sont tenus solidairement du montant non libéré de l'action. La société peut agir contre eux soit avant ou après la vente, soit en même temps pour obtenir tant la somme due que le remboursement des frais exposés.

Celui qui a désintéressé la société dispose d'un recours pour le tout contre les titulaires successifs de l'action, la charge définitive de la dette incombe au dernier d'entre eux.

Deux ans après la date de l'envoi de la réquisition de transfert, tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse d'être tenu des versements non encore appelés.

A l'expiration du délai fixé par la loi, les actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués, cessent de donner droit à l'admission et aux votes dans les assemblées d'actionnaires et sont déduites pour le calcul du quorum.



6

Le droit aux dividendes et le droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital attachés à ces actions sont suspendus.

Après paiement des sommes dues en principal et intérêts, l'actionnaire peut demander le versement des dividendes non prescrits. Il ne peut exercer une action du chef du droit préférentiel de souscription à une augmentation de capital après expiration du délai fixé pour l'exercice de ce droit.

Article 12 - RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES - Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Les titulaires, les cessionnaires intermédiaires et les souscripteurs d'actions non libérées, sont tenus solidairement du montant des actions. Tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre cesse deux ans après la cession d'être responsable des versements non encore appelés.

Article 13 - COMPTES COURANTS DES ACTIONNAIRES - Les sommes que les actionnaires avanceront à la société en plus de leur mise sociale pourront produire à leur profit un intérêt dont le taux sera fixé par le Conseil d'Administration ; les actionnaires ne pourront en exiger le retrait qu'après un préavis de trois mois adressé à la société par lettre recommandée.

III - ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Article 14 – CONSEIL D'ADMINISTRATION - La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois et un maximum de sept administrateurs pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions d'administrateur est de trois ans pour les administrateurs nommés à l'issue de la constitution de la société. Il sera ensuite de six ans. Les administrateurs peuvent toujours être réélus.

Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.



7

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Si une place d'administrateur devient vacante dans l'intervalle de deux assemblées générales, les autres administrateurs peuvent pourvoir provisoirement au remplacement de leur collègue jusqu'à la prochaine assemblée générale qui procède alors à la nomination définitive.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent exercer simultanément les fonctions d'administrateur dans plus de cinq conseils d'administration ou de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction. »

Article 15- ACTIONS DES ADMINISTRATEURS :

Pendant toute la durée de leur fonction, chaque administrateur devra détenir un total d'action représentant au moins 1 % (un pour cent) du capital social.

Article 16 - ORGANISATION ET DIRECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du Président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

2- Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de 70 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

3- Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4- En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil d'Administration désigne le Président de la réunion. »



8

Article 17 - REUNIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1- Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation du Président. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

2- La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins 5 jours à l'avance par lettre, télégramme, télex ou télécopie. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

3- Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

La voix du Président de séance est prépondérante.

4- Il est tenu un registre de présence qui est émargé par les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration.

5- Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur. Les procès-verbaux sont signés par le Président de séance et par un administrateur ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président ou le Directeur Général.

Article 18 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que seule la publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.



9

2- Le Conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

3- Le Conseil d'administration peut donner à tout mandataire de son choix toute délégation de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil peut décider de la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président lui soumet.

Article 19 - DIRECTION GENERALE :

Modalités d'exercice :

Conformément à l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, la Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'Administration reste valable jusqu'à l'expiration du premier des mandats des dirigeants.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'Administration, le Président ou le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction générale de la société.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.



10

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général non Président peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

Article 20 - CONVENTIONS REGLEMENTEES :

1- Il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués, de contracter sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte



11

courant ou autrement et de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements auprès de tiers. Cette interdiction s'applique également aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, au conjoint, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées ainsi qu'à toute personne interposée.

2- Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, Gérant, administrateur, membre du Conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions de l'article L 225-40 du Code de Commerce.

3- Les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à la procédure d'autorisation et d'approbation prévue aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Cependant, ces conventions doivent être communiquées par l'intéressé au Président du Conseil d'Administration. La liste et l'objet des dites conventions sont communiqués par le Président du Conseil d'Administration aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes

IV – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 21 – COMMISSAIRES AUX COMPTES – L'assemblée générale des actionnaires désigne un ou plusieurs commissaires titulaires et un ou plusieurs commissaires suppléants, remplissant les conditions fixées par la loi et les règlements. Les Commissaires aux comptes certifient la régularité et la sincérité de l'inventaire et des comptes sociaux.

A cet effet, ils ont pour mission permanente, à l'exclusion de toute immixtion dans la gestion, de vérifier les livres et les valeurs de la société et de contrôler leur régularité et la sincérité des comptes sociaux. Ils vérifient également la sincérité des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société ; ils s'assurent également que l'égalité a été respectée entre les actionnaires.



12



Ils peuvent à toute époque de l'année opérer les vérifications ou contrôles qu'ils jugeront opportuns.

Ils peuvent toujours convoquer l'assemblée générale des actionnaires en cas de carence du Conseil d'Administration, conformément à l'article 158, alinéa 2, de la loi du 24 juillet 1966.

Les Commissaires aux comptes portent à la connaissance du Conseil d'Administration les contrôles et vérifications auxquels ils ont procédé et les différents sondages auxquels ils se sont livrés ; les postes du bilan et des autres documents auxquels des modifications leur apparaissent devoir être apportées en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces documents ; les irrégularités et les inexactitudes qu'ils auraient découvertes, les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du précédent exercice.

Ils sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes de l'exercice, ainsi qu'à toutes les assemblées d'actionnaires.

Ils signalent à la plus prochaine assemblée générale les irrégularités et les inexactitudes relevées par eux au cours de l'accomplissement de leur mission. En outre, ils révèlent au Procureur de la République les faits délictueux dont ils ont eu connaissance sans que leur responsabilité puisse être engagée par cette révélation.

Les Commissaires aux Comptes sont choisis parmi la liste des Commissaires aux Comptes établie auprès des Cours d'Appel. La durée des fonctions de Commissaire aux Comptes est de six années.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peut en justice récuser un ou plusieurs Commissaires aux Comptes désignés par l'assemblée générale et demander la désignation d'un ou plusieurs Commissaires qui exerceront leurs fonctions en leur lieu et place. S'il est fait droit à la demande, les Commissaires ainsi désignés ne pourront être révoqués avant l'expiration de leurs fonctions que par décision de justice.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins le dixième du capital social peuvent demander en justice la désignation d'un expert chargé de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion. S'il est fait droit à la demande, la décision de justice déterminera l'étendue de la mission et des pouvoirs de l'expert. Le rapport est adressé au demandeur et au Conseil d'Administration et doit être annexé au rapport du Commissaire aux Comptes en vue de la prochaine assemblée.



13

V - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 22 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES - L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les dissidents et les incapables.

Article 23 - CONVOCATION - L'assemblée générale dont l'objet est indiqué à l'article 27 se tient chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social, aux jour, heure et lieu désignés par le Conseil d'Administration.

Elle peut être convoquée extraordinairement en cas d'urgence par les administrateurs ou les Commissaires aux Comptes.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration ou par les Commissaires aux Comptes ou par un mandataire désigné en justice, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Trente jours avant toute assemblée générale, il est publié au BALO un avis de réunion. Les assemblées générales sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social. Cette insertion est répétée dans le BALO.

L'insertion dans un journal d'annonces légales peut être remplacée par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire si toutes les actions sont nominatives.

Les titulaires d'actions depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Le délai entre la date, soit de l'insertion contenant l'avis de convocation, soit de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour. »



14

Article 24 - COMPOSITION DES ASSEMBLEES - L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires d'une ou plusieurs actions. Chaque actionnaire ne peut se faire représenter dans cette assemblée que par un actionnaire de la société.

Article 25 - QUORUM - Dans les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social.

Chaque membre a autant de voix qu'il possède d'actions ou représente d'actions, sans limitation.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée, soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret, dont l'assemblée fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant par eux-mêmes ou comme mandataires la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec les actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions de souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue aux présents statuts.

Article 26 - TENUE DES ASSEMBLEES - L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par l'Administrateur Directeur Général ou par un Administrateur nommé par l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptant et qui représentent le plus grand nombre d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires.

Le Bureau désigne le secrétaire, lequel peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence à l'assemblée générale. Elle contient les nom et domicile des actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions dont chacun est titulaire. Cette feuille de présence est signée par chaque membre de l'assemblée générale,



15

certifiée par le Bureau et déposée au siège social où tout requérant peut en prendre connaissance.

Article 27 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle entend notamment les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ; elle discute, approuve ou redresse les comptes et fixe les dividendes, nomme les administrateurs et les Commissaires, délibère sur les propositions portées à l'ordre du jour. Elle statue sur tous les intérêts de la société.

Lorsque la société, dans les deux ans de son immatriculation, acquiert un bien appartenant à un actionnaire et dont la valeur est au moins égale au dixième du capital social, un Commissaire chargé d'apprécier la valeur de ce bien est désigné par décision de justice et son rapport est mis à la disposition des actionnaires et l'assemblée statue sur l'évaluation du bien, à peine de nullité de l'acquisition.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Article 28 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle peut décider notamment : l'augmentation, la réduction ou l'amortissement du capital social, la prorogation ou la dissolution anticipée de la société.

La fusion avec d'autres sociétés, le transfert du siège social, la modification de l'objet social et du siège social.

La modification de la forme et du taux des actions, ainsi que les conditions de leur transmission, la réduction ou l'accroissement du nombre des administrateurs ainsi que du nombre des actions qu'ils doivent déposer dans la caisse sociale en garantie de leur gestion, la modification des conditions de validité des délibérations du Conseil d'Administration et la transformation de la société en toute autre forme et toutes modifications du pacte social.

Toute société anonyme peut se transformer en société d'une autre forme si au moment de la transformation, elle a au moins deux ans d'existence et si elle a établi et fait approuver par les actionnaires le bilan de ses deux premiers exercices. La décision de transformation est prise sur le rapport des Commissaires aux Comptes de la société. Le rapport atteste que l'actif net est au moins égal au capital social.

L'assemblée générale extraordinaire peut changer la nationalité de la société à condition que le pays d'accueil ait conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir la

16

nationalité et de transférer le siège social sur son territoire en conservant à la société sa personnalité juridique.

L'assemblée n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement sur une première convocation que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si sur une première convocation l'assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle assemblée peut être convoquée et délibère valablement si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart du capital social.

Si cette deuxième assemblée n'a pas pu réunir le quart du capital social, cette assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Article 29 - PROCES-VERBAUX DES ASSEMBLEES - Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du Bureau ; les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général.

Après la dissolution de la société et pendant sa liquidation les copies ou extraits sont signés par l'un des liquidateurs et le cas échéant par le liquidateur unique.

VI - INVENTAIRE, BENEFICES

Article 30 - ANNEE SOCIALE - L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commencera le 15 novembre 1995 pour se terminer le 31 décembre 1996.

Article 31 - DROIT DE COMMUNICATION - Il est établi à la fin de chaque année sociale un inventaire et des comptes annuels contenant le bilan, le compte de résultat et une annexe.

L'inventaire, le bilan et le compte de résultat, la liste des administrateurs en exercice, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le montant global certifié exact par le Commissaire aux Comptes des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, sont mis à la disposition des actionnaires le quinzième jour au plus tard avant l'assemblée générale. Ces comptes sont présentés à l'assemblée par le Conseil d'Administration.



17

A Toute époque, tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents ci-dessus afférents aux trois derniers exercices.

Article 32 - REPARTITION DES BENEFICES - Le bénéfice qui peut être distribué est le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée générale peut en outre décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

VII - PERTES. LIQUIDATION. DISSOLUTION. CONTESTATIONS.

Article 33 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL - Si, du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu de convoquer, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, les actionnaires en assemblée générale extraordinaire afin de statuer pour savoir s'il y a lieu de dissoudre ou non la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, et sous réserve des dispositions de l'article 8 des présents statuts, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Dans les deux cas, la résolution adoptée par l'assemblée générale est publiée, conformément à la loi.

A défaut de réunion de l'assemblée générale, comme dans le cas où cette assemblée n'a pas pu délibérer valablement sur dernière convocation, ainsi que dans le cas où la situation n'a pas été régularisée comme il est dit à l'alinéa 2 ci-dessus, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société.

Article 34 - LIQUIDATION - A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée décidée par l'assemblée générale, celle-ci, sur la proposition du Conseil d'Administration, règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs qui auront les pouvoirs les plus étendus, compte tenu des dispositions de la loi du 24 Juillet 1966.



18

La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des membres du Conseil d'Administration et de tous mandataires ; toutefois, la dissolution ne met pas fin aux fonctions du Commissaire aux Comptes.

Tout l'actif de la société est réalisé par le ou les liquidateurs qui ont les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

L'assemblée générale peut les autoriser à faire soit la vente ou la cession à toutes sociétés et à tous particuliers, soit l'apport à toutes sociétés de partie ou de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers de la société, à accepter en représentation de cette cession, de cet apport, soit des espèces, soit des actions entièrement libérées, enfin de débattre les conditions de cession ou d'apport.

Après l'acquit du passif et des charges sociales, les produits nets de la liquidation sont répartis au prorata des actions possédées par chacun des actionnaires.

Le consentement unanime des actionnaires ou, à défaut, l'autorisation du Tribunal de Commerce est nécessaire pour permettre la cession de tout ou partie de l'actif de la société en liquidation à une personne y ayant exercé les fonctions d'Administrateur, de Président, de Directeur Général ou de Commissaires aux Comptes ; le Tribunal ne peut se prononcer qu'après avoir entendu les liquidateurs et les Commissaires aux Comptes en exercice.

La cession de tout ou partie de l'actif au liquidateur ou à ses employés ou à leur conjoint, ascendants ou descendants, est interdite.

Pendant le cours de la liquidation, l'assemblée générale régulièrement constituée se continue comme durant l'existence de la société pour tout ce qui concerne cette liquidation.

Le Tribunal de Commerce peut, à la demande de tout intéressé, prononcer la dissolution de la société si le nombre des actionnaires est réduit à moins de sept depuis plus d'un an. Il peut accorder à la société un délai maximal de six mois pour régulariser la situation.

Article 35 - CONTESTATIONS - Les contestations qui pourront être soulevées pendant le cours de la société, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, relativement aux affaires sociales, seront soumises à un arbitre choisi d'accord entre les parties, soit, à défaut d'entente entre les parties pour la désignation d'un arbitre unique, à deux arbitres choisis respectivement par chacune des parties.

A défaut dans ce cas pour l'une des parties d'avoir désigné un arbitre dans les huit jours de la signification qui lui en sera faite, celui-ci sera nommé par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du lieu du siège social, à la requête de la partie la plus diligente.

En cas de désaccord entre les arbitres, un troisième arbitre sera désigné pour les départager, soit par les deux arbitres, soit, à défaut d'entente, sur la requête de l'un d'eux par le même magistrat. Les arbitres ainsi désignés auront plein et entier pouvoir de trancher les questions qui leur seront soumises, sans procédure.



19

Les parties pourront, si elles le désirent, interjeter appel de la sentence arbitrale devant la Cour d'Appel dans les formes et délais prévus par la loi.

TITRE VIII – PERSONNALITE MORALE.

Article 36 – PERSONNALITE MORALE – ACTE PASSES POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION – La société ne jouira de la personnalité morale qu'à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Toutefois, les soussignés déclarent accepter purement et simplement les actes accomplis par Monsieur Robert LAFONT pour le compte de la société en formation et figurant dans un état annexé aux présents statuts. En conséquence, la société reprendra purement et simplement lesdits engagements dès qu'elle aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

En outre, les soussignés donnent mandat à Monsieur Robert LAFONT de prendre, pour le compte de la société, les engagements nouveaux qui sont nécessaires à la mise en marche de la société ; l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés emportera de plein droit reprise par elle desdits engagements.

Article 37 - Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent acte pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités légales.

Statuts à jour au 18 juin 2012



1.3 LE BUSINESS MODEL

1.3.1 LA STRATEGIE D'OCCUPATION DES KIOSQUES

Avec plus de 100 titres, ENTREPRENDRE dispose d'une offre de magazines unique, équivalente aux plus gros acteurs du secteur (Lagardère, Prisma Presse). Le groupe a une stratégie d'occupation d'espaces au travers d'une présence incontournable en kiosques aux côtés des titres concurrents. Il mise sur la variété et le pluralisme en apportant une diversité aux grands titres nationaux. L'offre de magazines couvre l'ensemble des centres d'intérêts et s'organise autour de 10 pôles : économie, découverte/voyages, people/actu, auto/moto, sport, féminin/santé/psycho, maison/décoration, vie pratique, cuisine, information et découverte.

1.3.2 LA MAITRISE DU CONTENU

ENTREPRENDRE a une complète maîtrise des contenus. Le groupe dispose d'un centre de rédaction en interne avec un chef de rédaction par pôle. Les magazines sont soit réalisés en interne, à l'image du titre phare du groupe, *Entreprendre*, soit en partenariat avec une agence. Le groupe travaille avec plusieurs agences, toutes françaises.

Dans le cadre d'une externalisation, le chef du pôle ou chef de rédaction garde une vision sur l'ensemble du travail réalisé en externe et c'est lui qui valide la publication. Le groupe garde également la possibilité de changer ou d'imposer un sujet ou un article. Par ailleurs, Robert Lafont, propriétaire fondateur du groupe, est aussi directeur de rédaction et directeur de publication de TOUS les magazines. Cela permet ainsi un droit de réponse ou droit d'expression en cas de besoin, droit que ne possède en revanche pas le propriétaire du magazine.

1.3.3 L'OFFRE NUMERIQUE

ENTREPRENDRE a fait le choix en 2008 de déployer une offre numérique. Le groupe est aujourd'hui l'un des premiers acteurs du monde de la presse en nombre d'applications sur mobiles et tablettes. Il est présent sur toutes les plateformes mobiles (iOS, Windows Phone, Android).

L'offre numérique est une complémentarité naturelle avec les circuits de distribution traditionnels mais elle reste encore marginale, notamment dans la presse magazine où le format conserve une importance forte qui la protège davantage que la presse quotidienne. L'offre numérique est cependant indispensable en termes de visibilité. Depuis deux ans, tous les contenus des magazines du groupe sont numérisés. Ainsi, ENTREPRENDRE dispose d'une profondeur de base de données qu'il peut valoriser. Tous les titres du groupe sont disponibles sur la plateforme *Zinio*, l'un des leaders pour l'achat de magazines sur tablettes et Smartphones.

1.4 UNE STRATEGIE LOW-COST

ENTREPRENDRE est aujourd'hui le premier groupe de presse indépendant en France et se définit comme un groupe de presse low-cost grâce à des coûts de fabrication inférieurs à ses concurrents. Contrairement aux grands groupes qui se concentrent sur des grands noms de la presse magazine avec des tirages supérieurs à 100 000 exemplaires, ENTREPRENDRE est rentable avec des titres dont les publications sont beaucoup plus modestes, de l'ordre de 10 000 à 15 000 exemplaires.

Le modèle du groupe repose sur une stratégie d'occupation d'espaces avec une offre de magazines importante (plus de 100 titres) aux fortes synergies à l'intérieur d'un pôle de centre d'intérêts. Par ailleurs, l'externalisation des rédactions permet de réduire considérablement les coûts de structure et offre au groupe une grande flexibilité dans la gestion des magazines. En effet, compte tenu du nombre important de publications, la création ou la suppression d'un titre ne revêt pas la même importance que dans un groupe au portefeuille plus étroit et aux ventes par numéro bien supérieures. Au total, 80% des charges du groupe sont variables.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40, - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

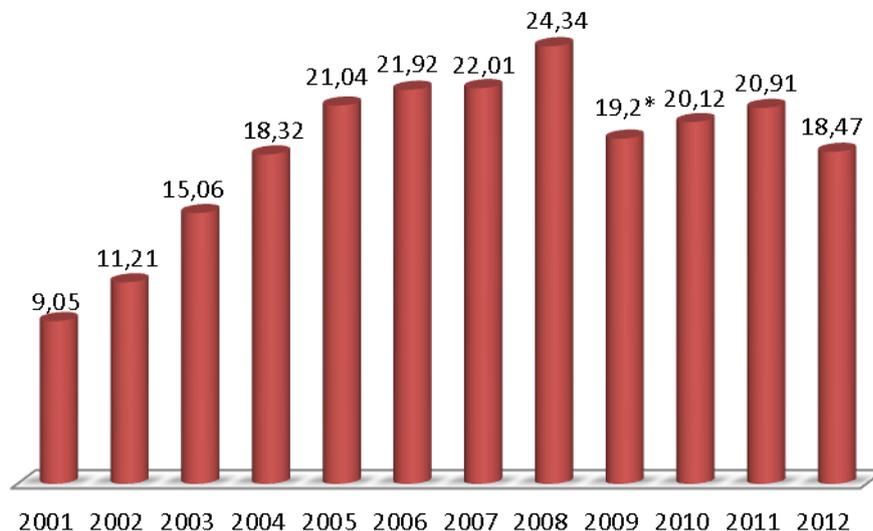
Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Ainsi, malgré un environnement particulièrement difficile et un secteur en baisse constante depuis 10 ans, ENTREPRENDRE a toujours présenté un chiffre d'affaires en croissance depuis 2001, malgré une légère baisse en 2012. La baisse de 2009 s'explique par un changement de méthode dans la comptabilisation des invendus. Le groupe est par ailleurs toujours resté bénéficiaire depuis 2007.

Evolution du CA depuis 2001 (en M€)



Source : société, FU

* : La baisse de chiffre d'affaires de 2009 s'explique par un changement de méthode dans la comptabilisation des invendus.

1.5 INFORMATIONS FINANCIERES

1.5.1 BILANS 2011 ET 2012

Le groupe ENTREPRENDRE présente une situation bilancielle saine. Il n'a pas de dettes et affiche une situation de cash nette de 1,7M€ au 31 décembre 2011 et de 1M€ au 31 Décembre 2012.

Depuis 2008, le groupe a levé 2,3M€. Les fonds propres ont ainsi été renforcés pour passer de 2,2M€ en 2008 à 3,9M€ en 2012.

L'activité du groupe ENTREPRENDRE permet de générer d'importants cash-flows. Faiblement capitalistique, les besoins en investissements sont limités, de l'ordre de 40k€ à 50k€ par an.

Groupe familial, ENTREPRENDRE a une politique de distribution de dividende généreuse. En 2011, le groupe a distribué un dividende de 1,05€ par action, soit un taux de distribution de 71 %. En 2012, un dividende de 0,49 € par action a été distribué, soit un taux de distribution de 81 %.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

(k€)	Déc.-07	Déc.-08	Déc.-09	Déc.-10	Déc.-11	Déc.-12
Immobilisations	979	1 552	1 356	2 071	2 051	1 572
Incorporelles	824	1 245	1 138	1 522	1 261	1 004
Corporelles	98	149	83	60	43	28
Financières	57	157	135	489	747	540
Actif circulant	8 948	9 924	8 302	11 313	9 953	7 624
Stocks	14	62	0	0	0	0
Clients	5 342	6 583	5 931	8 432	6 849	5 231
Autres créances	1 463	1 287	1 187	1 077	692	736
Charges constatées d'avance	603	746	694	620	642	570
Trésorerie et VMP	1 525	1 246	490	1 185	1 770	1 087
TOTAL ACTIF	9 927	11 475	9 658	13 385	12 004	9 196
Capital social	1 006	1 006	1 006	246	255	256
Prime d'émission	9	9	9	1 407	2 226	2 373
Réserves	20	20	73	83	623	877
Résultats cumulés	1 188	1 049	426	1 309	891	367
Réserves de consolidation	64	72	359	0	0	0
Report à nouveau	-1 180	0	0	-68	0	0
Capitaux propres	1 107	2 156	1 873	2 977	3 995	3 874
Emprunts et dettes financières	0	124	134	529	34	4
Provision pour risques et charges	1 530	1 238	700	477	231	111
Fournisseurs	4 396	4 921	3 571	4 131	4 408	2 235
Dettes fiscales et sociales	1 126	1 381	1 620	1 896	1 771	1 257
Produits constatés d'Avance	1 569	1 458	1 409	1 410	1 441	1 568
Autres dettes et comptes de régularisation	199	198	353	1 966	125	147
TOTAL PASSIF	9 927	11 475	9 658	13 385	12 004	9 196

Source : société, FU

1.5.2 RESULTATS 2011 ET 2012

L'année 2011 a présenté d'excellentes performances. En effet, le chiffre d'affaires 2011 ressort à 20,9 M€, en progression de 3,9% par rapport à 2010. L'augmentation des ventes associée à un contrôle rigoureux des charges se traduit par une croissance forte du résultat d'exploitation à 1,35 M€.

L'année 2012, a été une année difficile pour le secteur de la presse en France. Néanmoins, le groupe ENTREPRENDRE a su mieux résister que ses concurrents. Ses performances, certes en léger recul par rapport à 2011 ; demeurent très bonnes. Ainsi, le chiffre d'affaires 2012 ressort à 18,5 M€. Par ailleurs, la part de la publicité dans le chiffre d'affaires reste quasi-stable, puisqu'elle passe de 15,7% à 15,6% de 2011 à 2012.

D'autre part, ENTREPRENDRE a su montrer à nouveau son aptitude à maîtriser ses charges d'exploitation malgré l'évolution défavorable de la conjoncture, puisque celles-ci diminuent de - 10% entre 2011 et 2012. En conséquence les marges d'exploitation restent positives, et s'établissent respectivement à 6,5% et 3%.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Le résultat courant s'établit à 0,6 M€. Enfin, le résultat net est positif et se fixe à 0,4 M€ en 2012. Le taux de marge nette induit ressort à 2%, contre 4% en 2011, traduisant ainsi les difficultés connues par le secteur de la Presse en 2012.

Malgré des résultats en recul, 2012 a été une année de consolidation pour le groupe ENTREPRENDRE, qui, dans un contexte difficile, a réussi, par sa gestion des charges, à présenter de bonnes performances, afin d'améliorer ses marges en 2013 et atteindre un taux de marge moyen historique de 5%.

(en k€)	Déc.-07	Déc.-08	Déc.-09	Déc.-10	Déc.-11	Déc.-12
Chiffre d'affaires	22 016	24 342	18 971	20 123	20 915	18 472
<i>Croissance</i>	4,6%	10,6%	-22,1%	6,1%	3,9%	-11,7%
dont Chiffre d'affaires Ventes	19 853	20 948	16 230	16 886	17 634	15 583
dont Chiffre d'affaires Publicité	2 163	3 395	2 740	3 236	3 282	2 889
Autres produits	16	0	28	1	16	11
Production de l'exercice	22 031	24 342	18 999	20 124	20 932	18 483
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 270	1 417	1 455	1 427	1 050	1 375
Variation de stocks	34	48	62	0	0	0
Autres achats et charges externes	16 663	19 223	14 890	15 942	16 664	14 725
Impôts et taxes	83	107	120	119	85	93
Salaires et charges de personnel	1 319	1 263	1 419	1 479	1 274	1 285
Autres produits et charges d'exploitation	103	482	106	52	366	48
Dotations nettes aux amortissements	164	411	304	481	538	384
Reprises sur amortissements et provisions / Transfert de charges	0	32	32	44	397	62
Résultat d'exploitation	2 397	1 519	675	668	1 352	634
Produits financiers	118	135	71	918	78	63
Charges financières	0	33	67	217	33	70
Résultat financier	119	102	5	700	46	-7
Résultat courant avant impôt	2 515	1 621	679	1 368	1 397	627
Produits exceptionnels	221	443	912	499	334	199
Charges exceptionnelles	1 508	493	935	353	353	296
Résultat exceptionnel	-1 286	-50	-23	146	-19	-98
Impôt sur les sociétés	41	523	231	205	488	162
RN consolidé des sociétés intégrées	1 188	1 049	426	1 309	891	367

Source : société, FU

1.5.3 SITUATION AU 30 JUIN 2013

1.5.3.1 BILAN AU 30 JUIN 2013

Actif 30/06/13

en €

	<i>Brut</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Provision</i>	<i>Net</i>
Immobilisations incorporelles	2 403 946	97 321	1 302 371	1 004 254
Concessions brevets, licences	2 304 505	2 013	1 302 371	1 000 122
Autres immos. Incorporelles	99 441	95 308		4 133
				0
Immobilisations corporelles	176 633	149 696		26 936
Autres immobilisations corporelles	176 633	149 696		26 936
Mobilier	63 016	60 022		2 995
Matériel de bureau et informatique	104 641	81 766		22 876
Agencements, aménagements divers	8 975	7 909		1 066
				0
Immobilisations financières	1 117 317		638 043	479 274
Participations et créances rattachées	618 358		618 042	316
Titres de participation	10 000			10 000
Créances rattachées à des participations	608 358			608 358
Autres immobilisations financières	498 960		20 001	478 959
Titres immobilisés autres que ceux de l'activité du portefeuille	403 110		20 001	383 109
Dépôts et cautionnements versés	95 850			95 850
IMMOBILISATIONS	3 697 896	247 017	1 940 414	1 510 464
STOCKS ET EN COURS	186 041			186 041
Stocks de MP	186 041			186 041
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 825 840		385 915	5 439 925
Clients	4 948 721			
Clients douteux et litigieux	461 554		385 915	
Clients-produits non encore facturés	501 500			
Clients créditeurs	-85935			
VMP	385 950			385 950
Disponibilités	942 159			942 159
COMPTES DE REGULARISATION	462 954			462 954
Charges constatées d'avance	462 954			462 954
TOTAL	9 313 409	247 017	2 326 329	8 927 494

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Passif 30/06/13

en €

Capital	256 750
Primes liées au capital social	2 418 951
Primes d'émission	2 327 041
Primes de fusion	91 910
Réserves	945 514
Réserve légale	34 491
Autres réserves	911 023
Résultat net	120 087
CAPITAUX PROPRES	3 741 302
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	58 190
Provisions pour risques	58 190
FONDS PROPRES	3 799 492
DETTES FINANCIERES	0
DETTES D'EXPLOITATION	3 377 534
Fournisseurs et comptes rattachés	2 902 767
Personnel et comptes rattachés	40 641
Sécurité sociale & organismes sociaux	75 686
Etat et autres collectivités	358 440
DETTES HORS EXPLOITATION	299 938
Groupe et associés	299 938
COMPTES DE REGULARISATION	1 450 530
Produits constatés d'avance	1 450 530
TOTAL PASSIF	8 927 494

1.5.3.2 COMPTE DE RESULTAT 30 JUIN 2013
Compte de résultat au 30/06/13
en €

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Vente de produits finis	6 311 589
Prestations de services	1 260 512
Produits des activités annexes	29 776
Chiffre d'affaires net	7 601 877
Autres produits	300
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	7 602 177
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats	2 330 512
Achats stockés de MP	643 358
Achat d'études et prestations de services	227 708
Achats de matériel, équipements et travaux	1 447 311
Achats non stockés de matière et fournitures	12 135
Autres charges externes et services extérieur:	4 509 151
Impôt, taxes et versements assimilés	45 667
Charges de personnel	576 001
Rémunération du personnel	439 536
Charges de sécurité sociale et prévoyance	131 339
Autres charges du personnel	5 125
DAP	4 600
DAP immo incorporelles	2 013
DAP immo corporelles	2 588
Autres charges	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 465 931
RESULTAT D'EXPLOITATION	136 246

Compte de résultat au 30/06/13

en €

Produits financiers	0
Charges financières	663
RESULTAT FINANCIER	-663
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	135 583
Produits exceptionnels	66 793
Revenus titres de participation	209
Revenus des VMP	957
Escomptes obtenus	13 127
Reprise sur Am. Et Prov. Risques et charges E>	52 500
Charges exceptionnelles	42 156
Pénalités, amendes	690
Autres charges exceptionnelles	41 466
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24 637
Impôts sur les bénéfices	40 133
RESULTAT NET	120 087

1.5.3.3 BALANCE AU 30 JUIN 2013

ENTREPRENDRE
Balance des comptes

Complète

 Période du 01/01/13
 au 30/06/13
 Tenue de compte : EURO

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 31/10/13 à 15:01:21

Page : 1

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
10100000	Capital		256 750,20		256 750,20
10410000	PRIME D'EMISSION		2 327 041,00		2 327 041,00
10430000	PRIMES DE FUSION 2010		91 910,00		91 910,00
10610000	Réserve légale		34 491,00		34 491,00
10680000	Autres réserves		911 022,70		911 022,70
10	*** Capital & réserves		3 621 214,90		3 621 214,90
12000000	Résultat exercice (bénéfice)	367 293,72	367 293,72		
12	*** Résultat exercice	367 293,72	367 293,72		
15100000	Provisions pour risques	100 680,54	158 870,54		58 190,00
15	*** Provisions risques et charges	100 680,54	158 870,54		58 190,00
1	*** COMPTES DE CAPITAUX	467 974,26	4 147 379,16		3 679 404,90
20500000	CONCESSIONS BREVETS LICEN	2 304 505,00		2 304 505,00	
20800000	Autres Immob. Incorporelles	99 440,89		99 440,89	
20	*** Immobilisations incorporelles	2 403 945,89		2 403 945,89	
21810000	AGENC AMEN INSTAL DIVERS	8 975,00		8 975,00	
21830000	OEUVRE D'ART	20 134,59		20 134,59	
21834000	MAT DE BUREAU INFORMATIQUE	84 506,70		84 506,70	
21840000	Mobilier	63 016,34		63 016,34	
218	*** Autres immob. corporelles	176 632,63		176 632,63	
21	*** Immobilisations corporelles	176 632,63		176 632,63	
26100000	TITRES FRANCE QUOTIDIEN	10 000,00		10 000,00	
26710000	CREANCES PARTICIP. GROUPE F	608 357,54		608 357,54	
26	*** Participations et créances ratt	618 357,54		618 357,54	
27108000	TITRES MLP	150 306,71		150 306,71	
27110000	TITRES ENTREPRENDRE	2 802,00		2 802,00	
27130000	TITRES HELENE CHEVALIER INV	20 001,00		20 001,00	
27140000	TITRES MGF EASYBIKE	104 902,00	104 902,00		
27150000	TITRES LE COMPLEMENT ALIME	200 000,00		200 000,00	
27160000	TITRES RIVALIS	30 000,00		30 000,00	
27500000	Dépôts et cautionnements versés	95 850,00		95 850,00	
27	*** Autres immobilisations financ.	603 861,71	104 902,00	498 959,71	
28051000	AMORTIS LOGICIELS		2 012,50		2 012,50
28080000	Amort. Autres Immob. Incorp.		95 308,37		95 308,37
280	** Amort. Immob. incorporelles		97 320,87		97 320,87
28181000	Amort. Installations générales		7 908,88		7 908,88
28183000	Amort. Matériel de bureau & info.		81 765,76		81 765,76
28184000	Amort. Mobilier		60 021,77		60 021,77
281	** Amort. Immob. corporelles		149 696,41		149 696,41
28	** Amort. Immobilisations		247 017,28		247 017,28
29050000	Prov. Marques, procédés ...		1 302 371,00		1 302 371,00
290	** Prov. dépréciation immob. Incorp		1 302 371,00		1 302 371,00
	A reporter	4 270 772,03	5 801 669,44		1 530 897,41

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX - Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

ENTREPRENDRE	Balance des comptes	Période du 01/01/13 au 30/06/13 Tenue de compte : EURO
	Complète	

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 31/10/13

à 15:01:22

Page :

2

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	4 270 772,03	5 801 669,44		1 530 897,41
29610000	Prov. Titres de participation		10 000,00		10 000,00
29671000	PROV DEPREC. PARTICIPATIONS		608 042,03		608 042,03
296	** Prov. dépréciation participation		618 042,03		618 042,03
29713000	PROV DEPREC TITRES H. CHEVAL		20 001,00		20 001,00
29714000	PROV DEPREC TITRES MGF EAS	44 450,00	44 450,00		
297	** Prov. dépréciation immob. financ	44 450,00	64 451,00		20 001,00
29	** Prov./dépréc. Immobilisations	44 450,00	1 984 864,03		1 940 414,03
2	*** COMPTES D'IMMOBILISATIONS	3 847 247,77	2 336 783,31	3 697 895,77	2 187 431,31
31100000	STOCK PAPIER	186 041,41		186 041,41	
31	*** Matières premières	186 041,41		186 041,41	
3	*** COMPTES STOCKS & EN-COU	186 041,41		186 041,41	
40100000	Fournisseurs	10 126 579,13	12 167 456,74		2 040 877,61
40300113	EFFETS A PAYER 01/2013	22 089,90	22 089,90		
40300213	EFFETS A PAYER 02/2013	20 732,17	20 732,17		
40300311	EFFETS A PAYER 03/2011	4 387,62	4 387,62		
40300313	EFFETS A PAYER 03/2013	36 712,42	36 712,42		
40300413	EFFETS A PAYER 04/2013	35 792,16	35 792,16		
40300511	EFFETS A PAYER 05/2011	3 472,78	3 472,78		
40300513	EFFETS A PAYER 05/2013	44 897,89	44 897,89		
40300613	EFFETS A PAYER 06/2013	8 844,59	8 844,59		
40300713	EFFETS A PAYER 07/2013		28 937,17		28 937,17
40300813	EFFETS A PAYER 08/2013		4 219,49		4 219,49
40300913	EFFETS A PAYER 09/2013		8 559,10		8 559,10
40301107	EFFETS A PAYER 11/2007	1 782,04	1 782,04		
40301206	EFFETS A PAYER 12/2006	21 722,00	21 722,00		
40301207	EFFETS A PAYER 12/2007	156 068,42	156 068,42		
40301212	EFFETS A PAYER 12/2012	21 291,19	21 291,19		
40400000	Fournisseurs d'immobilisations	208,00	208,00		
40800000	Fournisseurs - fact. non parvenues	1 058 418,45	2 097 975,45		1 039 557,00
40910000	Fournisseurs - avances et acomptes	187 208,04		187 208,04	
40980000	R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	32 175,00		32 175,00	
40	** Fournisseurs et comptes rattaché	11 782 381,80	14 685 149,13	219 383,04	3 122 150,37
41100000	Clients	8 812 171,20	8 115 186,46	696 984,74	
41100001	Cl. LAURENT COOS	1 365,00	1 365,00		
41110000	CLIENTS MESSAGERIES	113 185 575,32	111 032 173,23	2 153 402,09	
41110001	CLIENTS MLP DIFFERENTIEL	137 055,91	137 055,91		
41120000	CLIENT TVA 2.10%	181 758,96	35 238,32	128 522,64	
41130000	CLIENT TVA 19.60% PUB	4 206 061,03	2 981 039,51	1 225 021,52	
41150000	CLIENT ECHANGE	1 684 259,92	937 470,34	746 789,58	
41170000	CLIENT PROVISION INVENDUS	828 617,27	828 617,27		
41170010	CLIENT PROV INV FRANCE	2 781 343,47	2 781 343,47		
41170011	CLIENT PROV INV FRANCE 5.5	30 913 724,01	30 913 724,01		
41170017	CLIENT PROV INV FRANCE 2.1	12 791 114,76	12 791 114,76		
41170070	CLIENT PROV INV EXPORT	104 309,83	104 309,83		
	A reporter	191 891 001,92	191 827 947,71	63 054,21	

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

ENTREPRENDRE	Balance des comptes	Période du 01/01/13 au 30/06/13 Tenue de compte : EURO
	Complète	

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 31/10/13 à 15:01:56

Page : 3

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	191 891 001,92	191 827 947,71	63 054,21	
41170071	CLIENT PROV INV DOM TOM 1.05	731 978,69	731 978,69		
41170077	CLIENT PROV INV EXPORT	489 674,02	489 674,02		
41172000	CLIENTS TVA 5,5%	77 140,00	77 140,00		
41190000	INVENDUS A RENTRER PROV	139 926 820,93	139 926 820,93		
41600000	Clients douteux ou litigieux	461 554,29		461 554,29	
41810000	CLIENTS-FACTURES A ETABLIR	1 071 500,00	570 000,00	501 500,00	
41980000	R.R.R. à accorder et avoirs établi.	147 399,00	233 334,00		85 935,00
41	*** Clients et comptes rattachés	318 513 423,61	312 687 583,75	5 911 774,86	85 935,00
42100000	Personnel - Rémunérations dues	709 884,85	710 151,32		266,47
42500000	Personnel - Avances et acomptes	524,97	705,50		180,53
42510002	AVANCE ACOMPTE L. JOUANNEAU	11 000,00	3 398,73	7 601,27	
42820000	Dettes prov. congés payés	37 441,00	85 236,00		47 795,00
42	*** Personnel & comptes rattachés	758 850,82	799 491,55	7 601,27	48 242,00
43110000	URSSAF A PAYER	163 079,00	187 519,86		24 440,86
43572000	AGESSA		484,00		484,00
43720000	CAISSE RETRAITE	63 847,37	91 727,24		27 879,87
43820000	Charges sur congés à payer	10 787,00	25 127,00		14 340,00
43860000	Organismes - Autres charges à payer	11 911,72	20 452,58		8 540,86
43	*** Sécurité Soc.& autres org.	249 625,09	325 310,68		75 685,59
44400000	Etat impôts sur les bénéficiaires	594 841,00	228 438,00	366 405,00	
44526900	TVA ded. acquisitions intraco	58 008,00	58 008,00		
44527900	TVA coll. acquils. Intracomm.	58 008,00	58 008,00		
44551000	TVA à décaisser	160 433,00	245 877,00		85 444,00
44561000	TVA / BIENS ET SERVICES	26 932,08	26 932,08		
44566050	TVA déd. Achats B/S à 5,50%	2 813,37		2 813,37	
44566070	TVA déd. Achats 7%	81 960,93	654,79	81 306,14	
44566100	TVA 19.6% S/BIENS ET SVCES	414 327,34	242 689,36	171 637,98	
44567000	Crédit de TVA à reporter	33 243,00	33 243,00		
44570011	TVA/VENTES FRANCE 5,5%	289 760,48	339 798,62		50 038,14
44570015	TVA / VENTES FRANCE 7,0%	58 321,00		58 321,00	
44570017	TVA / VENTES FRANCE 2,10%	28 018,49	31 797,52		3 779,03
44570021	TVA / VENTES CORSE 2,10%	1 437,42	1 948,53		511,11
44570027	TVA / VENTES CORSE 2,10 %	43,22		43,22	
44570057	TVA / VENTES DOM TOM 1,05%	195,00	45,00	150,00	
44571000	TVA coll. Export (pour mémoire)		80,18		80,18
44571100	TVA COLLECTEE 19.6%	209 514,82	866 228,68		656 713,86
44571200	TVA ECHANGE MARCH. 2.10%		7 039,14		7 039,14
44571300	TVA ECHANGE MARCH. 19.60%	2 254,00	394 338,28		392 084,28
44571400	TVA ECHANGE MARCH. 5.5%		8 395,14		8 395,14
44571500	TVA ECHANGES MARCH. 7%		3 045,00		3 045,00
44573000	TVA COLLECTEE CLIENTS A 2,10%	8 674,67	2 309,01	6 365,66	
44574000	TVA COLLECTEE CLIENTS A 5,50%	15 872,00	16 089,77		217,77
44575000	TVA COLLECTEE CLIENTS A 7 %	10 893,31	1 529,43	9 363,88	
44580000	TVA A REGULARISER	7 618,00	7 618,00		
44586000	TVA/FACT NON PARVENUE	343 815,73	173 453,73	170 362,00	
44700000	Autres impôts et vers.assim		5 344,00		5 344,00
44860000	Etat - Autres charges à payer	31 143,00	43 480,00		12 317,00
	A reporter	338 243 472,62	337 778 065,84	465 406,78	

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

ENTREPRENDRE	Balance des comptes	Période du 01/01/13 au 30/06/13 Tenue de compte : EURO
	Complète	

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 31/10/13 à 15:02:06

Page : 4

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	338 243 472,62	337 778 065,84	465 408,78	
44	*** Etats & autres collectiv.	2 437 927,86	2 796 368,26	866 568,25	1 225 008,65
45500000	Associés - Comptes courants		950,00		950,00
45700000	Associés - Dividendes à payer		298 988,20		298 988,20
45	*** Groupe et associés		299 938,20		299 938,20
46870000	Produits à recevoir	1 485,20	1 485,20		
46	*** Débiteurs, créditeurs divers	1 485,20	1 485,20		
47100000	Compte d'attente	300,00	300,00		
47	*** Compte transitoire	300,00	300,00		
48600000	Charges constatées d'avance	1 219 368,56	756 414,56	462 954,00	
48700000	Produits constatés d'avance	1 567 615,00	3 018 145,00		1 450 530,00
48	*** Comptes de régularisation	2 786 983,56	3 774 559,56	462 954,00	1 450 530,00
49100000	Prov. Comptes de clients		385 915,00		385 915,00
49110000	PROV.NETTE INVENDUS A RENT	15 003 207,49	15 003 207,49		
49990000	TIERS DIVERS A REGULARISER	505,62	505,62		
49	*** Prov. dépré. Comptes de tiers	15 003 713,11	15 389 628,11		385 915,00
4	*** COMPTES DE TIERS	351 534 691,05	350 759 814,44	7 468 281,42	6 693 404,81
50400000	Autres titres - Droit propriété	13 438,98		13 438,98	
50800000	Autres VM et créances assimilées	675 000,00	302 488,59	372 511,41	
50	*** Valeurs mobilières de placement	688 438,98	302 488,59	385 950,39	
51211000	CREDIT DU NORD	387 836,86	376 750,56	11 086,30	
51212000	BANQUE PALATINE	26 900,28	14 756,71	12 143,57	
51213000	BNP	1 888,31	1 039,58	848,73	
51214000	BANQUE POPULAIRE	3 167 804,56	2 582 351,44	585 453,12	
51214500	BQUE POPULAIRE - CPTA AUGM	46 330,00		46 330,00	
51216000	FINANCIERE D'UZES	1 586,81		1 586,81	
51217000	HSBC	11 228,53	4 512,24	6 716,29	
51218000	BANQUE CIC	2 171 664,27	1 908 341,48	263 322,79	
512	** Banques	5 815 219,72	4 887 752,01	927 467,71	
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	2 912,07	2 912,07		
51870000	INTERETS COURUS A RECEVOIR	25 914,00	12 957,00	12 957,00	
51	** Banques, étab. fin. et assimilés	6 844 045,79	4 903 821,08	940 424,71	
53110000	Caisse en Monnaie locale	1 733,89		1 733,89	
53	*** Caisse	1 733,89		1 733,89	
58000000	Mouvements de fonds	620 000,00	620 000,00		
58	*** Virements internes	620 000,00	620 000,00		
5	*** COMPTES FINANCIERS	7 154 218,86	5 826 109,67	1 328 108,99	
60110000	ACHAT PAPIER	929 602,27	292 177,78	637 424,49	
60112000	ACHATS INTRACO PAPIER	5 933,41		5 933,41	
	A reporter	364 125 708,83	363 362 284,36	763 444,47	

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

ENTREPRENDRE	Balance des comptes	Période du 01/01/13 au 30/06/13 Tenue de compte : EURO
	Complète	

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 31/10/13

à 15:02:09

Page :

5

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	364 125 708,83	363 362 264,36	763 444,47	
60400000	Autres Achats	1 068 894,76	843 097,00	225 797,76	
60410000	ACHATS DIVERS (montres, coups...)	1 910,42		1 910,42	
60535000	ACHAT TRAVAUX PHOTOS	60 482,88		60 482,88	
60541000	ACHAT TRAVAUX IMPRESSION	1 064 749,98	205 291,19	859 458,79	
60541200	ACHATS INTRACO TRVX IMPRESS	548 575,94	47 461,46	501 114,48	
60560000	ACHAT ROUTAGE	29 705,21	3 449,95	26 255,26	
60610000	Eau, électricité ...	6 203,05	797,00	5 406,05	
60630000	Fournitures Entretien, petit équip.	102,00		102,00	
60640000	Fournitures administratives	6 844,61	218,00	6 626,61	
60	*** Achats	3 723 004,53	1 392 492,38	2 330 512,15	
61224000	LEASING PC CIT	557,96		557,96	
61300300	Loyer Local Archives	1 905,12	635,00	1 270,12	
61300400	LOYERS BOULOGNE	84 490,00		84 490,00	
61303000	LOCATION VEHICULES	10 250,00		10 250,00	
61350000	LOCATION MATERIEL	3 162,11	768,00	2 394,11	
61520000	ENTRETIEN DES LOCAUX	5 537,86		5 537,86	
61560000	ENTRETIEN REPARATION MAINT	5 375,53	2 586,00	2 789,53	
61800000	Primes d'assurance	2 767,34	1 137,00	1 630,34	
61800000	Documentation	6 118,47	589,00	5 529,47	
61	*** Services extérieurs	120 164,41	5 715,00	114 449,41	
62221000	COMMISSIONS VTES MESSEAGER	2 732 228,01	514 667,80	2 217 560,21	
62221100	BONIFICATIONS MESSAGERIES	15 239,27	117 953,09		102 713,82
62221200	FRAIS DIST MESSAGERIES	86 159,43	50 429,80	35 729,63	
62221300	FRAIS INV MESSAGERIES	472 290,05	57 749,48	414 540,57	
62221600	BONUS MLP	550 000,00	412 500,00	137 500,00	
62241000	REGIE/PUBLICITE	422 495,43	36 207,00	386 288,43	
62241100	COM/ ABONNEMENTS	84 680,73	11 064,62	73 616,11	
62242000	REMUNER S/DIFFUSION	196,75		196,75	
62243000	REDACTION EXTERIEURE	651 452,67	89 578,10	561 874,57	
62260000	HONORAIRE ADMINISTRATIF	56 426,90	31 150,00	25 276,90	
62261000	FRAIS AVOCATS NOTAIRES	85 186,25		85 186,25	
62270000	FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	4 287,15		4 287,15	
62280000	FRAIS DIVERS MESSAGERIES	741 386,09	447 000,02	294 386,07	
62300000	Publicité, publications, relations	39 914,68	4 307,77	35 606,91	
62310000	Annonces et Insertions	38 250,00	3 222,00	33 028,00	
62330000	SALON-FOIRE-EXPO	1 617,00		1 617,00	
62373000	FRAIS DIVERS TONDEUR	1 384,20	911,00	473,20	
62500000	Déplacements, missions, réceptions	13 585,60		13 585,60	
62512000	COURSES	294,95		294,95	
62650000	FRAIS POSTAUX ET TELECOM.	153 442,25	11 956,64	141 483,61	
62650200	FRAIS INTERNET	7 001,42	3 365,46	3 635,96	
62700000	Services bancaires et assimilés	20 759,22	2 931,07	17 828,15	
62710000	FRAIS SUR TITRES	15 632,22	11 387,00	4 245,22	
62810000	COTISATIONS-CONCOURS DIVE	9 174,00		9 174,00	
62	*** Autres services extérieurs	6 201 084,27	1 806 382,85	4 497 415,24	102 713,82
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	2 547,00		2 547,00	
63180000	IFA	20 500,00		20 500,00	
	A reporter	373 257 473,36	366 274 676,81	6 982 796,55	

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

ENTREPRENDRE	Balance des comptes	Période du 01/01/13 au 30/06/13 Tenue de compte : EURO
Complète		

Sage 100 Comptabilité 16.05 Date de tirage 31/10/13 à 15:02:16 Page : 6

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	373 257 473,36	386 274 676,81	6 982 796,55	
63300000	Autres organismes (impôts, taxes .)	1 590,00	280,00	1 310,00	
63320000	EFFORT CONSTRUCTION	1 686,00		1 686,00	
63330000	FORMATION CONTINUE	4 308,00		4 308,00	
63511100	CFE COT. FONCIERE DES ENTRE	589,00		589,00	
63514000	TAXE VEHICULE SOCIETE	2 375,00		2 375,00	
63580000	DROIT ENREGISTREMENT ET TIM	35,00		35,00	
63710000	ORGANIC	12 317,00		12 317,00	
63	*** Impôts, taxes, vers. assimilés	45 947,00	280,00	45 667,00	
64110000	Salaires appointements	436 690,34		436 690,34	
64120000	Congés payés	732,08		732,08	
64140000	Indemnités avantages divers	3 727,30		3 727,30	
64142000	INDEMNITES LICENCIEMENTS		418,44		418,44
64143000	INDEMNITES SECURITE SOCIALE		11 548,98		11 548,98
64180000	PROVISION CP	47 795,00	37 441,00	10 354,00	
641	** Rémunérations du personnel	488 944,72	49 408,42	451 503,72	11 967,42
64510000	Cotisations URSSAF	75 661,59		75 661,59	
64520000	Cot. RETRAITES	35 047,46	54,71	34 992,75	
64540000	Cotisations ASSEDIC	17 132,14		17 132,14	
64580000	Cotisations autres organismes	14 340,00	10 787,00	3 553,00	
645	** Charges Sécurité sociale et Prév	142 181,19	10 841,71	131 339,48	
64810000	AUTRES CHARGES DU PERSONN	5 124,86		5 124,86	
64	*** Charges du personnel	636 250,77	60 250,13	587 988,06	11 967,42
65800000	Charges de gestion courante	0,10		0,10	
65	*** Autres charges de gestion	0,10		0,10	
66100000	Charges d'intérêts	319,91		319,91	
66500000	Escomptes accordés	343,53		343,53	
66	*** Charges financières	663,44		663,44	
67120000	PENALITES, AMENDES	879,88	190,00	889,88	
67800000	Autres charges exceptionnelles	41 466,02		41 466,02	
67	*** Charges exceptionnelles	42 345,70	190,00	42 155,70	
68111000	Dot/amort. immob. incorporelles	2 012,50		2 012,50	
68112000	Dot/amort. immob. corporelles	2 587,50		2 587,50	
681	** Dot. amort & prov.- Exploitation	4 600,00		4 600,00	
68	*** Dotations aux amortis. & prov.	4 600,00		4 600,00	
69500000	Impôts sur les bénéfices	40 133,00		40 133,00	
69	*** Participation salariés - Impôts	40 133,00		40 133,00	
6	*** COMPTES DE CHARGES	10 814 193,22	3 265 310,36	7 663 564,10	114 681,24
70120000	VAR. PCA VENTES MESSAGERIES	523 629,00	671 087,00		147 458,00
70120011	VENTES MLP FRANCE 5.5%	1 079 226,28	5 364 312,52		4 285 086,26
70120017	VENTES MLP FRANCE EXT TVA	135 307,33	1 253 186,54		1 117 879,21
70120021	VENTES MLP CORSE TVA 2.1%	147 287,15	171 619,04		24 331,89
70120027	VENTES INVENDUS CORSE 2.1%	2 058,18		2 058,18	
	A reporter	375 891 874,29	373 795 602,04	2 096 272,25	

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 43 06 20 70 - Fax. 01 43 06 87 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX - Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

ENTREPRENDRE	Balance des comptes	Période du 01/01/13 au 30/06/13 Tenue de compte : EURO
	Complète	

Sage 100 Comptabilité 16.05

Date de tirage 31/10/13

à 15:02:19

Page :

7

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Report	375 891 874,29	373 795 602,04	2 096 272,25	
70120071	VENTE MLP EXPORT RECONDUIT	71 732,36	358 621,06		286 888,70
70120077	VENTES MLP DROM	19 523,11	72 452,87		52 929,76
70134000	VENTE ABONNEMENTS	73 630,99	275 318,78		201 687,79
70134002	ABO ENTREPRENDRE	25 072,00	54 749,66		29 677,66
70134100	VAR. PCA VTES ABONNTS	254 109,00	280 033,00		25 924,00
70134110	VAR. PCA VTES ABONNTS ENTRE	53 665,00	53 665,00		
70155000	VENTE EXEMPLAIRES	11 555,00	58 538,00		46 983,00
70194400	VENTES EXPORT TONDEUR DIFF	471 246,88	566 048,12		94 801,24
70618500	VENTES PUBLICITES 19,6%	871 706,49	1 798 064,55		924 358,06
70618700	VENTES PUB. ECHANGE 19,6%	10 000,00	224 247,60		214 247,60
70618800	VENTES ECHANGE 5,5%		10 000,00		10 000,00
70618900	VENTES PUB. ECHANGES EXPORT		1 550,00		1 550,00
70690000	VENTES PUBLICITE EXPORT	76 136,00	186 491,98		110 355,98
70880000	AUTRES PROD ACTIVITES ANNE		4 406,73		4 406,73
70880006	VENTES EDITIONS DU PUIITS FLE	108,06	2 186,80		2 078,74
70880009	VENTES AM BALL COM	6,00	510,40		504,40
70880010	VENTES EDIT DES BEAUX LIVRES	131,68	462,39		330,51
70880011	VENTES NUMERIQUES	6 210,17	28 337,06		22 126,89
70880012	EUROPROMOSTEO - JP MARGUA	23,50	352,00		328,50
70	** Ventes prod. fabr. serv. & march	3 832 364,36	11 434 241,10	2 058,18	7 603 934,92
75800000	Produits divers de gestion courante		300,00		300,00
75	*** Autres produits gest. courante		300,00		300,00
76110000	REVENUS TITRES PARTICIPATION		208,82		208,82
76400000	Revenus des VMP	12 957,00	13 914,30		957,30
76500000	Escomptes obtenus		13 126,57		13 126,57
76	*** Produits exceptionnels	12 957,00	27 249,69		14 292,69
78750000	Rep/prov. risques & charges except.		52 500,00		52 500,00
787	** Rep/prov. - Prod. exceptionnels		52 500,00		52 500,00
78	*** Rep. /amort. & provisions		52 500,00		52 500,00
7	*** COMPTES DE PRODUITS	3 845 321,36	11 514 290,79	2 058,18	7 671 027,61
89000000	Bilan d'ouverture	367 293,72	367 293,72		
	Totaux comptes de bilan	363 557 466,87	363 437 380,30	120 086,57	
	Totaux comptes de gestion	14 659 514,58	14 779 601,15		120 086,57
	Totaux de la balance	378 216 981,45	378 216 981,45		

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

PARTIE II :
LA PRESSE MAGAZINE EN FRANCE

2.1 PANORAMA DU SECTEUR

Le secteur de la presse magazine en France souffre des changements culturels de notre société. Depuis 1960, le temps consacré à la lecture par les français ne cesse de diminuer, notamment avec l'arrivée de la télévision puis d'internet. En 1990, la presse représentait 24% des dépenses culturelles, en 2010 plus que 15%. Cependant, les dépenses globales de loisirs et services culturels sont restées stables dans le budget des ménages mais avec un transfert de la culture imprimée vers l'informatique et les jeux vidéo.

Deux facteurs principaux expliquent le ralentissement du secteur de la presse payante. Tout d'abord, l'avènement du numérique qui offre un accès facile, gratuit et en temps réel à l'information. Face à ces avancées technologiques, les français ont modifié leurs habitudes et réduit leurs dépenses pour des magazines payants. Ensuite, l'apparition de journaux gratuits (*20Minutes*, *Metro*, ...) a contribué à démocratiser l'idée d'un accès gratuit à la culture.

2.1.1 LA PRESSE MAGAZINE FRANÇAISE EN CHIFFRES

Depuis 10 ans, la diffusion de magazines en France ne cesse de diminuer : entre 2001 et 2011 la chute a été de 17%. En 2011, près de 1,9 milliards de magazines ont été diffusés ; la part des gratuits reste marginale et ne représente que 1,7% de la diffusion totale de magazines. La tendance de fonds du secteur de la presse ne devrait pas s'inverser à moyen terme et la diffusion de magazine devrait continuer de baisser dans les années à venir, de l'ordre de 1 à 2% par an. Le nombre de magazines est lui aussi en baisse. De 2001 à 2005, il y a eu une progression de 438 à 490 titres. Mais depuis, il n'a cessé de diminuer : en 2011, 407 magazines étaient disponibles en France.

La presse magazine en France est tirée par la presse télévision qui trust huit des dix premières audiences, avec chacune plus d'un million d'exemplaires diffusés.

Les 20 meilleures audiences de la presse en 2011, tous types de presse confondus

Magazine	Type de presse	Ventes France en 2011 (unités)
TV Magazine	Presse TV (supplément)	5 748 545
Version Femina	Presse TV (supplément)	3 293 809
Télé Z	Presse TV	1 481 233
Télé 7 Jours	Presse TV	1 371 053
Dossier Familial	Famille	1 124 434
Télé Star	Presse TV	1 037 954
Télé Loisirs	Presse TV	1 026 936
TV Grandes Chaînes	Presse TV	1 005 264
TV 2 Semaines	Presse TV	1 003 514
Notre Temps	Famille	900 712
Femme Actuelle	Presse Féminine	898 822
Pleine Vie	Famille	843 647
Famille et Education (Magazine de l'APPEL)	Famille	801 849
Paris Match	Actualité	620 214
Le Nouvel Observateur	News	503 573
Viva - Entre Nous la Vie	Famille	499 966
Le Particulier	Economie, Finance	451 737
Madame Figaro	Presse Féminine	449 905
Modes & Travaux	Presse Féminine	444 228
Avantages	Presse Féminine	441 134

Source : OJD (Observatoire de la Presse, mars 2012)

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX - Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

2.2 LES ACTEURS

Le secteur de la presse magazine est nettement dominé par les filiales de grands groupes internationaux (Lagardère, Prisma Presse, Mondadori, Roularta). Ces acteurs sont toutefois concurrencés par des spécialistes de la presse quotidienne (groupe Le Monde) et des acteurs indépendants (groupe Marie Claire).

Ventes 2010 par groupe de presse

Groupe	Principaux titres	Diffusion France 2010 (en millions)
Lagardère Active	Version Fémina, Télé 7 jours, Paris Match, Elle, Public, Psychologies Magazine, Be	6,9
Prisma Presse (Bertelsmann)	Télé Loisirs, TV Grandes Chaînes, Télé 2 Semaines, Femme actuelle, Prima, Voici, Capital, Gala, Geo, Ca M'intéresse	3,1
Groupe Marie Claire	Marie Claire, Cosmopolitan, Avantages, Marie France, cuisine et Vins de France	2,4
Roularta	L'Express, Point de vue, Mieux Vivre Votre Argent, L'Expansion, Maison Magazine, Maison Française, L'Entreprise	1,9
Mondadori	Télé Star, Pleine Vie, Télé Poche, Closer, Biba, Auto Plus, Grazia, L'Auto Journal, Sport Auto	1,7
Le Monde	Télérama, Le Monde Magazine, Courrier international, Le Monde Diplomatique, La Vie, Le Monde des Religions, Cahiers du Cinéma	1,5
Entreprendre - Lafont Presse	Entreprendre, Création d'Entreprise, Jour de France, Célébrité, Maison Décoration, Stop Arnaques	5,0

Source : Xerfi, FU

Le **groupe Lagardère** intervient dans le secteur de la presse au travers de son pôle Lagardère Active. Il est le premier éditeur de magazines en France. En 2011, il a cédé la majeure partie de la Presse Magazine Internationale et s'est recentré sur le marché français. Il compte désormais 39 titres de presse publiés en France et 87 dans le monde.

Prisma Presse est le deuxième éditeur de presse magazine en France avec 26 titres en portefeuille. Le groupe est présent sur les principaux segments de la presse magazine grand public (féminins, cuisine, télé, people, découverte, économie ...).

Le **groupe Marie Claire** s'impose comme le leader français de la presse féminine haut de gamme. Le groupe possède 89 numéros dont 15 publiés en France autour de trois univers : le féminin, le parental et l'art de vivre.

Roularta est numéro 1 de la presse magazine en Belgique et fait partie des cinq premiers acteurs de la presse en France.

Mondadori est l'un des principaux éditeurs de presse en Europe. Mondadori France publie 27 magazines dans les secteurs des magazines féminins, masculins, programmes TV et des loisirs.

Le **groupe Le Monde** repose sur trois piliers principaux : la presse quotidienne nationale, le pôle magazine et plusieurs sites internet. Le groupe est présent en France.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40, - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

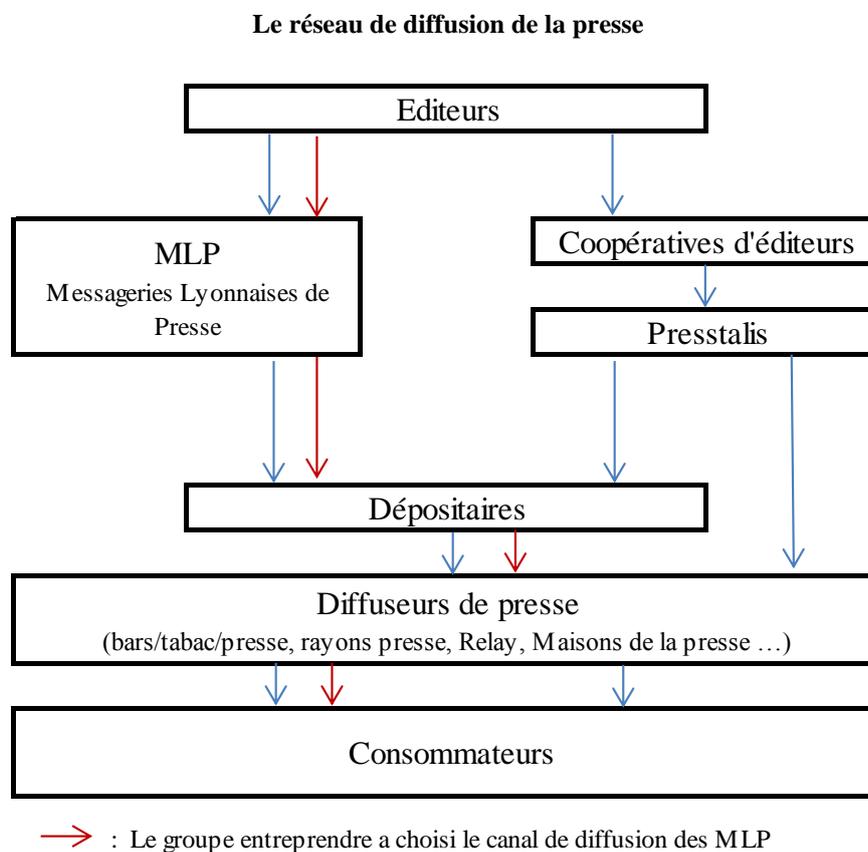
Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

En 2011, le groupe ENTREPRENDRE a décidé d'inscrire ses magazines auprès de l'OJD, l'association pour le contrôle de la diffusion des médias. La mission de l'OJD est de certifier la diffusion, la distribution et le dénombrement des journaux, périodiques et de tout autre support de publicité. Les résultats de ses contrôles constituent une référence essentielle, notamment pour l'élaboration des tarifs de publicité des supports certifiés. L'inscription est payante (1 500/2 000€ par an) mais accroît considérablement la notoriété du magazine. L'incidence sur le chiffre d'affaires publicitaire est forte puisque l'OJD est une référence pour les média-planneurs.

A ce jour, ENTREPRENDRE compte 5 titres référencés auprès de l'OJD : *Entreprendre*, *l'Essentiel de l'Auto*, *Maison Décoration*, *Création d'Entreprise* et *Jour de France*. Les inscriptions auprès de l'OJD devraient monter en puissance à raison de 2 nouveaux titres par an. L'investissement pour le groupe est relativement limité (contrôle strict des commissaires aux comptes, visite de l'OJD) mais le référencement un véritable passeport pour les agences et centrales d'achats d'espaces publicitaires.

2.3 LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le réseau de distribution du secteur de la presse en France est extrêmement restreint avec seulement deux acteurs : la Messagerie Lyonnaise de Presse (MLP) et Presstalis (ex-NMPP) qui fournissent un réseau de près de 25 000 diffuseurs.



Source : Xerfi, FU

La distribution de la presse quotidienne nationale qui exige une logistique particulière en raison des contraintes d'urgence qui s'y attachent, est effectuée exclusivement par Presstalis. Pour la distribution de la presse périodique, l'éditeur a le choix de travailler avec l'un ou l'autre des distributeurs lesquels servent un réseau de dépositaires qui alimentent eux-mêmes les diffuseurs (marchands de journaux et kiosques), soit un total de 25 000 points de ventes. Ces points de vente ont l'obligation de vendre TOUS les magazines diffusés en France.

Pour sa part, le groupe ENTREPRENDRE a choisi de travailler avec les Messageries Lyonnaises de Presse (MLP) qu'il juge plus réactives. De plus les commissions, plus faibles que celles de Presstalis, sont négociées par l'ensemble de la profession en fonction du chiffre d'affaires réalisé et des invendus par magazine.

La commission prélevée par MLP est proche de 50%/55% et varie selon le nombre d'invendus sur le principe du bonus/malus : plus un titre a d'invendus, plus les frais sont importants pour la messagerie et la commission élevée pour ENTREPRENDRE.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

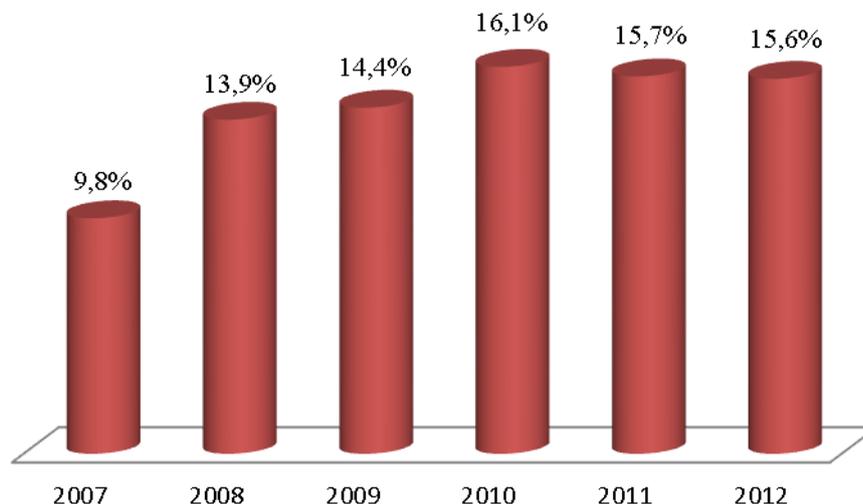
PARTIE III :
PERSPECTIVES ET RELAIS DE CROISSANCE

En baisse structurelle depuis une dizaine d'années, la diffusion de presse magazine imprimée devrait continuer de baisser dans les années à venir, de l'ordre de 1% à 2% par an. Cependant, les relais de croissance existent et ENTREPRENDRE compte bien profiter de la concentration du secteur pour se développer. Le groupe mise sur deux axes de développement prioritaires pour assurer sa croissance : 1- le développement d'une offre publicitaire globale prenant appui sur la complémentarité de l'offre magazine, 2- le déploiement d'une offre numérique innovante en exploitant les ressources éditoriales du groupe. Par ailleurs, le développement des abonnements, le lancement de nouveaux titres ou le rachat de magazines sont aussi des leviers de la croissance future.

3.1 L'ASSAUT DU MARCHÉ PUBLICITAIRE

Historiquement proche de 10%, la part du chiffre d'affaires réalisée dans la publicité est faible. Cette situation est un atout dans un environnement peu porteur, puisque le groupe est faiblement dépendant des annonceurs. Cependant, dans un secteur où la publicité représente traditionnellement 30% à 50% des revenus d'un magazine, la marge de progression pour ENTREPRENDRE est grande, sans dénaturer son modèle. Depuis 2008, le groupe a développé cette source de revenu qui représente aujourd'hui près de 16% de son CA. A horizon 2014, l'objectif est de porter la part des revenus publicitaires autour de 30% du CA total.

Part du chiffre d'affaires Publicité depuis 2007



Source : société, FU

Si le groupe a pris conscience depuis 2008 qu'il pourrait être plus efficace en termes de revenus publicitaires, les moyens en interne restent faibles. Aussi, ENTREPRENDRE a-t-il décidé de structurer son offre commerciale. L'équipe commerciale sera désormais organisée autour d'un directeur commercial expérimenté (recruté mi-2012) et bénéficiera d'une politique de motivation et d'incitation. A terme, 3 à 5 personnes devraient s'occuper de la commercialisation d'espaces publicitaires. En outre, le groupe a créé une double segmentation en regroupant les 10 pôles de centres d'intérêts selon 4 cibles : 1- les cadres et entrepreneurs, 2- les hommes et le sport, 3- la presse féminine, 4- la culture et la passion.

ENTREPRENDRE travaille également avec des régies publicitaires chargées de vendre les espaces des magazines du groupe et étudie la possibilité de nouer un partenariat pour créer une régie publicitaire. Deux pistes sont à l'étude : l'adossement à une structure déjà existante ou la création d'une régie en interne. Ce partenariat pourrait se faire avec la création d'une régie dans laquelle ENTREPRENDRE serait à parité ou majoritaire au capital. A ce jour, la piste privilégiée reste cependant de conserver les équipes commerciales en interne et plusieurs régies en externe.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40, - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

3.2 LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Si le numérique est encore loin d'avoir pris le pas sur la presse imprimée, sa montée en puissance devrait être croissante avec le développement des tablettes notamment. En outre, c'est une chance pour un titre d'être lu à travers le monde et de toucher une clientèle itinérante qui peut rester informée et lire la presse dont elle a l'habitude où qu'elle soit. La mise à disposition des magazines en ligne n'a pour sa part qu'un faible coût dès lors que le magazine existe au format imprimé.

Aujourd'hui, internet est davantage vu comme un complément valorisant le contenu du papier. Mais le numérique a aussi son importance en terme commercial puisque plus le trafic sera important, plus il deviendra facile d'attirer les annonceurs. Depuis 2010, tous les contenus publiés par le groupe sont numérisés et archivés ; ils peuvent ainsi être vendus à la demande. Surtout, ENTREPRENDRE a créé une banque de données qu'il pourra valoriser et qui profite déjà d'une profondeur de gamme de 2 ans d'historique et d'une largeur riche de plus de 100 titres. En outre, le groupe entend développer l'animation de portails communautaires autour de centres d'intérêts : les supporters de football, les entrepreneurs et les cadres dynamiques, et les femmes.

Les revenus internet sont encore marginaux, mais le groupe se veut ambitieux et mise notamment sur les commissions sur les ventes d'accessoires et de billets et sur les abonnements communautaires avec la mise en place de programmes de fidélisations. L'optimisation du référencement des offres du groupe augmentera sa visibilité sur internet et sera un vecteur de soutien aux revenus publicitaires.

3.3 LE DEVELOPPEMENT DES ABONNEMENTS

ENTREPRENDRE compte 35 000 abonnés, soit moins de 10% de la diffusion totale des magazines du groupe. En 2011, la diffusion par abonnements représentait 34,2% des titres dans la presse magazine française, avec cependant de fortes disparités dans les taux d'abonnements en fonction du type de presse magazine : 68,8% pour les magazines de News, 43,0% pour les magazines d'actualité, 75,7% pour les magazines d'Economie/Finance mais seulement 13,9% pour la presse People (source OJD – Observatoire de la Presse, mars 2012). Ainsi, le différentiel entre la moyenne du secteur et le groupe ENTREPRENDRE est d'autant plus important que ce dernier est davantage présent dans les types de presse bénéficiant de forts taux d'abonnement.

Le groupe Entreprendre a la volonté de développer l'abonnement mais pas à n'importe quel prix. Bien souvent, les abonnements sont vendus à perte, à grand renfort de cadeaux, les groupes de presse ne gagnant de l'argent que grâce à la vente d'espace publicitaire ... laquelle vente d'espaces se négocie en fonction du nombre d'abonnés ... L'objectif est donc d'accroître la part de l'abonnement qui donne de la visibilité à l'activité mais sans s'éloigner du modèle du groupe, peu dépendant des revenus publicitaires et des annonceurs. La présence sur internet devrait également faciliter la montée en puissance de l'abonnement, notamment grâce au mailing et à la création de communautés. L'intérêt des communautés est de constituer des bases de données de mailing qualifiées qui permettent alors de proposer des produits et services ciblés.

3.4 LE LANCEMENT DE NOUVEAUX MAGAZINES OU LE RACHAT DE MAGAZINES

Le dernier relais de croissance est l'arrivée de nouveaux titres dans le portefeuille. Compte tenu de l'organisation du groupe par centres d'intérêts, il devient facile de créer un nouveau titre à moindre coût en mutualisant les ressources entre les différents magazines du pôle. Il est d'ailleurs fréquent de voir les agences avec lesquelles travaille le groupe proposer de nouvelles maquettes. Si le lancement est un échec, il est alors beaucoup plus facile de retirer le titre des kiosques en raison de la largeur du portefeuille de magazines. L'excellente connaissance des marchés et la courbe d'expérience dans la création d'un magazine sont par ailleurs des atouts forts pour ENTREPRENDRE dans la réussite d'un lancement.

En dehors de la création ex-nihilo de magazines, ENTREPRENDRE se porte régulièrement acquéreur de nouveaux titres. En 2010, il a ainsi repris le magazine *Stop Arnaques* (60 000 exemplaires par mois) qui était isolé dans un groupe dont le métier n'était pas la presse et souhaitait se désengager. Il a également repris le titre *Jour de France* (50 000 exemplaires par mois), alors en proie à des difficultés et qui avait disparu des kiosques.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Pour sa part, une croissance externe ne serait envisagée que si la cible disposait d'une rentabilité au moins équivalente à la structure actuelle ou si elle permettait l'acquisition d'un titre à forte notoriété.

Un déploiement vers les pays francophones (Belgique, Suisse, Tunisie) pourrait également être une opportunité de croissance. Il pourrait s'agir de la vente de magazines déjà existants auxquels le groupe ajouterait un cahier spécial consacré au pays comme il le fait déjà régulièrement dans les régions françaises. Cela pourrait aussi concerner la création d'un magazine entièrement consacré au pays.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

PARTIE IV : ETATS FINANCIERS

4.1 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

4.1.1 COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2011

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **ENTREPRENDR 8.A.** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **1 2**

Adresse de l'entreprise : **53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

Numéro SIRET* **4 0 3 2 2 6 6 1 7 0 0 0 2 3** Néant *

		Exercice N clos le N°1		Exercice N-1 clos le N°1	
		3 1 1 2 2 0 1 1	3 1 1 2 2 0 1 0	3 1 1 2 2 0 1 1	3 1 1 2 2 0 1 0
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB				
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 304 505	1 046 152	1 258 353	1 522 042
Fonds commercial (I)	AH				
Autres immobilisations incorporelles	AJ	157 572	154 679		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
Terrains	AN				
Constructions	AP				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
Autres immobilisations corporelles	AT	276 345	233 805	42 541	60 459
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU	10 000	10 000		
Créances rattachées à des participations	BB	841 170	598 042	243 128	205 046
Autres titres immobilisés	BD	425 210	15 001	410 209	192 908
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH	93 860		93 860	90 873
TOTAL (II)	BJ	4 108 662	2 057 679	2 050 983	2 071 328
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	47 777		47 777	68 211
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	7 142 572	341 746	6 800 826	6 673 706
Autres créances (3)	BZ	692 122		692 122	1 077 413
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 063 439		1 063 439	610 762
Disponibilités	CF	706 322		706 322	573 955
Charges constatées d'avance (3)*	CH	642 290		642 290	619 647
TOTAL (III)	CJ	10 294 523	341 746	9 952 776	9 623 694
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 403 184	2 399 425	12 003 759	11 695 021
Retenue : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des créances financières nettes		(3) Part à plus d'un an :
Classe de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2012

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
20 AOUT 2012
DEPOT N° 05292

Formulaire obligatoire (article 33 A
de Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ENTREPRENDRE S.A.		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :254.754.....)	DA	254 754	245 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 226 034	1 406 579	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	34 491	34 491	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	588 366	49 007	
	Report à nouveau	DEE		(67 860)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	891 235	1 308 934	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)	DL	3 994 879	2 976 751		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	230 654	403 841	
	Provisions pour charges	DQ		73 180	
	TOTAL (III)	DR	230 654	477 021	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 152	3 166	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30 651	525 359	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 407 886	4 130 658	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 770 514	1 895 502	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	208	208	
	Autres dettes	EA	124 424	276 197	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 441 391	1 410 160	
	TOTAL (IV)	EC	7 778 226	8 241 250	
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 003 759	11 695 021	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 778 226	8 241 250		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 152	3 166		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ENTREPRENDRE S.A.		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	16 886 366
		services*	FG	FH	FI	3 236 137
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	20 122 503	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	397 432	
	Autres produits (1) (11)			PQ	1 247	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	21 329 153
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 427 204	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	15 942 180	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	119 449	
	Salaires et traitements*			FY	1 168 282	
	Charges sociales (10)			FZ	310 630	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	52 332
			- dotations aux provisions		GB	287 796
Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	140 912	
Autres charges (12)			GD			
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	19 500 471	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	1 351 916
OPÉRATIONS ET CONTRATS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	916 714
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	789
Total des produits financiers (V)				GP	917 502	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	207 599
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR	9 783
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	217 382	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	700 121
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 367 721

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans l'article n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ENTREPRENDRE S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	42
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	334 180
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	334 222
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	222 403
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	42 600
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	87 813
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	352 816
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(18 594)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	487 655
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	21 741 593
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 850 358
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	891 235
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	3 510
		HQ	6 823
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	15 000
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		35 568	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N	
PENALITES AMENDES		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		2 612	
MECENAT SPORTIF		66 676	
LITIGES gpe psycho - saga mag - tva 2004 - kruger		153 115	
ANNUL.TITRES MOBYA et OVERSTOCK 10600+31800		42 600	
PROD.LITIGES - REPRISES PROV.LITIGES /CBSSIONS		87 813	334 222
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2010 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 12 003 759,07 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 891 234,84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 7/05/2012 par les dirigeants.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La méthode d'évaluation des produits et des charges au 31 décembre 2011 correspond à celle mise en place au 31 décembre 2006 dans la filiale SA GROUPE ENTREPRENDRE à l'époque et désormais fusionnée.

Rappel de la méthode : Les ventes de magazines comme les ventes de produits publicitaires et toutes les charges directes liées aux publications, à l'exception des charges de personnel, se rattachent à un exercice proportionnellement à la durée de parution au cours du dit exercice.

Acquisition de marques :

Mr Robert LAFONT, propriétaire de l'ensemble des marques de chaque revue du Groupe, a vendu en juillet 2007, les principales marques au Groupe ENTREPRENDRE à l'exception notamment des marques du pôle économique pour 900 K€ HT.

En juillet 2008, les marques du pôle économique dont la marque ENTREPRENDRE, plus la marque « SANTE REVUE » ont été acquises par la société Groupe Entreprendre pour 750 K€ HT.

En juillet 2010, 18 autres marques ont été acquises par Entreprendre pour 606 K€ HT.

De même qu'en 2007 et 2008, le prix de vente des marques cédées par Mr Robert LAFONT a été évalué par le cabinet NOMEN INTERNATIONAL à la date de la vente sur la base d'une actualisation des flux futurs de redevances nettes d'impôt.

Les marques acquises avant le 31 décembre 2009 figuraient à l'actif de la filiale absorbée, la SA GROUPE ENTREPRENDRE.

En 2011, la marque JOUR DE FRANCE a été acquise auprès de Mr Robert LAFONT pour 30 K€.

La presque-totalité des marques exploitées figure à l'actif de la société.

Provisions pour dépréciation de marques :

La provision pour dépréciation des marques a été déterminée selon la même méthode qu'au cours des exercices précédents et est calculée ainsi : Dépréciation totale pour les marques arrêtées et dépréciation partielle pour certaines marques en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires de référence utilisé par le cabinet NOMEN INTERNATIONAL.

Cette provision pour dépréciation des marques est passée de 772 K€ au 31 décembre 2010 à un montant de 1056 K€ à la fin de l'exercice 2011.

Bonus MLP :

Un produit à recevoir au titre des bonus 2011 calculés par les messageries MLP sur la base du chiffre d'affaires et le lissage des frais sur invendus a été enregistré pour un montant de 650 K€.

Comptes de bilan liés aux échanges de marchandises :

Créances clients et comptes rattachés liés aux échanges de marchandises : 1 337 716,79 €

Fournisseurs et comptes rattachés liés aux échanges de marchandises : 1 337 716,79 €

Annexes (suite)
NOTES SUR LE BILAN ACTIF
Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 108 662 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	143 512	14 060		157 572
Marques	2 274 505	30 000		2 304 505
Immobilisations corporelles	270 405	6 539	599	276 345
Immobilisations financières	1 092 143	286 470	8 373	1 370 240
TOTAL	3 780 565	337 069	8 972	4 108 662

Amortissements et provisions d'actif = 2 057 679 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	123 480	31 199		154 679
Marques	772 495	324 814	51 157	1 046 152
Immobilisations corporelles	209 946	24 458	599	233 805
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	603 316	19 727		623 043
TOTAL	1 709 237	400 198	51 756	2 057 679

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immos.incorporelles	157 572	154 679	2 893	1 an
Instal./agenc.divers	8 975	5 217	3 758	3-5-8-10 ans
Matériel de transport	98 290	98 290	0	4 ans
Oeuvre d'art	20 135	0	20 135	Non amortis
Mat bureau informatique	85 929	72 218	13 711	1-2-3-4- 5 ans
Mobilier	63 016	58 080	4 936	5 et 10 ans
TOTAL	433 917	388 484	45 433	

Etat des créances = 9 412 014 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	935 030		935 030
Actif circulant & charges d'avance	8 476 984	8 070 707	406 277
TOTAL	9 412 014	8 070 707	1 341 307

Provisions pour dépréciation = 2 010 941 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Marques	772 495	324 814		51 157	1 046 152
Titres	10 000	15 001			25 001
Créances ratt. à des participations - France Quotidien	593 316	4 726			598 042
Créances clients	530 325	157 696	346 275		341 746
TOTAL	1 906 136	502 237	346 275	51 157	2 010 941

Produits à recevoir par postes du bilan = 682 707 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	677 833
Autres créances	
Disponibilités	4 874
TOTAL	682 707

Ce poste est constitué pour l'essentiel pour les bonus MLP - 650 000 €

Charges constatées d'avance = 642 290 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF
Capital social = 254 754 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	584 762	0,42	245 600
Titres émis	21 794	0,42	9 154
Titres remboursés ou annulés	-	-	-
Titres en fin d'exercice	606 556	0,42	254 754

Provisions pour risques et charges = 230 654 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques	403 841	87 813	4 000	257 000	230 654
Provisions pour charges	73 180		63 130	10 050	0
TOTAL	477 021	87 813	67 130	267 050	230 654

Le total des provisions pour risques et charges s'élève au 31 décembre 2011 à 231 K€ contre 477 K€ dans les comptes au 31 décembre 2010 après une dotation sur l'exercice de 88 K€ et une reprise de 334 K€.

❖ Divers litiges : divers litiges ont été provisionnés pour un total de 230 K€ au 31 décembre 2011.

Etat des dettes = 7 778 226 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 152	3 152		
Dettes financières diverses	30 651	30 651		
Fournisseurs	4 407 886	4 407 886		
Dettes fiscales & sociales	1 770 514	1 770 514		
Dettes sur immobilisations	208	208		
Autres dettes	124 424	124 424		
Produits constatés d'avance	1 441 391	1 441 391		
TOTAL	7 778 226	7 778 226		

Charges à payer par postes du bilan = 1 120 681 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	3 004
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	891 310
Dettes fiscales & sociales	103 474
Autres dettes	122 893
TOTAL	1 120 681

Produits constatés d'avance = 1 441 391 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance comportent pour l'essentiel les dettes abonnements, le chiffre d'affaires auprès des MLP et TONDEUR (Distributeur en Belgique) pour la période de commercialisation des magazines sur l'exercice 2011 ainsi que les produits des insertions publicitaires dont les parutions sont « à cheval » entre 2011 et 2012.

Annexes (suite)
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
Ventilation du chiffre d'affaires = 20 915 329 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	17 633 644	84,31 %
Prestations de services	3 201 571	15,31 %
Produits des activités annexes	80 113	0,38 %
TOTAL	20 915 329	100,00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 487 655 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 351 916	450 594	901 322
Résultat financier	45 568	15 187	30 381
Résultat exceptionnel	-18 594	21 874	-40 468
Participation des salariés			
TOTAL	1 378 890	487 655	891 235

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non déduct. l'année de dotat.	36 227	12 074
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	36 227	12 074

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Opérations d'échanges de publicité (PCG art. 531-2/28) :

Pour l'exercice 2011, la société ENTREPRENDRE a inscrit un montant de 542 555 € en produits et 542 554 € en charges relatifs aux opérations d'échanges de publicités.

Conformément à l'article 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, nous vous informons que les honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 dans le cadre de ses contrôles légaux s'élèvent à 26 000 € HT et à 5 000 € dans le cadre des diligences directement liées à la mission).

Annexes (suite)

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Charges exceptionnelles	Montant
Pénalités, amendes	2 612
Don, Mécénat	66 676
Indemnités litiges	153 115
Annul titres Moby et Overstock	42 600
Provisions litiges	87 813
TOTAL	352 816

Produits exceptionnels	Montant
Reprises provisions litiges	334 180
Divers	42
TOTAL	334 222

AUTRES INFORMATIONS
Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations		
Créances rattachées à des participations	841 170	
Autres créances		
Emprunts et dettes financières		
Dettes Fournisseurs	207 812	
Autres dettes		
Autres produits financiers		
Charges financières		
TOTAL	1 048 982	

Engagements donnés = 269 379 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	3 510
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	262 556
TOTAL	266 066

Les autres engagements sont le nantissement du fonds de commerce de GROUPE ENTREPRENDRE au bénéfice de l'Administration fiscale pour la somme de 182.680 euros en date du 10 avril 2006 et l'inscription d'un privilège au bénéfice du Trésor Public pour 79.876 euros en date du 29 juin 2007, soit 262 556 euros.

Néanmoins, l'inscription du privilège a fait l'objet d'une mainlevée en 2012 et le litige avec l'administration fiscale était terminé au 31 décembre 2011.

Engagements en matière de retraite

Les engagements de retraite correspondent à une estimation des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite. Ils ont été déterminés en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite.

A cet égard, les engagements en matière de retraite n'ont pas été évalués mais compte tenu de la structure de l'effectif, les engagements ne devraient pas être significatifs.

Comptes consolidés et intégration fiscale

Comme en 2010, la filiale FRANCE QUOTIDIEN n'a pas été consolidée du fait qu'elle n'avait plus d'activité significative en 2011.

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Cadres	6
Employés	26
TOTAL	32

Informations concernant les parties liées

Transactions conclues entre la société et les parties liées présentant une importance significative et non conclues aux conditions normales du marché (Code de commerce R 123-198-1^{er}) :

- Acquisition de la marque JOUR DE FRANCE avec Mr Robert LAFONT pour 30 000 €,
- Charge relative à l'étude « Lafont Afrique Distribution » de 138 K€ avec la SAS TALLEYRAND INVESTISSEMENT dans laquelle Mr Robert LAFONT est associé à hauteur de 50%.

Annexes (suite)
DETAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 682 707 E

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(41810000)	677 833
TOTAL	677 833

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques intérêts courus à recevoir(51870000)	4 874
TOTAL	4 874

Charges constatées d'avance = 642 290 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	642 290
TOTAL	642 290

Charges à payer = 1 120 681 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques intérêts courus à payer(51860000)	3 004
TOTAL	3 004

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues(40810000)	891 310
TOTAL	891 310

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(42820000)	41 374
Org.soc. congés à payer(43820000)	11 916
Org.soc. autres charges à payer(43860000)	18 283
Etat autres charges à payer(44860000)	31 901
TOTAL	103 474

Autres dettes	Montant
Clients rrr à accorder(41980000)	122 893
TOTAL	122 893

ENTREPRENDRE S.A. 53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Produits constatés d'avance = 1 441 391 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	1 441 391
TOTAL	1 441 391

Annexes (suite)
RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	254 754	245 600	246 617	239 330	233 520
b) Nombre d'actions émises	606 556	584 762	587 184	569 834	556 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 915 329	20 122 503	300 000	300 000	300 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 292 985	1 920 343	800 053	29 128	81 335
c) Impôt sur les bénéfices	487 655	204 761	33 169	9 708	433 833
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	805 330	1 715 582	766 884	19 420	-352 498
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	891 235	1 308 934	766 884	19 420	31 028
f) Montants des bénéfices distribués	701 714		692 877		
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1.33	2.93	1.31		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	1.47	2.24	1.31		
c) Dividende versé à chaque action	1.20		1.18		
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	32	32	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	988 998	1 168 282	69 364	69 364	69 364
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	284 625	310 630	26 783	26 709	26 611

Observations complémentaires

 Les importantes variations constatées entre les deux derniers exercices et les exercices 2009 et antérieurs sont dues à la TUP de la SA GROUPE ENTREPRENDRE, filiale absorbée à effet au 1^{er} janvier 2010.

Annexes (suite)
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu et dont la valeur brute des titres excède 1% du capital d'ENTREPRENDRE)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu et dont la valeur brute des titres excède 1% du capital d'ENTREPRENDRE)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises	10 000	(603 317)	100 %	10 000	0	841 170	0	0	(4 725)	
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises				425 210	410 209					
b) Etrangères										

Observations complémentaires

La filiale France Quotidien n'a plus d'activité.

4.1.2 RAPPORT DE GESTION ANNUEL SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

ENTREPRENDRE

Société anonyme au capital de 254.753,52 Euros
Siège Social : 53 rue du Chemin vert – 92100 Boulogne Billancourt
RCS NANTERRE B 403 216 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire afin de délibérer, ainsi que le mentionnent l'avis de convocation publié dans le BALO du 18 mai 2012 et les convocations individuelles, sur l'ordre du jour suivant :

- 1°/ Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011,
- 2°/ Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes,
- 3°/ Examen et, s'il y a lieu, approbation des comptes de l'exercice 2011.
Quitus au Conseil d'Administration.
Affectation du résultat.
- 4°/ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce et vote relatif auxdites conventions.
- 5°/ Pouvoirs en vue des formalités,
- 6°/ Questions diverses.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

A) EVENEMENTS JURIDIQUES SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que la société a été inscrite en bourse le 21 décembre 2001, par mise à la disposition au public de 27.800 titres, soit 5 % du capital social et 2,6 % des droits de vote, le prix minimal ayant été fixé à 10,96 euros par action.

Nous vous rappelons également que votre Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société.

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration du 25 novembre 2009 a décidé pour simplifier la gestion juridique, comptable et fiscale du groupe d'absorber sa filiale la société GROUPE ENTREPRENDRE, dont elle était l'unique actionnaire, par dissolution et transmission universelle de patrimoine et décidé en conséquence de cette absorption par l'Assemblée Générale du 8 mars 2010, de modifier l'objet social pour l'étendre aux activités de « l'Édition, la Presse, la Communication, la Publicité, ainsi que toute opération annexe ou connexe ».

1

■

Votre Conseil d'administration du 30 septembre 2011 a constaté l'augmentation du capital de la société de 8.970,36 euros par l'émission de 21.358 actions nouvelles, d'une valeur totale (capital + prime d'émission) de 811.604 euros, portant le capital à 254.570,40 euros divisé en 606.120 actions d'un montant nominal de 0,42 euro.

Votre Conseil d'administration du 30 décembre 2011 a constaté l'augmentation du capital de la société de 183,12 euros par l'émission de 436 actions nouvelles, d'une valeur totale (capital + prime d'émission) de 17.004 euros, portant le capital à 254.753,52 euros divisé en 606.556 actions d'un montant nominal de 0,42 euro.

B) ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

1) Principaux résultats

Le chiffre d'affaires de 2011 a été de 20.915.329 euros au lieu de 20.122.503 euros soit une progression de 3,94 %.

Les charges d'exploitation ont été de 19.977.236 euros au lieu de 19.500.471 euros. Le résultat d'exploitation a été de 1.351.916 euros au lieu de 667.600 euros en 2010.

Il y a eu un résultat financier de 45.568 euros au lieu de 700.121 euros pour l'exercice précédent.

Il y a eu 334.222 euros de produits exceptionnels au lieu de 499.449 euros et 352.816 euros de charges exceptionnelles au lieu de 353.475 euros laissant donc un résultat exceptionnel négatif de 18.594 euros au lieu d'un résultat positif de 145.974 euros.

Il y a eu une charge d'impôt sur les sociétés de 487.655 euros (204.761 euros en 2010).

Il en résulte un bénéfice de 891.235 euros au lieu d'un bénéfice de 1.308.934 euros en 2010.

2) Commentaires sur ces résultats

Notre chiffre d'affaires a donc progressé de 4 %, soit d'environ 800.000 euros ; cela représente une progression assez remarquable dans le contexte actuel de baisse que l'on constate dans le secteur de la Presse (de 4 à 8 %), et traduit un renforcement de notre position sur le marché de la Presse magazine de France

Cette progression correspond essentiellement aux ventes en kiosques, ce qui valide notre stratégie d'« occupation » des rayons par presse thématique.

Il faut noter :

- le renforcement des parts de marché du magazine « Entreprendre » (Augmentation de la pagination et de sa diffusion).
- le lancement réussi du mensuel « Jour de France » (autour de 18.000 à 20.000 exemplaires)
- la bonne tenue des titres « cuisine »

Ces évolutions compensent largement les baisses constatées sur la presse sportive (football en particulier)

Les recettes publicitaires, dans un marché agressif et concurrentiel, se maintiennent à 3.200.000 euros environ, correspondant aux alentours de 15 % du chiffre d'affaires, ce qui laisse une marge de progression importante puisque le ratio habituel de la Presse se situe autour de 50 %, mais présente l'avantage très notable de nous rendre beaucoup moins vulnérables aux évolutions du marché.

Les charges, malgré la progression du chiffre d'affaires, sont restées assez stables. Ce qui traduit une gestion rigoureuse et bien maîtrisée. Il reste cependant des marges d'amélioration notamment dans deux domaines :

- Le réglage des ventes en kiosques
- L'optimisation des achats de papier auprès des imprimeurs

La progression du chiffre d'affaires et la stabilité des charges aboutissent à un résultat d'exploitation en très nette progression : 1.351.916 euros au lieu de 667.600 euros, soit plus d'un doublement (102,5 %).

L'EBITDA (Résultat d'exploitation plus provisions et amortissements) à près de 1,9 million d'euros progresse de 64 % (9 % du chiffre d'affaires au lieu de 5,7 % en 2010)

La baisse du résultat financier (45 K€ au lieu de 700 K€) correspond à l'impact du boni de fusion avec la société GROUPE ENTREPRENDRE constaté en 2010, qui n'avait bien sûr pas de caractère récurrent. De même, l'augmentation importante de l'impôt sur les bénéfices (487.655 euros au lieu de 204.761 euros) correspond pour l'essentiel au fait que le boni de fusion n'était pas soumis à l'IS en 2010 car constitué des bénéfices des exercices précédents ayant déjà été soumis à l'Impôt sur les Sociétés.

Le résultat net après impôts de 891.235 euros correspond à un taux de marge nette de 4,3 %.

3) Résultats de notre filiale FRANCE QUOTIDIEN

ENTREPRENDRE détient 100 % du capital de FRANCE QUOTIDIEN.

FRANCE QUOTIDIEN après avoir arrêté la parution de «Le Quotidien du Foot » n'a plus d'activité. Nous conservons cependant cette structure comme éventuel outil pour de nouveaux titres.

II – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT – PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons créé cette année plusieurs nouveaux titres et notamment :

- Jour de France
- Spécial Couples
- Footing Magazine

Au total, nos 80 titres avec des centres d'intérêts très variés constituent un portefeuille relativement unique doté d'une antériorité et d'une notoriété appréciables. ENTREPRENDRE renforce sa position de groupe de magazines indépendant en France.

Nous avons continué à assurer la conversion numérique de nos publications. La plupart de nos 80 titres sont actuellement disponibles et lisibles sur la plateforme zinio.fr, SFR et bientôt Orange.

Nous avons également lancé une dizaine d'applications iPhone, WP7 ou Android pour les dix principaux titres.

ENTREPRENDRE est ainsi un pionnier de la numérisation de la presse magazine avec une offre digitale très importante disponible sur internet, sur mobiles et sur tablettes.

Nous continuons à relancer en outre l'organisation et le développement du service abonnements. Au total, notre groupe poursuit l'amélioration de son organisation et sa structure.

Le développement d'ENTREPRENDRE est donc soutenu par la mise en œuvre de leviers à fort potentiel de croissance :

- 1) le développement d'une offre publicitaire globale prenant appui sur la complémentarité de l'offre magazine
- 2) le développement d'une offre numérique innovante

ENTREPRENDRE bénéficie ainsi d'atouts solides dans un secteur de presse en mutation : son offre diversifiée et sa gestion rigoureuse offrent de bonnes perspectives de croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité dans les années à venir.

Le transfert de notre cotation sur ALTERNEXT continue de rester plus que jamais d'actualité et nous avons mandaté la Financière d'Uzès pour lever les capitaux nécessaires.

III – INFORMATIONS COMPTABLES ET JURIDIQUES

A) Informations juridiques

1- vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés pour chaque mandataire social durant l'exercice :

- Monsieur Robert LAFONT - Président Directeur Général

- ◆ dans le groupe :
 - Gérant de FRANCE QUOTIDIEN (EURL)
 - Gérant de ROBERT LAFONT PARTICIPATIONS (SARL)
- ◆ mandat à l'extérieur du groupe
 - Gérant de SCI TALLEYRAND (Société civile)
 - Gérant de SCI DEBUSSY (Société civile)

- Madame Marie-Jeanne ROSSELIN-LAFONT - Administrateur

- ◆ Aucun autre mandat dans le groupe :
- ◆ Aucun mandat à l'extérieur du groupe

- Monsieur Jean François LAFONT - Administrateur

- ◆ Aucun autre mandat dans le groupe :
- ◆ Aucun mandat à l'extérieur du groupe

2- Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 1/20, 1/10, 1/5, 1/2 ou 2/3 soit du capital soit des droits de vote de la société ENTREPRENDRE.

La société ROBERT LAFONT PARTICIPATIONS a acquis plus des 2/3 du capital et des droits de vote de la société.

Monsieur Robert LAFONT (Président Directeur Général de la société) détient plus de 1/10 du capital et des droits de vote.

Aucune autre personne physique ou morale ne dépasse l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

3- Nous vous indiquons, conformément à la loi, qu'au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, aucune proportion de capital n'est détenue par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre d'un Fonds Commun de Placement d'entreprise (article L 225-102).

Lorsque le personnel ne détient pas au moins 3 % du capital social dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE), la loi a prévu qu'une augmentation de capital devait être proposée tous les 3 ans pour lui permettre de détenir une participation de ce montant. Vous vous êtes prononcé négativement lors de votre assemblée générale mixte du 21 mai 2010.

B) Informations comptables

1- Rémunération des dirigeants :

Le Conseil du 15 décembre 2011 a approuvé la rémunération de son Président Directeur Général, Monsieur Robert LAFONT d'un montant de 71.500 euros bruts pour l'ensemble de l'exercice 2011, la société prenant également en charge les frais professionnels (notamment de voiture) de Monsieur Robert LAFONT.

Les autres administrateurs n'ont perçu aucune rémunération de la société.

2- Tableau des résultats et éléments caractéristiques de la société au cours des 5 derniers exercices

Ce tableau est annexé au présent rapport.

3- Liste des filiales et participations

Ce tableau est annexé au présent rapport.

Conformément à l'article L233-6 du Code de Commerce, nous vous informons, en plus de la prise de participation dans la SARL HELENE CHEVALIER INVESTISSEMENT au capital de 50.000 € à hauteur du dixième du capital de cette société pour un investissement d'1€ symbolique en 2010, de la participation à l'augmentation de son capital en 2011. Cette société a pour activité le secteur de la beauté et doit investir pour se développer dans nos espaces publicitaires.

Nous vous informons également de la prise de participation dans la SAS LE COMPLEMENT ALIMENTAIRE au capital de 54.400 € à hauteur de 8% de son capital. Cette société a pour activité la vente en gros de compléments alimentaires et investit pour son développement dans nos espaces publicitaires à hauteur équivalente à notre investissement.

4- Répartition et affectation des résultats et des sommes distribuables

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 891.234,84 euros comme suit :

- la somme de	636.883,80 €
pour servir aux actionnaires un dividende de 1,05 € par action	
- le solde, soit	254.351,04 €
au compte « autres réserves »	
Total.....	891.234,84 €

Ces dividendes seront distribués à compter de ce jour.
 Les prélèvements sociaux dus sur les dividendes distribués aux personnes physiques seront prélevés selon la législation en vigueur à savoir par l'établissement financier désigné par la société.

5- Distribution des dividendes au cours des 3 derniers exercices

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

- 2011	: dividendes	701.714,40 €
- 2010	: dividendes	0 €
- 2009	: dividendes	692.877,12 €

6- Dépenses non déductibles

Les dépenses non déductibles au sens des articles 39-4 et 39-5 du CGI ont été de 66 666 euros (Don Mécénat sportif – La Solitaire du Figaro).

7- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, complété par l'avis technique du CNCC en date du 1^{er} Février 2010, nous vous informons qu'au titre de l'exercice écoulé, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs hors groupe se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Exercice 2010 : solde	Exercice 2011 : solde
Dettes échues		187 K€
Dettes échéance 30 jours		1 582 K€
Dettes échéance 60 jours		409 K€
Fournisseurs Echanges Mses		1 338 K€
Fournisseurs Factures non parvenues		891 K€
TOTAL	4.131 K€ *	4.407 K€

* La décomposition pour l'exercice 2010 n'a pas été déterminée.

IV – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Du fait de l'introduction en bourse le 21 décembre 2001, 27.800 titres, soit 5 % du capital social ont été placés dans le public.

Le cours des actions de la société a d'abord subi en 2002 l'évolution particulièrement défavorable de la Bourse et a donc fortement baissé. L'action a sensiblement remonté en 2003. La cotation qui était légèrement supérieure à 10 euros au 1^{er} janvier 2007 a nettement progressé depuis. Elle se situait à 20 euros au milieu du mois d'avril 2008 et de 24 euros en mai 2008. Compte tenu de la bonne tenue des fondamentaux, le cours a fortement augmenté en 2008 pour atteindre 40 euros au 31 décembre 2008. Il était de 58,17 euros au 31 décembre 2009 et de 68,00 euros au 31 décembre 2010 et de 70,00 euros au 31 décembre 2011.

V – RISQUES – ENVIRONNEMENT - PERSONNEL

Nous vous rappelons que notre groupe, à l'inverse de beaucoup de ses concurrents, est peu sensible aux fluctuations du marché publicitaire : les recettes publicitaires de l'ordre seulement d'environ de 3,2 millions d'euros représentent environ 15 % des recettes totales du groupe alors que ces recettes représentent en général près de 50 % du chiffre d'affaires de nos concurrents. Ce facteur – ajouté à la variété du nombre de nos titres – doit contribuer à assurer la pérennité du groupe et la minimisation de nos risques, tout en laissant subsister les risques intrinsèques à toute entreprise.

VI – SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ

L'endettement de la société est mentionné au passif du bilan. Les engagements des comptes sociaux ne comprennent que les indemnités éventuelles de départ à la retraite, le nantissement du fonds de commerce au bénéfice de l'Administration fiscale pour la somme de 182.680 euros et un privilège du Trésor pour 79.876 euros.

L'endettement (7.778.226 € au lieu de 8.241.250 € en 2010) représente au 31/12/2011 :

- 1,95 fois le total des capitaux propres
- 37,19 % du chiffre d'affaires

ENTREPRENDRE n'a aucun endettement bancaire.

Les capitaux propres sont de 3.994.879 euros (2.976.751 € en 2010). Ils ont donc été sensiblement renforcés.

VII – VIII – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE – LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL PREVUES

L'assemblée générale mixte du 21 mai 2010 a autorisé une ou des augmentations de capital pour un montant total en capital de 500.000 euros. Dans ce cadre, une nouvelle augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'Administration du 25 mai 2010 qui a constaté sa réalisation le 15 juin 2010 pour un montant de 3.787,56 euros (333.666 euros au total, prime d'émission incluse) portant ainsi le capital à 245.600,04 euros. Deux autres augmentations de capital ont été décidées :

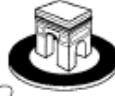


- l'une par le Conseil d'Administration du 30 juin 2011 qui a constaté sa réalisation le 30 septembre 2011 pour un montant de 8.970,36 euros (soit 811.604 euros au total)
- l'autre par le Conseil d'Administration du 2 novembre 2011 qui a constaté sa réalisation le 30 décembre 2011 pour un montant de 183.12 euros (17.004 euros au total, prime d'émission incluse) portant le capital à 254.753,52 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration,

4.1.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2011



Audit Gestion Finance

SA ENTREPRENDRE

53, Rue du Chemin Vert

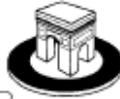
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011

25, avenue de Wagram - 75017 PARIS - Tél : 01 43 80 98 98 - Fax : 01 46 22 95 37 - E-mail : agefi@agefi-societe.fr
Membre de l'Ordre des experts comptables de la région Parisienne - Commissaire aux comptes inscrit
SARL au capital de 40 000 € - RCS Paris B 381 450 154 - Code NAF 741 C - TVA FR 55 381 450 154

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12
9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83
11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70
4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12
Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55
www.finuzes.fr
Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852



Audit Gestion Finance

Aux Actionnaires
De la SA. ENTREPRENDRE

53, Rue du Chemin Vert

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA ENTREPRENDRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste



2

25, avenue de Wagram - 75017 PARIS - Tél : 01 43 80 98 98 - Fax : 01 46 22 95 37 - E-mail : agefi@agefi-societe.fr
Membre de l'Ordre des experts comptables de la région Parisienne - Commissaire aux comptes inscrit
SARL au capital de 40 000 € - RCS Paris B 381 450 154 - Code NAF 741 C - TVA FR 55 381 450 154

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852



également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous formulons les réserves suivantes pouvant avoir un impact sur le résultat de l'exercice :

-La valorisation de certains titres immobilisés mentionnés à l'actif pour leur prix d'acquisition, soit un total de 255 K€ n'a pu être validée en l'absence d'information financière et économique récente sur les sociétés concernées.

-le rapprochement des comptes de la SA ENTREPRENDRE avec ceux des messageries MLP montre une différence de 191 K€ s'analysant comme une charge supplémentaire avant impôt de l'exercice 2011.

Nous formulons les réserves suivantes ayant un impact sur les capitaux propres :

-Nous reprenons une réserve formulée en 2009 dans les comptes consolidés du groupe « SA ENTREPRENDRE ». En effet, votre société SA ENTREPRENDRE a reçu les actifs et les passifs de sa filiale GROUPE ENTREPRENDRE début 2010 suite à la transmission universelle de patrimoine intervenue entre cette filiale et votre société.

Les marques cédées au cours de l'exercice 2008 par Monsieur Robert LAFONT à la société filiale GROUPE ENTREPRENDRE ont été valorisées pour un montant de 750 K€ sur la base d'une évaluation effectuée par le cabinet NOMEN INTERNATIONAL. Les marques acquises en 2008 se rapportent principalement au pôle économique.

Ces marques figurent dans les comptes du 31 décembre 2011 pour une valeur nette de 462 K€.

Le chiffre d'affaires généré par l'ensemble de ces marques semble insuffisant à fin 2011 par rapport à la valeur de rachat de ces marques. Nous estimons qu'une provision complémentaire comprise entre 135 et 155 K€ aurait dû être enregistrée.

-Nous reprenons une réserve formulée en 2010 dans les comptes de la SA ENTREPRENDRE. Les marques cédées au cours de l'exercice 2010 par Monsieur Robert LAFONT à la société SA ENTREPRENDRE ont été valorisées pour un montant de 606 K€ par le cabinet NOMEN INTERNATIONAL.

L'évaluation effectuée par le cabinet NOMEN INTERNATIONAL retenait des hypothèses de progression de chiffre d'affaires qui nous semblaient trop fortes (9% en 2010, 15% en 2011 et 14% en 2012).

Une correction de ces hypothèses compte tenu de l'activité réelle 2010 et 2011 et en retenant une hypothèse de croissance de 1% sur 2012 conduirait à une valorisation brute des marques de 308 K€ et non de 606 K€.

Compte-tenu de la provision pour dépréciation de ces marques déjà constatée par votre société dans les comptes 2011 d'un montant de 259 K€, nous estimons qu'une provision complémentaire de 39 K€ aurait dû être constituée.



3

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852



Par ailleurs,

-La réserve formulée dans les comptes 2010 au sujet des indemnités de départ en retraite portés dans l'annexe pour le montant indiqué en 2006 de 175 K€ n'a pas à être renouvelée, quoiqu'aucun engagement n'ait été chiffré.

Sous les réserves ci-dessus, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous attirons par ailleurs votre attention :

-sur une information portée en page 10 de l'annexe concernant les parties liées et indiquant l'existence d'une charge en 2011 de 138 K€ HT avec la SAS TALLEYRAND INVESTISSEMENT dans laquelle Mr Robert LAFONT est associé et portant sur une étude « Lafont Afrique Distribution ».

-la note page 2 de l'annexe indiquant un montant équivalent de créances clients et fournisseurs de 1 337 K€ destiné à être compensé dans le cadre des échanges de marchandises.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons porté notre attention plus particulièrement sur l'analyse des marques figurant en immobilisations incorporelles et sur les provisions pour dépréciation constatées. Ces provisions s'élèvent à 1 046 K€ au 31 décembre 2011 sur un total de marques de 2 304 K€. La méthodologie retenue a bien été explicitée dans l'annexe en page 2.
- Nous avons aussi également porté plus particulièrement notre attention sur le rapprochement des comptes avec les informations communiquées par les messageries MLP

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserves, exprimée dans la première partie de ce rapport.

4



3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

En application de la loi, nous vous signalons toutefois que les dispositions de l'article D441-4 du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 n'ont pas été respectées ; aucune information n'est indiquée dans le rapport de gestion sur la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance, pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, les éléments nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ont été communiqués tardivement ; le présent rapport n'a pu être émis dans les délais prescrits par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 27 juin 2012
En quatre exemplaires originaux

AUDIT GESTION FINANCE
Société de Commissariat aux Comptes



Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Associé



Catherine SALMON
Associée

5

4.1.4 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012

ENTREPRENDRE

Société anonyme au capital de 254.753,52 Euros
Siège Social : 53 rue du Chemin vert – 92100 Boulogne Billancourt
RCS NANTERRE B 403 216 617

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL,
LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
ET LES LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012**

Conformément à la Loi de sécurité financière N°2003-706 du 1^{er} Août 2003 faisant l'objet de l'article L.225-37 du Code commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de notre Conseil [I] des procédures de contrôle interne mises en place par la société [II], ainsi que des limitations des pouvoirs du Président Directeur Général pour le Conseil [III] et ce, en vue de répondre de manière active à la mise en œuvre de ladite Loi.

**I – LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU
CONSEIL :**

I - I. – Organisation du Conseil et de ses réunions :

I - 1. – A – Composition du Conseil :

Le Conseil se compose des membres suivants :

- Monsieur Robert LAFONT, Président et Directeur Général,
- Madame Marie-Jeanne ROSSELIN-LAFONT, Administrateur,
- Monsieur Jean François LAFONT, Administrateur,

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil.

I - 1. – B – Organisation des réunions :

Dans le cadre des dispositions statutaires, légales et réglementaires, le Conseil se réunit afin :

- * d'orienter l'activité de la Société,
- * d'arrêter les comptes de l'exercice,
- * de mettre au point le rapport de gestion
- * de décider des rémunérations des dirigeants,
- * d'autoriser les conventions dites réglementées, et fixer la répartition des jetons de présence
- * de décider de la création de filiales et éventuellement d'établissements secondaires,
- * de décider des investissements financiers significatifs,
- * de suivre les risques et la réalisation des actifs,
- * d'assurer le contrôle juridique.

1

I - 2. – Travaux du Conseil :

- la réunion du 30 juin 2011 a fixé les conditions de l'augmentation de capital selon les décisions prises par l'assemblée générale du 21 mai 2010
- la réunion du 30 septembre 2011 a constaté l'augmentation de capital prévu par la réunion du 30 juin 2011 et modifié les statuts
- la réunion du 31 octobre 2011 a pris acte que des comptes provisionnels ont été établis.
- la réunion du 2 novembre 2011 a fixé les conditions de l'augmentation de capital selon les décisions prises par l'assemblée générale du 21 mai 2010
- la réunion du 30 décembre 2011 a constaté l'augmentation de capital prévu par la réunion du 2 novembre 2011 et modifié les statuts
- la réunion du 15 décembre 2011 a rappelé la rémunération du Président Directeur Général
- la réunion du 7 mai 2012 a arrêté les comptes, mis au point le rapport de gestion et convoqué l'assemblée générale du 27 juin 2011

II – PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE :

II - 1. – Rappel des objectifs du contrôle interne :

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financier. Cependant comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Cependant, compte tenu de la taille de la société qui ne comporte qu'un faible effectif administratif, il n'existe pas de code de déontologie, de charte d'audit, de manuel de procédures internes.

Ainsi :

- une partie des travaux en matière comptable, sociale est externalisée auprès de l'Expert-Comptable de la Société,
- les questions d'ordre financier sont réglées entre la Direction et les organismes bancaires de la Société,
- le contrôle est assuré par le Commissaire aux Comptes de la société.

II - 2. – Description de l'organisation générale :

DESCRIPTIF DES PROCEDURES EXISTANTES

1 – Traitement interne assuré par nos services:

Les acteurs chargés du contrôle interne s'articulent autour de 3 axes :

- la Direction générale,
- le Directeur de la publicité,
- le responsable administratif et comptable.

La Direction générale supervise l'ensemble des services de la Société. L'information et la prise de décision sont concentrées à son niveau.

Le directeur de la publicité ou un de ses chargés de missions est responsable des publications, et notamment de la gestion des ordres d'insertion de publicités, de la gestion des parutions et livraisons. Son service supervise avec les clients l'établissement de ces ordres de parutions pour chaque revue. Chaque ordre est ensuite l'objet d'une facturation. Le responsable vérifie la corrélation entre les insertions signées par les clients et la facturation émise aux clients, facturation transmise au service administratif. Au niveau des parutions, chaque responsable vérifie les bons de commandes ou devis avec les facturations définitives des fournisseurs.

Le responsable administratif et comptable est en charge de l'ensemble des opérations comptables et financières de la Société. Son service supervise la saisie comptable des opérations commerciales transmises par la Direction générale, après accord et visa, le règlement de ces opérations, règlement transmis à la Direction générale pour signature et accord.

La mise en place d'une comptabilité analytique par revue et par numéro permet un suivi facile et rapide de l'exhaustivité des charges et produits.

La gestion du personnel au niveau de l'établissement mensuel des bulletins de payes est externalisée auprès d'un cabinet comptable spécialisé en la matière. Ce dernier est également en charge des déclarations sociales trimestrielles et annuelles.

Les 3 axes de contrôle sont rattachés entre eux par l'échange des documents de chaque service et la descente ou remontée des informations.

2 - Traitement externe assuré par le Cabinet d'Expertise Comptable (SEAC) :

- *établissement des comptes annuels*

3 - Traitement externe assuré par le Cabinet d'Expertise Comptable MCGL, 6 rue Urbain Leverrier 25000 Besançon :

- *la gestion de la paye, suivant les éléments fournis par le service comptabilité après accord de la Direction générale.*

4 - Le contrôle du Commissaire aux Comptes:

Le Commissaire aux comptes a une mission permanente et indépendante de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

III. – LIMITATIONS DES POUVOIRS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR LE CONSEIL :

Il est précisé que le Conseil n'a pas apporté de limitations particulières aux pouvoirs du Président Directeur Général.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4

ENTREPRENDRE

Société anonyme au capital de 254.753,52 Euros
Siège Social : 53 rue du Chemin vert – 92100 Boulogne Billancourt
RCS NANTERRE B 403 216 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2012

EXTRAIT DU PROCES VERBAL**IIIème RESOLUTION**

L'assemblée générale décide que le bénéfice de l'exercice 2011, soit 891.234,84 euros, sera affecté comme suit :

- la somme de	636.883,80 €
pour servir aux actionnaires un dividende de 1,05 € par action	
- le solde, soit	254.351,04 €
au compte « autres réserves »	
Total.....	----- 891.234,84 €

Ces dividendes seront distribués à compter de ce jour.

L'assemblée générale prend acte que la société paiera pour le compte des actionnaires la CSG-CRDS due sur les dividendes distribués.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4.2 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

4.2.1 COMPTES SOCIAUX ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : **ENTREPRENDRE S.A.** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise **53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET* **40321661700023** Néant

		Exercice N clos le		N-1	
		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 304 505	AO	1 002 134	1 258 353
Fonds commercial (I)	AFH		AJ		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	97 321	AK	95 308	2 013
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		2 893
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	175 043	AU	147 109	27 934
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU	10 000	CV	10 000	
Créances rattachées à des participations	BB	608 358	BC	608 042	316
Autres titres immobilisés	BD	508 012	BE	64 451	443 561
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH	95 850	BI	95 850	93 860
TOTAL (II)	BJ	3 799 088	BK	2 227 281	1 571 806
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	49 011	BW	49 011	47 777
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 568 398	BY	385 915	5 182 483
Autres créances (3)	BZ	735 588	CA	735 588	692 122
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	688 439	CE	688 439	1 063 439
Disponibilités	CF	398 238	CG	398 238	706 322
Charges constatées d'avance (3)*	CH	570 373	CI	570 373	642 290
TOTAL (III)	CJ	8 010 047	CK	385 915	7 624 132
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	11 809 134	IA	2 613 196	9 195 938
Partiels : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2012

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		ENTREPRENDRE S.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :256...276...)	DA	256 276	254 754	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 373 096	2 226 034	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	34 491	34 491	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	842 717	588 366	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	367 294	691 235	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 873 873	3 994 879	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	110 690	230 654	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	110 690	230 654	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 912	3 152	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	950	30 651	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 235 168	4 407 886	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 257 331	1 770 514	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		208	
	Autres dettes	EA	147 399	124 424	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 567 615	1 441 391	
TOTAL (IV)	EC	5 211 375	7 778 226		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 195 938	12 003 759		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 211 375	7 778 226		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 912	3 152		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

54022 Experts-comptables Janvier 2013 - Etat préparatoire.

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : ENTREPRENDR S.A.						Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	15 583 291	17 633 644
		services*	FG	FH	FI	2 888 693	3 281 684
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	18 471 984	20 915 329	
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	61 816	397 432	
	Autres produits (1) (11)			FQ	10 750	16 392	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	18 544 551	21 329 153
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 375 445	1 049 699	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	14 725 220	16 664 073	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	92 507	85 330	
	Salaires et traitements*			FY	996 369	988 998	
	Charges sociales (10)			FZ	288 317	284 625	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	21 768	55 657
			- dotations aux provisions		GB	269 935	324 814
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	92 269	157 696
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	48 269	366 345	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	17 910 099	19 977 236	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	634 452	1 351 916	
opérations en cession	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	62 967	78 218	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	62 967	78 218	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	59 450	19 727	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	10 688	12 924	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	70 138	32 651	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(7 171)	45 568	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	627 281	1 397 484	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire article 13 A
du Code général des impôts

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise ENTREPRENDRE S.A.		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 4 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 6 215	42
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 188 464	334 180
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 198 679	334 222
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 126 807	222 403
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 100 920	42 600
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 68 500	87 813
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 296 227	352 816
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (97 548)	(18 594)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK 162 439	487 655
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 18 806 196	21 741 593
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 18 438 902	20 850 358
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 367 294	891 235
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP 3 217	3 510
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	15 000
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VOIR ANNEXE JOINTE		296 227	198 679
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2012 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2011 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 195 938,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 367 293,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/05/2013 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La méthode d'évaluation des produits et des charges au 31 décembre 2012 correspond à celle mise en place au 31 décembre 2006 dans la filiale SA GROUPE ENTREPRENDRE à l'époque et désormais fusionnée.

Rappel de la méthode : Les ventes de magazines comme les ventes de produits publicitaires et toutes les charges directes liées aux publications, à l'exception des charges de personnel, se rattachent à un exercice proportionnellement à la durée de parution au cours du dit exercice.

Acquisition de marques :

Mr Robert LAFONT, propriétaire de l'ensemble des marques de chaque revue du Groupe, a vendu en juillet 2007, les principales marques au Groupe ENTREPRENDRE à l'exception notamment des marques du pôle économique pour 900 K€ HT.

En juillet 2008, les marques du pôle économique dont la marque ENTREPRENDRE, plus la marque « SANTE REVUE » ont été acquises par la société Groupe Entreprendre pour 750 K€ HT.

En juillet 2010, 18 autres marques ont été acquises par Entreprendre pour 606 K€ HT.

De même qu'en 2007 et 2008, le prix de vente des marques cédées par Mr Robert LAFONT a été évalué par le cabinet NOMEN INTERNATIONAL à la date de la vente sur la base d'une actualisation des flux futurs de redevances nettes d'impôt.

Les marques acquises avant le 31 décembre 2009 figuraient à l'actif de la filiale absorbée, la SA GROUPE ENTREPRENDRE.

En 2011, la marque JOUR DE FRANCE a été acquise auprès de Mr Robert LAFONT pour 30 K€.

La presque-totalité des marques exploitées figure à l'actif de la société.

Provisions pour dépréciation de marques :

La provision pour dépréciation des marques a été déterminée selon la même méthode qu'au cours des exercices précédents et est calculée ainsi : Dépréciation totale pour les marques arrêtées et dépréciation partielle pour certaines marques en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires de référence utilisé par le cabinet NOMEN INTERNATIONAL.

Cette provision pour dépréciation des marques est passée de 1046 K€ au 31 décembre 2011 à un montant de 1302 K€ à la fin de l'exercice 2012.

Bonus MLP :

Un produit à recevoir au titre des bonus 2012 calculés par les messageries MLP sur la base du chiffre d'affaires et le lissage des frais sur invendus a été enregistré pour un montant de 545 K€.

Comptes de bilan liés aux échanges de marchandises :

Créances clients et comptes rattachés liés aux échanges de marchandises : 1 040 K€

Fournisseurs et comptes rattachés liés aux échanges de marchandises : 962 K€

Annexes (suite)
NOTES SUR LE BILAN ACTIF
Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 799 088

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	157 572	7 000	67 251	97 321
Marques	2 304 505			2 304 505
Immobilisations corporelles	276 345		101 302	175 043
Immobilisations financières	1 370 240	84 792	232 812	1 222 219
TOTAL	4 108 662	91 792	401 365	3 799 088

Amortissements et provisions d'actif = 2 227 281

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	154 679	7 880	67 251	95 308
Marques	1 046 152	269 935	13 716	1 302 371
Immobilisations corporelles	233 805	13 888	100 583	147 109
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	623 043	59 450		682 493
TOTAL	2 057 679	351 153	181 550	2 227 281

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immos.incorporelles	97 321	95 308	2 013	1 an
Instal./agenc.divers	8 975	7 011	1 964	3-5-8-10 ans
Oeuvre d'art	20 135	0	20 135	Non amortis
Mat bureau informatique	82 917	80 596	2 321	1-2-3-4-5 ans
Mobilier	63 016	59 502	3 514	5 -10 ans
TOTAL	272 364	242 417	29 947	

Etat des créances = 7 578 567 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	704 208		704 208
Actif circulant & charges d'avance	6 874 359	6 412 805	461 554
TOTAL	7 578 567	6 412 805	1 165 762

ENTREPRENDRE S.A. 53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Provisions pour dépréciation = 2 370 779 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Marques	1 046 152	269 935		13 716	1 302 371
Titres	25 001	49 450			74 451
Créances ratt. à des participations - France Quotidien	598 042	10 000			608 042
Créances clients	341 746	92 269	48 100		385 915
TOTAL	2 010 941	421 654	48 100	13 716	2 370 779

Produits à recevoir par postes du bilan = 610 132 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	565 000
Autres créances	32 175
Disponibilités	12 957
TOTAL	610 132

Ce poste est constitué pour l'essentiel par les bonus MLP (545 K€)

Charges constatées d'avance = 570 373 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF
Capital social = 256 276 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	606 556	0,42	254 754
Titres émis	3 624	0,42	1 522
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	610 180	0,42	256 276

Provisions = 110 690 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réaffectées					
Provisions pour risques	230 654	68 500	96 539	91 925	110 690
TOTAL	230 654	68 500	96 539	91 925	110 690

Divers litiges ont été provisionnés pour un total de 111 K€ au 31 décembre 2012 contre 231 K€ dans les comptes au 31 décembre 2011.

Etat des dettes = 5 211 375 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 912	2 912		
Dettes financières diverses	950	950		
Fournisseurs	2 235 168	2 235 168		
Dettes fiscales & sociales	1 257 331	1 257 331		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	147 399	147 399		
Produits constatés d'avance	1 567 615	1 567 615		
TOTAL	5 211 375	5 211 375		

Dettes représentées par des effets de commerce = 42 822 €

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	42 822
Autres dettes	
TOTAL	42 822

Charges à payer par postes du bilan = 1 151 243 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 912
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	909 649
Dettes fiscales & sociales	91 283
Autres dettes	147 399
TOTAL	1 151 243

ENTREPRENDRE S.A. 53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
--

Produits constatés d'avance = 1 567 615 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance comportent pour l'essentiel les dettes abonnements, le chiffre d'affaires auprès des MLP et TONDEUR (Distributeur en Belgique) pour la période de commercialisation des magazines sur l'exercice 2012 ainsi que les produits des insertions publicitaires dont les parutions sont « à cheval » entre 2012 et 2013.

Annexes (suite)
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
Ventilation du chiffre d'affaires = 18 471 984 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	15 583 291	84,36 %
Prestations de services	2 728 795	14,77 %
Produits des activités annexes	159 898	0,87 %
TOTAL	18 471 984	100,00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 162 439 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	634 452	194 546	439 906
Résultat financier	-7 171	-2 199	-4 972
Résultat exceptionnel	-97 548	-29 908	-67 640
Participation des salariés			
TOTAL	529 733	162 439	367 294

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.	35 013	11 670
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	35 013	11 670

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Opérations d'échanges de publicité (PCG art. 531-2/28)

Pour l'exercice 2012, la société ENTREPRENDRE a inscrit un montant de 380 510 € en produits et 380 511 € en charges relatifs aux opérations d'échanges de publicités.

Conformément à l'article 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, nous vous informons que les honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012 dans le cadre de ses contrôles légaux s'élèvent à 26 000 € HT.

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Charges exceptionnelles	Montant
Pénalités, amendes	30 141
Dons, Mécénat	96 666
Indemnités litiges	100 201
Provisions litiges	68 500
Autres	719
TOTAL	296 227

Produits exceptionnels	Montant
Reprises provisions litiges	188 464
Produits cessions d'actifs	6 215
Autres	4 000
TOTAL	198 679

Annexes (suite)
AUTRES INFORMATIONS
Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations		
Créances rattachées à des participations	608 358	
Autres créances		
Emprunts et dettes financières		
Dettes Fournisseurs		
Autres dettes		
Autres produits financiers		
Charges financières		
TOTAL	608 358	

Engagements donnés = 25 249 €

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	25 249
TOTAL	25 249

Les autres engagements sont l'inscription d'un privilège au bénéfice de l'URSSAF pour 25 249 euros.

Engagements en matière de retraite

Les engagements de retraite correspondent à une estimation des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite. Ils ont été déterminés en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite.

A cet égard, les engagements en matière de retraite n'ont pas été évalués mais compte tenu de la structure de l'effectif, les engagements ne devraient pas être significatifs.

Comptes consolidés et intégration fiscale

Comme en 2011, la filiale FRANCE QUOTIDIEN n'a pas été consolidée du fait qu'elle n'avait plus d'activité en 2012.

Annexes (suite)**AUTRES INFORMATIONS***Ventilation par catégorie de l'effectif moyen*

Cadres	6
Employés	23
TOTAL	29

Informations concernant les parties liées

Néant

ENTREPRENDRE S.A. 53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 610 132

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(41810000)	565 000
TOTAL	565 000

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseur à obtenir(40980000)	32 175
TOTAL	32 175

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques intérêts courus à recevoir(51870000)	12 957
TOTAL	12 957

Charges constatées d'avance = 570 373

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	570 373
TOTAL	570 373

Charges à payer = 1 151 243

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Banques intérêts courus à payer(51860000)	2 912
TOTAL	2 912

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn factures non parvenues.(40810000)	909 649
TOTAL	909 649

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers congés à payer(42820000)	37 441
Org.soc. congés à payer(43820000)	10 787
Org.soc. autres charges à payer(43860000)	11 912
Etat autres charges à payer(44860000)	31 143
TOTAL	91 283

ENTREPRENDRE S.A. 53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Autres dettes	Montant
Clients non à accorder(41980000)	147 399
TOTAL	147 399

Produits constatés d'avance = 1 567 615

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	1 567 615
TOTAL	1 567 615

ENTREPRENDRE S.A. 53 Rue du Chemin Vert 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	256 276	254 754	245 600	246 617	239 330
b) Nombre d'actions émises	610 180	606 556	584 762	587 184	569 834
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	18 471 984	20 915 329	20 122 503	300 000	300 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	791 374	1 292 985	1 934 904	800 053	29 128
c) Impôt sur les bénéfices	162 439	487 655	204 761	33 169	9 708
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	628 935	805 330	1 730 143	766 884	19 420
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	367 294	891 235	1 308 934	766 884	19 420
f) Montants des bénéfices distribués	636 884	701 714		692 877	
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1.03	1.33	2.93	1.31	
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.60	1.47	2.24	1.31	
c) Dividende versé à chaque action	1.05	1.20		1.18	
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	29	32	32	1	1
b) Montant de la masse salariale	996 369	988 998	1 168 282	69 364	69 364
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	288 317	284 625	310 630	26 783	26 709

Observations complémentaires

Les importantes variations constatées entre les trois derniers exercices et les exercices 2009 et antérieurs sont dues à la TUP de la SA GROUPE ENTREPRENDRE, filiale absorbée à effet au 1^{er} janvier 2010.

Annexes (suite)
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu et dont la valeur brute des titres excède 1% du capital d'ENTREPRENDRE)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu et dont la valeur brute des titres excède 1% du capital d'ENTREPRENDRE)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises	10 000	(608 042)	100%	10 000	0	608 358	0	0	(5 411)	0
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises				508 012	443 561					
b) Etrangères										

Observations complémentaires

La filiale France Quotidien n'a plus d'activité.

4.2.2 RAPPORT DE GESTION ANNUEL SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

ENTREPRENDRE

Société anonyme au capital de 256.275,60 Euros
Siège Social : 53 rue du Chemin vert – 92100 Boulogne Billancourt
RCS NANTERRE B 403 216 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2013

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire afin de délibérer, ainsi que le mentionnent l'avis de convocation publié dans le BALO du 20 mai 2013 et les convocations individuelles, sur l'ordre du jour suivant :

- 1°/ Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012,
- 2°/ Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes et rapport dans le cadre de l'article L 232-3 du Code de Commerce,
- 3°/ Examen et, s'il y a lieu, approbation des comptes de l'exercice 2012.
Quitus au Conseil d'Administration.
Affectation du résultat.
- 4°/ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce et vote relatif auxdites conventions.
- 5°/ Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- 6°/ Pouvoirs en vue des formalités,
- 7°/ Questions diverses.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

A) EVENEMENTS JURIDIQUES SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que la société a été inscrite en bourse le 21 décembre 2001, par mise à la disposition au public de 27.800 titres, soit à cette date 5 % du capital social et 2,6 % des droits de vote, le prix minimal ayant été fixé à 10,96 euros par action.

Nous vous rappelons également que votre Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société.

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration du 25 novembre 2009 a décidé pour simplifier la gestion juridique, comptable et fiscale du groupe d'absorber sa filiale la société GROUPE ENTREPRENDRE, dont elle était l'unique actionnaire, par dissolution et transmission universelle de patrimoine et décidé en conséquence de cette absorption par l'Assemblée Générale du 8 mars 2010, de modifier l'objet social pour l'étendre aux activités de « l'Édition, la Presse, la Communication, la Publicité, ainsi que toute opération annexe ou connexe ».

Votre Conseil d'administration du 18 juin 2012 a constaté l'augmentation du capital de la société de 1.522,08 euros par l'émission de 3.624 actions nouvelles, d'une valeur totale (capital + prime d'émission) de 148.584 euros, portant le capital à 256.275,60 euros divisé en 610.180 actions d'un montant nominal de 0,42 euro.

B) ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

1) Principaux résultats

Le chiffre d'affaires de 2012 a été de 18.471.984 euros au lieu de 20.915.329 euros soit une baisse de 11,7 %.

Les charges d'exploitation ont été de 17.910.099 euros au lieu de 19.977.236 euros. Le résultat d'exploitation a été de 634.452 euros au lieu de 1.351.916 euros en 2011.

Il y a eu un résultat financier négatif de 7.171 euros au lieu de +45.568 euros pour l'exercice précédent.

Il y a eu 198.679 euros de produits exceptionnels au lieu de 334.222 euros et 296.227 euros de charges exceptionnelles au lieu de 352.816 euros laissant donc un résultat exceptionnel négatif de 97.548 euros au lieu d'un résultat négatif de 18.594 euros pour l'exercice précédent.

Il y a eu une charge d'impôt sur les sociétés de 162.439 euros au lieu de 487.655 euros en 2011.

Il en résulte un bénéfice de 367.294 euros au lieu d'un bénéfice de 891.235 euros en 2011.

2) Commentaires sur ces résultats

On constate une baisse du chiffre d'affaires, qui correspond à une baisse des ventes en kiosque. Cette baisse est toutefois inférieure à la baisse constatée dans l'ensemble de la profession.

Elle est marquée essentiellement dans les magazines du pôle sportif, qui a connu comme ses concurrents une baisse importante. La baisse est beaucoup plus faible pour les principaux pôles qui se maintiennent bien :

Le Pôle Féminin se tient bien, et notamment « Jour de France » qui tourne autour de 25.000 exemplaires de diffusion en kiosque.

Les autres pôles résistent bien également : Automobile, Santé, Psychologie, Vie Pratique.

La seule baisse importante est donc celle du Pôle Sportif.

Il y a une baisse significative des recettes publicitaires qui passent de 3.201.571 euros à 2.728.794 euros. Cette baisse correspond essentiellement à la baisse des échanges et la baisse des ventes publicitaires directes reste donc faible (de l'ordre de 12 %), eu égard au marché.

Malgré une conjoncture difficile, les résultats restent nettement excédentaires et la marge est positive (2 %).

3) Résultats de notre filiale FRANCE QUOTIDIEN

ENTREPRENDRE détient 100 % du capital de FRANCE QUOTIDIEN.

FRANCE QUOTIDIEN après avoir arrêté la parution de «Le Quotidien du Foot » n'a plus d'activité. Nous conservons cependant cette structure comme éventuel outil pour de nouveaux titres.

II – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT – PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons continué à créer en 2012 de nouveaux titres et notamment :

- Pôle People : Vérité
Intimité
- Pôle Cuisine : Cuisiner
- Pôle Sport : Sport Vélo
Footing Magazine
- Pôle Culture : Magazine des Arts

Nous avons donc continué mais sans accélération, notre politique de diversification de notre titre.

Notre quatre-vingtaine de titres, avec leur grande variété de centre d'intérêts constitue un portefeuille relativement unique et ENTREPRENDRE continue à renforcer sa position de groupe de magazines indépendants.

Cette politique se poursuit en 2013, avec les nouveaux titres qui complètent nos gammes.

L'Indiscret
Excellent
Le Magazine du Vin
Médecine Douce
Jardiner
L'Essentiel du Bateau
Football magazine
Chats et Chiens Magazine
Décoration créative

Le premier semestre de 2013 a été difficile car outre la conjoncture maussade, la profession subit une modification des conditions de diffusion nettement défavorable aux éditeurs, ce qui exige de nous une adaptation à ces nouvelles données.

Le développement numérique se poursuit, nous développons notre presse en ligne, mais avec modération car ce secteur bien que nécessaire et inévitable n'est actuellement pas très lucratif. Nous souhaitons créer des sites communautaires interactifs pour les principaux Pôles du groupe (Economie, Santé, Sport, Féminin).

Nous espérons donc en 2013, malgré la mauvaise conjoncture, maintenir notre rentabilité et la force de notre groupe, tirer profit de la diminution du nombre des opérateurs concurrents, et reprendre ainsi une croissance significative quand la conjoncture s'améliorera.

Le transfert de notre cotation sur ALTERNEXT, qui est notre objectif depuis plusieurs années, devra être réalité en septembre-octobre.

III – INFORMATIONS COMPTABLES ET JURIDIQUES

A) Informations juridiques

1- vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés pour chaque mandataire social durant l'exercice :

- Monsieur Robert LAFONT - Président Directeur Général

◆ *dans le groupe :*

- Gérant de FRANCE QUOTIDIEN (EURL)
- Gérant de ROBERT LAFONT PARTICIPATIONS (SARL)

◆ *mandat à l'extérieur du groupe*

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

- Gérant de SCI TALLEYRAND (Société civile)
- Gérant de SCI DEBUSSY (Société civile)

- Madame Marie-Jeanne ROSSELIN-LAFONT - Administrateur

- ◆ *Aucun autre mandat dans le groupe :*
- ◆ *Aucun mandat à l'extérieur du groupe*

- Monsieur Jean François LAFONT - Administrateur

- ◆ *Aucun autre mandat dans le groupe :*
- ◆ *Aucun mandat à l'extérieur du groupe*

2- Personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 1/20, 1/10, 1/5, 1/2 ou 2/3 soit du capital soit des droits de vote de la société ENTREPRENDRE.

La société ROBERT LAFONT PARTICIPATIONS détient plus des 2/3 du capital et des droits de vote de la société.

Monsieur Robert LAFONT (Président Directeur Général de la société) détient plus de 1/10 du capital et des droits de vote.

Aucune autre personne physique ou morale ne dépasse l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

3- Nous vous indiquons, conformément à la loi, qu'au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, aucune proportion de capital n'est détenue par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre d'un Fonds Commun de Placement d'entreprise (article L 225-102).

Lorsque le personnel ne détient pas au moins 3 % du capital social dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise (PEE), la loi a prévu qu'une augmentation de capital devait être proposée tous les 3 ans pour lui permettre de détenir une participation de ce montant. Vous vous êtes prononcé négativement à ce sujet lors de votre assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2012.

B) Informations comptables

1- Rémunération des dirigeants :

Le Conseil du 20 décembre 2012 a approuvé la rémunération de son Président Directeur Général, Monsieur Robert LAFONT d'un montant de 78.000 euros bruts pour l'ensemble de l'exercice 2012 ainsi que des honoraires pour la rédaction d'éditoriaux et d'articles pour les magazines du groupe de 19.450 euros, la société prenant également en charge les frais professionnels (notamment de voiture) de Monsieur Robert LAFONT.

Les autres administrateurs n'ont perçu aucune rémunération de la société.

2- Tableau des résultats et éléments caractéristiques de la société au cours des 5 derniers exercices

Ce tableau est annexé au présent rapport.

3- Liste des filiales et participations

Ce tableau est annexé au présent rapport.

Conformément à l'article L233-6 du Code de Commerce, nous vous rappelons que nous avons provisionné à 100 % la participation dans la SARL HELENE CHEVALIER INVESTISSEMENT au capital de 50.000 €

Les titres détenus s'élèvent à 20.001 € au 31 décembre 2012 et ont été provisionnés à 100%.

Cette société a pour activité le secteur de la beauté et doit investir pour se développer dans nos espaces publicitaires.

Une prise de participation supplémentaire a été prise en 2012 dans la SAS LE COMPLEMENT ALIMENTAIRE au capital de 58.500 € pour un montant de 50.000 € portant nos titres à 200.000 € pour une détention de 10,08%.

Cette société a pour activité la vente en gros de compléments alimentaires et investit pour son développement dans nos espaces publicitaires à hauteur équivalente à notre investissement.

Par ailleurs, nous avons provisionné 50 % de notre créance dans cette société pour 62.790 €.

Les titres détenus dans la société MGF ont été cédés en 2013 et ont été provisionnés à hauteur de la perte constatée soit 44.450 €.

4- Répartition et affectation des résultats et des sommes distribuables

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 367.293,72 euros comme suit :

- la somme de	298.988,20 €
pour servir aux actionnaires un dividende de 0,49 € par action	
- le solde, soit	68.305,52 €
au compte « autres réserves »	

Total	367.293,72 €

Les prélèvements sociaux et le Prélèvement forfaitaire obligatoire dus sur les dividendes distribués aux personnes physiques seront prélevés selon la législation en vigueur à savoir par l'établissement financier désigné par la société.

5- Distribution des dividendes au cours des 3 derniers exercices

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

- 2012	: dividendes	636.883,80 €
- 2011	: dividendes	701.714,40 €
- 2010	: dividendes	0 €

6- Dépenses non déductibles

Les dépenses non déductibles au sens des articles 39-4 et 39-5 du CGI ont été de 96 666 euros (Dons Mécénat sportif – La Solitaire du Figaro et l'AS Cherbourg) permettant également de bénéficier d'un crédit d'impôt à hauteur de 60% selon la législation en vigueur et les loyers excédentaires sur les véhicules de tourisme pour 7.864 €.

7- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, complété par l'avis technique du CNCC en date du 1^{er} Février 2010, nous vous informons qu'au titre de l'exercice écoulé, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs hors groupe se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Exercice 2011 : solde	Exercice 2012 : solde
Dettes échues	1 397 K€	126 K€
Dettes échéance 30 jours	372 K€	139 K€
Dettes échéance 60 jours	409 K€	957 K€
Fournisseurs Echanges Mses	1 338 K€	103 K€
Fournisseurs Factures non parvenues	891 K€	910 K€
	4.407 K€	2.235 K€

IV – INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Après avoir baissé en 2012, le cours est stabilisé depuis le début de l'exercice autour de 41-42 euros.

V – RISQUES – ENVIRONNEMENT - PERSONNEL

Nous vous rappelons que notre groupe, à l'inverse de beaucoup de ses concurrents, est peu sensible aux fluctuations du marché publicitaire : les recettes publicitaires représentent

seulement environ 15 % des recettes totales du groupe alors que ces recettes représentent en général près de 50 % du chiffre d'affaires de nos concurrents. Ce facteur – ajouté à la variété du nombre de nos titres – doit contribuer à assurer la pérennité du groupe et la minimisation de nos risques, tout en laissant subsister les risques intrinsèques à toute entreprise.

VI – SITUATION FINANCIERE ET ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

L'endettement de la société est mentionné au passif du bilan. Les engagements des comptes sociaux ne comprennent qu'un privilège de l'URSSAF pour 25.249 euros.

L'endettement (5.211.375 € au lieu de 7.778.226 € en 2011) représente au 31/12/2012, incluant les dettes liées aux échanges de marchandises de 962.344 € ahn :

- 1,35 fois le total des capitaux propres (1,95 au 31/12/2011)
- 28,21 % du chiffre d'affaires (37,19 % au 31/12/2011)

ENTREPRENDRE n'a aucun endettement bancaire.

Les capitaux propres sont de 3.873.873 euros (3.994.879 euros en 2011). Ils sont en baisse de 3% seulement, baisse due pour l'essentiel à la conjoncture.

VII – VIII – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE – LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL PREVUES

L'assemblée générale du 25 septembre 2012 a autorisé pour une durée de 26 mois de nouvelles augmentations de capital. Une augmentation de capital est actuellement en cours dans le cadre de la loi TEPA.

Le mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant étant arrivé à échéance, il y a lieu de vous prononcer sur de nouvelles nominations.

Nous vous proposons de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration,

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	256 276	254 754	245 600	246 617	239 330
b) Nombre d'actions émises	610 180	606 556	584 762	587 184	569 834
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	18 471 984	20 915 329	20 122 503	300 000	300 000
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	791 374	1 292 985	1 934 904	800 053	29 128
c) Impôt sur les bénéfices	162 439	487 655	204 761	33 169	9 708
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	628 935	805 330	1 730 143	766 884	19 420
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	367 294	891 235	1 308 934	766 884	19 420
f) Montants des bénéfices distribués	636 884	701 714		692 877	
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	1.03	1.33	2.93	1.31	
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.60	1.47	2.24	1.31	
c) Dividende versé à chaque action	1.05	1.20		1.18	
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	29	32	32	1	1
b) Montant de la masse salariale	996 369	988 998	1 168 282	69 364	69 364
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	288 317	284 625	310 630	26 783	26 709

Observations complémentaires

Les importantes variations constatées entre les trois derniers exercices et les exercices 2009 et antérieurs sont dues à la TUP de la SA GROUPE ENTREPRENDRE, filiale absorbée à effet au 1^{er} janvier 2010.

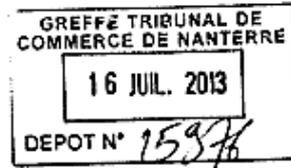
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu et dont la valeur brute des titres excède 1% du capital d'ENTREPRENDRE)</i>										
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu et dont la valeur brute des titres excède 1% du capital d'ENTREPRENDRE)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises	10 000	(608 042)	100%	10 000	0	608 358	0	0	(5 411)	0
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises				508 012	443 561					
b) Etrangères										

Observations complémentaires

La filiale France Quotidien n'a plus d'activité.

4.2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2012



SA ENTREPRENDRE

53, Rue du Chemin Vert

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012



AUDIT GESTION FINANCE - SARL au capital de 40 000 Euros
Membre de la Cie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France
Siège Social : 25 avenue de Wagram - 75008 Paris - RCS Paris B 381 450 154
NAF 6920 Z - TVA FR 55 381 450 154 - Email : agefi@agefi-societe.fr
Téléphone : 01 43 80 98 98 - Fax : 01 46 22 95 37 - www.victoiraudit-expertise.fr

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852



Aux Actionnaires
De la SA. ENTREPRENDRE

53, Rue du Chemin Vert

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

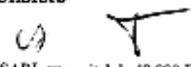
- le contrôle des comptes annuels de la société SA ENTREPRENDRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste




AUDIT GESTION FINANCE - SARL au capital de 40 000 Euros
Membre de la Cie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris
Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile-de-France
Siège Social : 25 avenue de Wagram - 75008 Paris - RCS Paris B 381 450 154
NAF 6920 Z - TVA FR 55 381 450 154 - Email : agefi@agefi-societe.fr
Téléphone : 01 43 80 98 98 - Fax : 01 46 22 95 37 - www.victoireaudit-expertise.fr

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12
9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83
11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70
4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE - Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12
Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 - Fax. 04 50 66 55 55
www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous vous informons du suivi des réserves mentionnées dans notre rapport sur les comptes 2011:

-La valorisation de certains titres immobilisés mentionnés à l'actif du 31 décembre 2011 pour leur prix d'acquisition, soit un total de 255 K€ n'avait pu être validée en l'absence d'information financière et économique récente sur les sociétés concernées. Une provision pour dépréciation a été enregistrée sur ces titres en 2012 pour un montant de 44 K€ et une provision pour dépréciation d'une créance liée aux titres a été dotée en 2012 pour un montant de 63 K€.

-Au 31 décembre 2011, le rapprochement des comptes de la SA ENTREPRENDRE avec ceux des messageries MLP montrait une différence de 191 K€ qui s'analysait comme une charge supplémentaire avant impôt de l'exercice 2011 ; nous vous informons que cette charge a été comptabilisée sur l'exercice 2012.

-Une réserve relative à une insuffisance de provision pour dépréciation d'un montant de 39 K€ au 31 décembre 2011 au titre des marques cédées en 2010 par Monsieur Robert LAFONT à la SA ENTREPRENDRE n'a plus lieu d'être compte-tenu des provisions constatées en 2012.

-Une réserve relative à une insuffisance de provision pour dépréciation des marques cédées en 2008 par Monsieur Robert LAFONT à la SA ENTREPRENDRE estimée au 31 décembre 2011 entre 135 K€ et 155 K€, est évaluée entre 115 K€ et 135 K€ au 31 décembre 2012, compte-tenu des provisions constatées en 2012.

Sous les réserves ci-dessus, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur :

-la note en page 2 de l'annexe indiquant un montant de créances clients pour 1040 K€ et un montant de dettes fournisseurs pour 962 K€ destiné à être compensé dans le cadre des échanges de marchandises.

cy T 3

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous avons porté notre attention plus particulièrement sur l'analyse des marques figurant en immobilisations incorporelles et sur les provisions pour dépréciation constatées. La méthodologie retenue a bien été explicitée dans l'annexe en page 2.
- Nous avons aussi également porté plus particulièrement notre attention sur le rapprochement des comptes avec les informations communiquées par les messageries MLP

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion avec réserves, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres informations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, les éléments nécessaires à l'établissement de notre rapport nous ont été communiqués tardivement ; le présent rapport n'a pu être émis dans les délais prescrits par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 25 juin 2013
En trois exemplaires originaux

AUDIT GESTION FINANCE
Société de Commissariat aux Comptes



Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Associé



Catherine SALMON
Associée

4

4.2.4 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2013



ENTREPRENDRE

Société anonyme au capital de 256.275,60 Euros
Siège Social : 53 rue du Chemin vert – 92100 Boulogne Billancourt
RCS NANTERRE B 403 216 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mil treize, le vingt six juin à dix sept heures, les actionnaires de la société anonyme ENTREPRENDRE au capital de 254.753,52 euros et dont le siège social est 53 rue du Chemin vert – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence que les membres du bureau revêtent de leur signature après emargement des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée procède à l'élection de son Bureau :

Monsieur Robert LAFONT est désigné comme Président en sa qualité de Président Directeur Général de la société.

M est désigné comme scrutateur.

M est désigné comme secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence que plus de la moitié du capital est présente ou représentée et qu'en conséquence l'assemblée étant régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La société AUDIT GESTION FINANCE, Commissaire aux Comptes de la société, a été convoquée à l'assemblée conformément à la loi.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°/ Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012 et rapport du Président sur le contrôle interne,
- 2°/ Rapport général et rapport sur le contrôle interne du Commissaire aux Comptes,
- 3°/ Examen et, s'il y a lieu, approbation des comptes de l'exercice 2012.
Quitus au Conseil d'Administration.
Affectation du résultat.
- 4°/ Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de Commerce et vote relatif auxdites conventions.
- 5°/ Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- 6°/ Pouvoirs en vue des formalités,
- 7°/ Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- a) les statuts de la société,

1

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°22183 en date du 17/07/2013

- b) les copies des convocations de l'assemblée,
- c) la feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés et certifiée exacte par les membres du bureau,
- d) les pouvoirs des actionnaires,
- e) le rapport du Conseil d'Administration,
- f) rapports du Commissaire aux Comptes,
- g) le texte des résolutions proposées,
- h) la liste des actionnaires.

Le Président rappelle que, conformément aux articles 133 et suivants du décret du 23 Mars 1967, les documents suivants ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai de quinze jours précédents la date de la présente assemblée :

- 1 - l'ordre du jour de l'assemblée,
- 2 - le texte du projet des résolutions présentées par le Conseil d'Administration,
- 3 - le rapport du Conseil d'Administration,
- 4 - rapports du Commissaire aux Comptes,
- 5 - une formule de pouvoir,
- 6 - une formule de demande d'envoi de documents,
- 7 - la liste des actionnaires.
- 8 - les nom, prénoms et domicile des administrateurs avec la liste des sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, direction, administration ou surveillance.

Ces documents, sauf celui mentionné au 7, ont été envoyés sur demande aux actionnaires.

Il est donné lecture du rapport que le Commissaire aux comptes a établi conformément à l'article L. 232-2 et 3 du Code de Commerce relatif aux documents qui auraient dû être communiqué dans les 4 mois de la clôture de l'exercice.

Le Président signale qu'aucun projet de résolution à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée n'a été adressé à la société par des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Lecture est donnée des documents soumis à l'assemblée.

Après échange d'observation, il est passé au vote des résolutions suivantes :

1ère RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au Conseil d'Administration :

- de ce qu'aucune question écrite ni projet de résolution n'a été déposé par les actionnaires.
- de ce qu'il a régulièrement observé le mode de convocation de ladite assemblée ainsi que le droit de communication des actionnaires tels qu'ils sont prévus par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIème RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les mandats de la société AUDIT GESTION FINANCE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société SEFIGEC, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à échéance. L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Lionel PALICOT, 99 boulevard de Belgique – 78110 LE VESINET comme Commissaire aux Comptes titulaire et le Cabinet FAREC, 152 rue de Picpus – 75012 PARIS comme Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VIIème RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président,
Les Scrutateurs, Le Secrétaire,



ENTREPRENDRE

Société anonyme au capital de 256.275,60 Euros
Siège Social : 53 rue du Chemin vert – 92100 Boulogne Billancourt
RCS NANTERRE B 403 216 617

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2013

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

IIIème RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le bénéfice de l'exercice 2012, soit 367.293,72 euros, sera affecté comme suit :

- la somme de	298.988,20 €
pour servir aux actionnaires un dividende de 0,49 € par action	
- le solde, soit	68.305,52 €
au compte « autres réserves »	
Total.....	367.293,72 €

Ces dividendes seront distribués à compter au plus tôt le 1^{er} septembre 2013 et au plus tard le 30 septembre 2013.

L'assemblée générale prend acte que les prélèvements sociaux et le Prélèvement forfaitaire obligatoire dus sur les dividendes distribués aux personnes physiques seront prélevés selon la législation en vigueur à savoir par l'établissement financier désigné par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Carla...

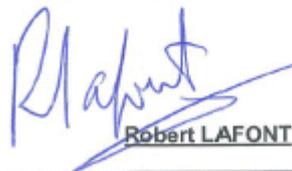
4.3 SITUATION DE TRESORERIE

(En K€)	30/06/2013 (6 mois)	31/12/2012 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
RESULTAT NET	172	367
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	92	262
- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	1	2
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	265	631
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	19	1 364
Flux net de trésorerie généré par l'activité	246	-733
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	-1	-99
Incidence des variations de périmètre	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1	-99
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire	46	149
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	46	149
VARIATION DE TRESORERIE	201	-683
Trésorerie d'ouverture	1 087	1 770
Trésorerie de clôture	1 288	1 087
	201	-683

ATTESTATION

Je soussigné, M. Robert LAFONT, Président - Directeur Général d' ENTREPRENDRE SA atteste que la situation de trésorerie n'a pas varié négativement au 30 novembre 2013 et, est même en progression.

A boulogne-Billancourt, le 4 décembre 2013



Robert LAFONT

PARTIE V :
ACTIONNARIAT ET EVOLUTION DU COURS
DE BOURSE

5.1 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

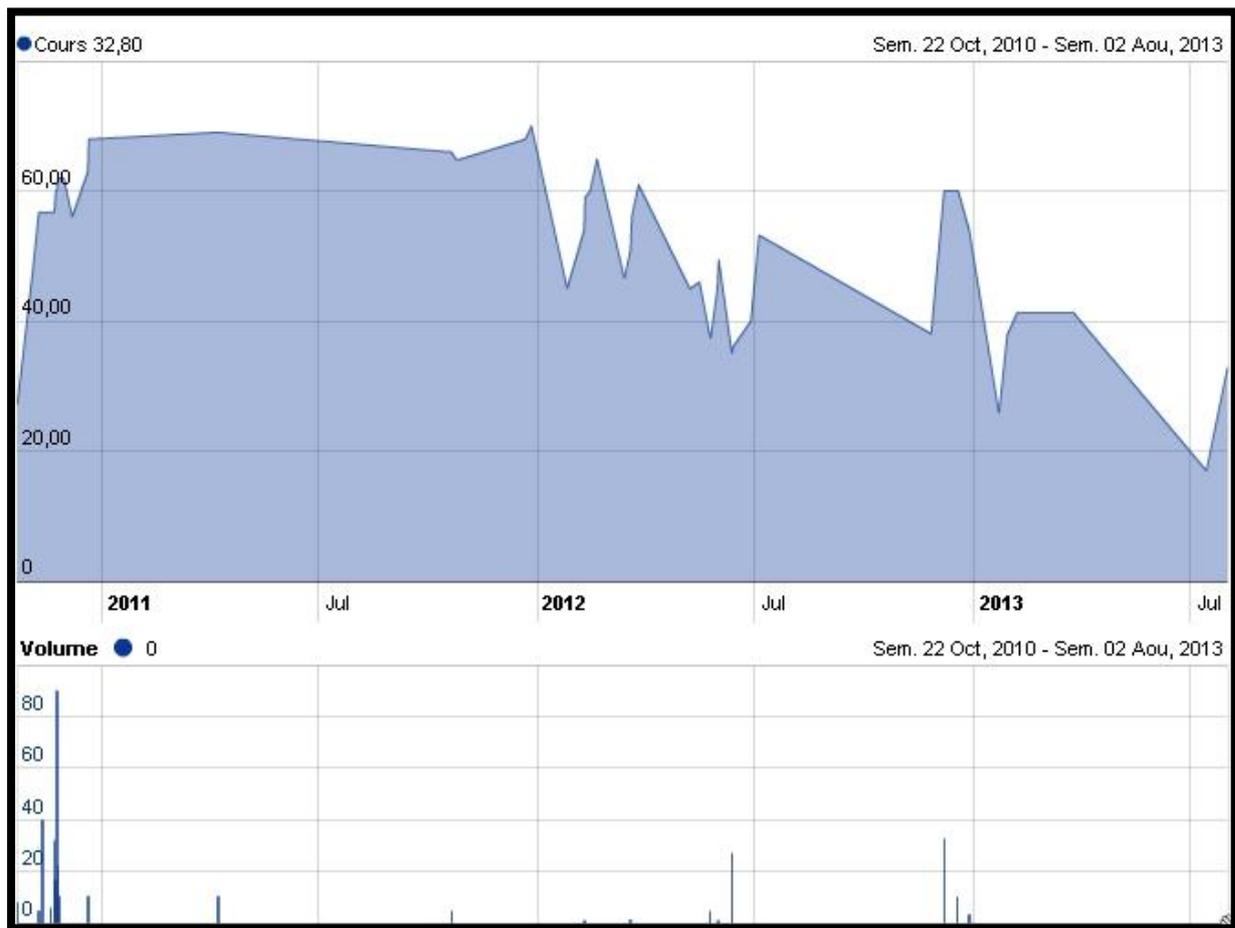
Cotation sur le marché libre d'Euronext Paris depuis le 21 Décembre 2001

Dates	Cours en €	Variation
Introduction le 21 Décembre 2001	10,96	
Au 31 Décembre 2001	13,2	20%
Au 31 Décembre 2002	4,25	-68%
Au 31 Décembre 2003	4,82	13%
Au 31 Décembre 2004	9,46	96%
Au 31 Décembre 2005	5,94	-37%
Au 31 Décembre 2006	7	18%
Au 31 Décembre 2007	19	171%
Au 31 Décembre 2008	44	132%
Au 31 Décembre 2009	59	34%
Au 31 Décembre 2010	68	15%
Au 31 Décembre 2011	70	3%
Au 31 Décembre 2012	54	-23%
Cours le plus bas de l'année 2012	35	
Cours le plus haut de l'année 2012	65	
Dernier cours connu le 30 Septembre 2013	32,8	

Source : Boursorama

Concernant l'année 2012, le cours a connu un plus haut à 65€ fin Février 2012, et un plus bas à 35€ mi Juillet 2012. .

Evolution du cours depuis 2011



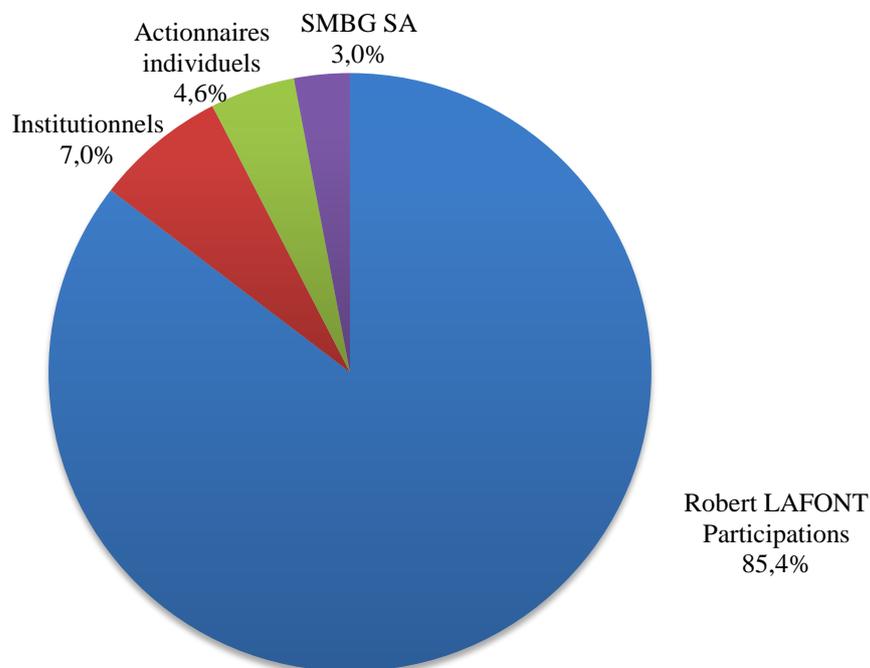
Source : Boursorama

5.2 ACTIONNARIAT AU 30 SEPTEMBRE 2013

L'actionnariat, à la date du présent document, se présente ainsi :

Actionnaires	Nombre de titres	%
Robert LAFONT Participations	522 117	85,4%
Institutionnels	43 060	7,0%
Actionnaires individuels	27 894	4,6%
SMBG SA	18 239	3,0%
<i>Flottant</i>	<i>89 193</i>	<i>14,6%</i>
Nombre de titres composant le capital social	611 310	100%

Répartition du capital au 30 Septembre 2013



Ainsi, au 30 Septembre 2013, les titres sont diffusés dans le public pour un montant de 2 925 530,40 € pour un cours de l'action à 32,80 €.

PARTIE VI : ETAT DES COMMUNICATIONS

Entreprendre**Lafont
presse**

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE RENFORCE SA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

- **FORTE CROISSANCE DES RESULTATS EN 2010 ET PROGRESSION DU DIVIDENDE A 1,20 € PAR ACTION**
- **ACCELERATION DE LA CROISSANCE ATTENDUE ENTRE 2011 ET 2015 VERS UN TRANSFERT DES ACTIONS SUR ALTERNEXT**

Boulogne-Billancourt, le 6 juillet 2011 – 11h00 – L'Assemblée Générale d'ENTREPRENDRE, leader français de la presse magazine à centres d'intérêts, qui s'est tenue le 30 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 2010. Le chiffre d'affaires est en croissance de 5 % et le résultat net s'établit à 1,3 M€ en progression de 71 % par rapport à l'année précédente. ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE engage en 2011 une nouvelle phase de son développement qui se traduit par la montée en puissance d'une offre publicitaire globale et le déploiement d'une offre numérique innovante.

LA PROGRESSION DES VENTES

Avec un chiffre d'affaires en progression de 5 % à 20,1 M€, ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE a conforté en 2010 ses positions sur le marché de la presse magazine à centre d'intérêts. Cette performance s'appuie sur la progression des ventes en kiosque qui atteignent 5 millions d'exemplaires pour l'ensemble des titres du groupe au 31 décembre 2010 et sont portés par les succès de magazines comme Jour de France, Féminin psycho, Maison décoration et la bonne tenue d'ensemble des titres économiques dont Entreprendre et Création d'entreprise magazine.

Cette bonne tendance s'accompagne du développement des recettes publicitaires auprès d'un nombre croissant d'annonceurs. Représentant environ 16 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires « publicité » représente un gisement de croissance important pour le Groupe qui entend rejoindre à moyen terme les ratios normatifs des entreprises du secteur (environ 50 % des revenus en année pleine).

LA CROISSANCE DES RESULTATS

L'amélioration du mix produit, associé à la bonne maîtrise des charges d'exploitation, contribue à améliorer les indicateurs opérationnels sur l'ensemble de l'exercice écoulé.

L'EBITDA est en progression de 126 % à 1,1 M€, soit 5,7 % du chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation à 0,6 M€ s'apprécie de 183 % par rapport à 2009, pour s'établir à 3,3 % du chiffre d'affaires. Cette performance est d'autant plus satisfaisante que les investissements commerciaux ont été sensiblement accrus par rapport à l'année précédente.

Le résultat courant augmente de 447 % à 1,4 M€. Il est amélioré par un résultat financier positif de 0,7 M€ en 2010 contre 0,01 M€ en 2009.

Le résultat net s'inscrit en hausse de 176 % à 1,3 M€, correspondant à un taux de marge nette de 6,5%.

LA SOLIDITE DU BILAN

Les fonds propres sont en augmentation à 3,0 M€ contre 2,2 M€ un an plus tôt.

La trésorerie nette de dettes financières est en nette amélioration et représente 1,2 M€ ; elle permet d'envisager sereinement le financement de l'exploitation et des nouvelles opportunités de développement.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

LE DIVIDENDE A 1,20 € PAR ACTION

Un dividende de 1,20 € par action sera mis en paiement le 20 septembre 2011. Le montant total des dividendes versé au titre de l'exercice 2010 s'élève ainsi à environ 0,7 M€, soit une distribution de 54 % du résultat net.

LA MISE EN PLACE DES LEVIERS DU DEVELOPPEMENT

Capitalisant sur ses bons résultats 2010 et sur sa position incontournable sur le marché de la presse magazine, ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE s'engage dans une nouvelle étape de son développement pour renforcer sa position de premier groupe de magazine indépendant en France. L'expansion s'appuie sur le taux important d'occupation des kiosques des magazines du Groupe ; elle est relayée par deux leviers structurants (développement de l'offre publicitaire et déploiement de l'offre numérique) qui contribueront à pérenniser la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité pour les années futures :

- Le développement de l'offre publicitaire globale prend appui sur la transversalité de l'offre magazine et a pour objectif d'améliorer la valorisation des marques du Groupe. Avec une offre de services marketing sur mesure au plus proche des attentes des annonceurs et des moyens commerciaux renforcés. ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE entend accélérer la croissance de son activité publicitaire afin qu'elle représente à terme près de 50% du chiffre d'affaires.
- Le déploiement de l'offre numérique permet d'exploiter à plein le potentiel éditorial du Groupe afin de générer de nouveaux revenus à forte rentabilité. Tirant parti de la position avancée des titres du Groupe sur Internet, le Groupe envisage de décliner son offre avec la création et l'animation de portails communautaires autour des différents centres d'intérêts portés par les 80 magazines du Groupe. La mise en œuvre de ses actions permettra d'élargir progressivement l'audience du Groupe et son potentiel de monétisation.

Au global, l'accélération de la stratégie de développement d'ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE devrait se traduire par une croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires supérieure à 15% pendant les cinq prochaines années.

VERS LE TRANSFERT DES ACTIONS ENTREPRENDRE SUR ALTERNEXT

Cotée depuis 2001, ENTREPRENDRE a l'intention de se transférer du Marché Libre vers le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. Après avoir procédé au dépôt de son dossier de transfert et sous réserve de l'accord de NYSE Euronext, le transfert des actions ENTREPRENDRE pourrait intervenir au second semestre 2011.

Le transfert sur le marché Alternext a pour objectif d'accroître la liquidité du titre ENTREPRENDRE et d'attirer une nouvelle catégorie d'investisseurs au capital de la Société. Concomitamment à ce projet, une levée de fonds est en cours auprès d'investisseurs qualifiés.

Robert Lafont déclare : « Nous engageons une nouvelle étape de notre développement pour renforcer notre position incontournable sur le marché de la presse magazine en France. Notre stratégie basée sur le renforcement de l'offre publicitaire et le potentiel important du numérique, est équilibrée. Le Groupe ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE bénéficie d'un potentiel significatif de projets rentables dans un secteur en forte mutation. »

A propos d'ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE :

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE est le premier groupe de presse magazine indépendant en France. Leader de la presse magazine à centres d'intérêts, le Groupe capitalise sur plus de 20 années d'expérience concrétisées par le développement réussi du magazine phare « Entreprendre ». Son offre de contenu, riche et renouvelée, s'articule autour d'un portefeuille de 80 magazines leaders sur des marchés de niches et incontournables en kiosque. Le Groupe est un pionnier de la numérisation de la presse magazine avec une offre digitale unique en France, disponible sur internet, sur mobiles et sur tablettes.

ENTREPRENDRE SA est coté au marché libre d'Euronext Paris depuis 2001.

Code ISIN - Code Reuters : ENTP.PA – Code Bloomberg : MLENR:FP

Vos contacts :

ENTREPRENDRE

Robert Lafont
Tél : 01.46.10.21.21
E-mail : robert.lafont@lafontpresse.fr

Calyptus

Cyril Combe
Tél : 01 53 65 68 68
cyril.combe@calyptus.net

www.lafontpresse.fr

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12
9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83
11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70
4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12
Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852



ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE : LEVÉE DE FONDS POUR UN MONTANT DE 0,8 M€

Boulogne-Billancourt, le 3 octobre 2011 – 17h45 – ENTREPRENDRE, leader français de la presse magazine à centres d'intérêts, annonce la réalisation d'une augmentation de capital de 811.604 euros (prime d'émission incluse) dans le cadre du dispositif de réduction ISF 2011 mis en place par la loi TEPA.

ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE franchit un nouveau cap de son développement en concrétisant une augmentation de capital de 0,8 million d'euros auprès d'investisseurs qualifiés. A l'issue de cette opération, le capital social de la société est désormais constitué de 606 120 actions d'une valeur nominale de 0,42 €.

Cette levée de fonds donne à ENTREPRENDRE des moyens complémentaires pour renforcer sa position de premier groupe de magazine indépendant en France. Elle lui permet d'engager une nouvelle étape de son expansion autour de deux relais de croissance :

- Le renforcement d'une offre publicitaire globale en prenant appui sur la complémentarité de l'offre magazine. Les fonds levés permettront notamment d'intensifier les moyens commerciaux en faveur de la montée en régime d'une offre de services marketing sur mesure au plus proche des attentes des annonceurs. Fort de l'intérêt marqué et déjà manifesté de ses clients annonceurs, ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE a pour objectif d'accélérer la croissance de son activité publicitaire afin qu'elle représente à terme près de 25% du chiffre d'affaires (contre 16 % au 31 décembre 2010).
- Le déploiement de l'offre numérique en exploitant les ressources éditoriales du Groupe. Tirant parti de la position avancée des titres du Groupe sur Internet, ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE envisage de décliner son offre avec la création et l'animation de portails communautaires autour des centres d'intérêts portés par les 80 magazines du Groupe. La mise en œuvre de ses actions contribuera à élargir l'audience du Groupe et son potentiel de monétisation.

Capitalisant sur l'important taux d'occupation des kiosques des magazines du Groupe et fort d'une vision à long terme, ENTREPRENDRE dispose d'atouts significatifs pour renforcer sa position incontournable sur le marché de la presse magazine en France. L'accélération de la stratégie de développement devrait se traduire par une croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires supérieure à 15% pendant les cinq prochaines années.

Commentant cette opération, Robert Lafont a déclaré : « Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué au succès de l'opération : nos actionnaires et partenaires, ainsi que la Financière d'Uzès qui a conduit cette levée de fonds. Cette augmentation de capital confirme l'intérêt que portent les investisseurs à notre modèle économique et à notre stratégie de développement. »

« L'adhésion de nouveaux investisseurs à nos ambitieux projets consolide nos convictions. Les fonds levés permettront de réaliser des avancées significatives dans le déploiement de notre offre numérique et dans la montée en puissance d'une offre publicitaire distinctive. Ces fonds sont un tremplin pour atteindre des objectifs créateurs de valeur et dont les risques sont limités. »

A propos d'ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE :

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE est le premier groupe de presse magazine indépendant en France. Leader de la presse magazine à centres d'intérêts, le Groupe capitalise sur plus de 20 années d'expérience concrétisées par le développement réussi du magazine phare « Entreprendre ». Son offre de contenu, riche et renouvelée, s'articule autour d'un portefeuille de 80 magazines leaders sur des marchés de niches et incontournables en kiosque. Le Groupe est un pionnier de la numérisation de la presse magazine avec une offre digitale unique en France, disponible sur internet, sur mobiles et sur tablettes. Le groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 20,1 M€ pour un résultat net de 1,3 M€ en progression de 71 % par rapport à 2009.

ENTREPRENDRE SA est coté au marché libre d'Euronext Paris depuis 2001.
Code ISIN - Code Reuters : ENTP.PA – Code Bloomberg : MLNR:FP
www.lafontpresse.fr

Vos contacts :

ENTREPRENDRE

Robert Lafont
Tél : 01.46.10.21.21
robert.lafont@lafontpresse.fr

CALYPTUS

Cyril Combe
Tél : 01 53 65 68 68
cyril.combe@calyptus.net

FINANCIERE D'UZES

Alfonso Lopez de Castro
Tél : 01 45 08 96 40
alc@finuzes.fr

CHIFFRE D'AFFAIRES 2011 EN CROISSANCE

Boulogne-Billancourt, le 13 mars 2012 – 17h30 – ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE, leader français de la presse magazine à centres d'intérêts, confirme son dynamisme commercial et annonce un chiffre d'affaires annuel 2011 de 20,9 M€, en croissance de 4% par rapport à 2010.

CROISSANCE SOUTENUE PAR LA DYNAMIQUE DE L'OFFRE MAGAZINE

Dans une conjoncture économique difficile qui a affecté le secteur de la presse, ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE renforce ses positions sur le marché de la presse magazine en France.

La croissance est portée par l'augmentation des ventes en kiosques qui dépassent les 5 millions d'exemplaires pour l'ensemble des titres du groupe. Cette dynamique est relayée par les succès croissants de magazines comme Jour de France, Féminin Psycho, Maison Décoration et la progression de la diffusion de titres économiques comme Entreprendre ou Création d'entreprise magazine. Elle s'enrichit de l'apport des nouveaux titres lancés en 2011 tels Le Magazine des Arts, Recettes Gourmandes ou Le Magazine du Cinéma.

Les recettes publicitaires se maintiennent à un haut niveau après la forte croissance enregistrée en 2010. Elles représentent 15 % du chiffre d'affaires consolidé et constituent une réserve de croissance importante pour les années futures, le groupe ayant pour objectif de porter son activité publicitaire à près de 25% du chiffre d'affaires consolidé.

AMELIORATION ATTENDUE DES RESULTATS ET PERSPECTIVES FAVORABLES

L'augmentation des ventes associée au contrôle rigoureux des charges opérationnelles devrait se traduire par une nouvelle croissance de la rentabilité en 2011.

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE entend soutenir son développement à moyen et long terme par la mise en œuvre de relais de croissance rentables : 1/ Renforcement d'une offre publicitaire globale en prenant appui sur la complémentarité de l'offre magazine, 2/ Déploiement d'une offre numérique en exploitant les ressources éditoriales du Groupe.

Pour soutenir cette stratégie, le groupe confirme son objectif de procéder dans les prochains mois au transfert des actions ENTREPRENDRE du Marché Libre vers le marché Alternext de NYSE Euronext

A propos d'ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE :

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE est le premier groupe de presse magazine indépendant en France. Leader de la presse magazine à centres d'intérêts, le Groupe capitalise sur plus de 20 années d'expérience concrétisées par le développement réussi du magazine phare « Entreprendre ». Son offre de contenu, riche et renouvelée, s'articule autour d'un portefeuille de 80 magazines leaders sur des marchés de niches et incontournables en kiosque. Le Groupe est un pionnier de la numérisation de la presse magazine avec une offre digitale unique en France, disponible sur internet, sur mobiles et sur tablettes.

Le groupe a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 20,1 M€ pour un résultat net de 1,3 M€ en progression de 71 % par rapport à 2009.

ENTREPRENDRE SA est coté au marché libre d'Euronext Paris depuis 2001.

Code ISIN - Code Reuters : ENTP.PA – Code Bloomberg : MLENR:FP

www.lafontpresse.fr

Vos contacts :

ENTREPRENDRE

Robert Lafont
Tél : 01.46.10.21.21
robert.lafont@lafontpresse.fr

CALYPTUS

Cyril Combe
Tél : 01 53 65 68 68
cyril.combe@calyptus.net

FINANCIERE D'UZES

Alfonso Lopez de Castro
Tél : 01 45 08 96 40
alc@finuzes.fr

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Entreprendre**Lafont
presse**

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE FORTE PROGRESSION DE LA PERFORMANCE OPERATIONNELLE EN 2011

Boulogne-Billancourt, le 2 juillet 2012 – 7h00 – L'Assemblée Générale du groupe ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE, leader français de la presse magazine à centres d'intérêts, qui s'est tenue le 27 juin 2012, a approuvé les comptes de l'exercice 2011. Les résultats de l'année confirment la solidité du développement entrepris. Le chiffre d'affaires est en croissance de 4 % et le résultat d'exploitation s'établit à 1,4 M€ en progression de 102 % par rapport à 2010. ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE se concentre en 2012 sur le développement de sa dynamique commerciale et sur l'augmentation du potentiel de création de valeur de l'offre du Groupe.

PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : +4%

Avec un chiffre d'affaires en progression de 4 % à 20,9 M€, ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE a renforcé ses positions sur le marché de la presse magazine en France.

La croissance s'appuie sur l'augmentation des ventes en kiosques qui dépassent les 5 millions d'exemplaires pour l'ensemble des titres du groupe avec notamment les succès de magazines comme Jour de France, Stop Arnaques, Maison Décoration. Entreprendre ou Création d'entreprise magazine.

Les recettes publicitaires se maintiennent à un bon niveau, après la forte croissance enregistrée en 2010, pour représenter 15 % du chiffre d'affaires. L'objectif du Groupe à moyen terme est de porter cette contribution à près de 25% du chiffre d'affaires.

CROISSANCE DU RESULTAT D'EXPLOITATION : +102%

L'augmentation des ventes associée au contrôle rigoureux des charges se traduit par une croissance forte de la rentabilité opérationnelle en 2011.

L'EBITDA progresse de 64 % à 1,9 M€, soit 9,1 % du chiffre d'affaires contre 5,7 % en 2010. Le résultat d'exploitation augmente de 102 % à 1,4 M€, soit 6,5 % du chiffre d'affaires contre 3,3% en 2010.

Le résultat courant s'établit à 1,4 M€ comme l'année précédente. Rappelons que le résultat courant 2010 était amélioré par un résultat financier positif de 0,7 M€ en 2010 contre 0,05 M€ en 2011.

Après des impôts sur les bénéfices en forte progression à 0,5 M€ contre 0,2 M€ en 2010, le résultat net 2011 ressort à 0,9 M€ correspondant à un taux de marge nette de 4,3%.

AUGMENTATION DE LA TRESORERIE NETTE : +42%

Dans le prolongement de ses résultats, le bilan est renforcé. Les fonds propres sont en augmentation à 4,0 M€ contre 3,0 M€ un an plus tôt. La trésorerie nette de dettes financières est en forte amélioration et s'établit à 1,7 M€ contre 1,2 M€ un an plus tôt.

DIVIDENDE DE 1,05 € PAR ACTION

A l'occasion de l'Assemblée générale, les actionnaires ont approuvé le versement d'un dividende de 1,05 € par action. Le montant total des dividendes versé au titre de l'exercice 2011 s'élève à environ 0,6 M€, soit une distribution de 71 % du résultat net.

PERSPECTIVES FAVORABLES

ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE entend renforcer sa position de groupe de magazines à centres d'intérêts indépendant en France. Cette ambition s'exprime à travers le taux croissant d'occupation des kiosques des magazines du Groupe. Elle est entretenue par les succès croissants de magazines emblématiques et par le lancement de nouveaux titres, tels Le Magazine des Arts, Recettes Gourmandes ou Footing Magazine en 2011.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Le développement du Groupe ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE est également soutenu à moyen et long terme par la mise en œuvre de leviers à fort potentiel de croissance : 1/ le développement d'une offre publicitaire globale prenant appui sur la complémentarité de l'offre magazines, et 2/ le déploiement d'une offre numérique innovante en exploitant les ressources éditoriales du Groupe.

Dans un secteur de la presse en mutation, le Groupe ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE bénéficie d'atouts solides. La pertinence de la stratégie mise en œuvre, le potentiel significatif des projets entrepris et la poursuite d'une grande rigueur dans la gestion confortent les perspectives de croissance du chiffre d'affaires et de rentabilité pour les années à venir.

Pour soutenir sa stratégie, le groupe a l'objectif de procéder dans les prochains mois au transfert des actions ENTREPRENDRE du Marché Libre vers le marché Alternext de NYSE Euronext.

A propos d'ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE :

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE est un leader indépendant de la presse magazine à centres d'intérêts. Le Groupe capitalise sur plus de 20 années d'expérience concrétisées par le développement réussi du magazine phare « Entreprendre ». Son offre de contenu, riche et renouvelée, s'articule autour d'un portefeuille de 80 magazines leaders sur des marchés de niches et incontournables en kiosque. Le Groupe est un pionnier de la numérisation de la presse magazine avec une offre digitale unique en France, disponible sur internet, sur mobiles et sur tablettes.

ENTREPRENDRE SA est coté au marché libre d'Euronext Paris depuis 2001.

Code ISIN - Code Reuters : ENTP.PA – Code Bloomberg : MLENR:FP

www.lafontpresse.fr

Vos contacts :

ENTREPRENDRE

Robert Lafont
Tél : 01.46.10.21.21
robert.lafont@lafontpresse.fr

CALYPTUS

Cyril Combe
Tél : 01 53 65 68 68
cyril.combe@calyptus.net

FINANCIERE D'UZES

Alfonso Lopez de Castro
Tél : 01 45 08 96 40
alc@finuzes.fr

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE RESULTATS ANNUELS 2012 SOLIDES

- **Rentabilité opérationnelle maintenue à un niveau élevé**
- **Solidité financière confirmée**
- **Perspectives de développement importantes**

Boulogne-Billancourt, le 27 juin 2013 – 7h00 – L'Assemblée Générale du groupe ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE, leader français de la presse magazine à centres d'intérêts, qui s'est tenue le 26 juin 2013, a approuvé les comptes de l'exercice 2012. Les résultats de l'année confirment la solidité du modèle économique du groupe ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE, qui se traduit par une bonne tenue des marges dans une conjoncture économique difficile. La solidité de la structure financière et la mise en œuvre d'une stratégie de création de valeur confortent le potentiel de développement rentable à moyen et long terme.

ACTIVITE RESISTANTE DANS UNE CONJONCTURE DIFFICILE

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE enregistre un chiffre d'affaires de 18,5 M€ contre 20,9 M€ en 2011. Conforme aux tendances du marché, cette évolution masque des situations différentes, et notamment les résultats performants de certaines publications comme Jour de France, Stop Arnaques, Maison Décoration. Entreprendre ou Création d'entreprise magazine.

Dans un secteur français de la presse difficile, ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE a donc renforcé ses positions sur le segment de la presse magazine en France avec des ventes en kiosques de l'ordre de 5 millions d'exemplaires pour l'ensemble des titres du groupe

Conséquence de la dégradation de la conjoncture économique en 2012, les recettes publicitaires sont en léger retrait pour représenter 15 % du chiffre d'affaires. Cette évolution ne remet pas en cause l'objectif du Groupe à moyen terme de doubler le chiffre d'affaires publicitaire pour atteindre les ratios normatifs des entreprises du secteur.

BONNE TENUE DES MARGES

Malgré le ralentissement sensible de l'activité économique, ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE a maintenu un niveau solide de taux de marge opérationnelle grâce à une bonne maîtrise de ses charges

L'EBITDA s'établit à 1,0 M€, extériorisant une rentabilité opérationnelle de 5,4 % du chiffre d'affaires. Ce niveau, solide, s'inscrit toutefois en légère contraction par rapport à 2011 principalement en raison d'un effet de base défavorable. Dans le prolongement, le résultat d'exploitation ressort à 0,6 M€, soit 3,4% du chiffre d'affaires contre 6,5% en 2011.

Le résultat courant s'établit à 0,6 M€. Après des impôts sur les bénéfices de 0,2 M€ contre 0,5 M€ en 2011, le résultat net 2012 ressort à 0,4 M€ correspondant à un taux de marge nette de 2,0%.

STRUCTURE FINANCIERE SOLIDE

Dans le prolongement de ses résultats, le bilan demeure extrêmement solide. Les fonds propres s'établissent à 3,9 M€, niveau quasi identique à l'année précédente, et la trésorerie nette de dettes financières s'établit à 1,1 M€.

DIVIDENDE DE 0,49 € PAR ACTION

A l'occasion de l'Assemblée générale, les actionnaires ont approuvé le versement d'un dividende de 0,49 € par action. Le montant total des dividendes versé au titre de l'exercice 2012 s'élève à environ 0,3 M€, soit une distribution de 81 % du résultat net. Le dividende sera mis en paiement en septembre 2013.

PERSPECTIVES

Dans un secteur en forte mutation, ENTREPRENDRE – LAFONT PRESSE poursuit le renforcement de sa position de leader de la presse magazine à centres d'intérêts, en soutenant la valorisation de ses activités et la dynamique de diversification de ses marchés.

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852

Conformément à son plan de marché, le développement du Groupe ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE est conforté à moyen et long terme par deux relais de croissance et de rentabilité : 1/ le développement d'une offre publicitaire globale prenant appui sur la complémentarité de l'offre magazines, et 2/ le déploiement d'une offre numérique innovante en exploitant les ressources éditoriales du Groupe.

Réalisés avec une grande rigueur opérationnelle, ses développements sont entretenus par le renforcement des positions de magazines emblématiques et par le lancement de nouveaux titres, tels L'Indiscret, nouveau bimensuel disponible en kiosque fin juin 2013.

Pour soutenir sa stratégie, le groupe confirme son ambition de procéder dans les prochains mois au transfert des actions ENTREPRENDRE du Marché Libre vers le marché Alternext de NYSE Euronext.

A propos d'ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE :

ENTREPRENDRE - LAFONT PRESSE est un leader indépendant de la presse magazine à centres d'intérêts. Le Groupe capitalise sur plus de 20 années d'expérience concrétisées par le développement réussi du magazine phare « Entreprendre ». Son offre de contenu, riche et renouvelée, s'articule autour d'un portefeuille de 80 magazines leaders sur des marchés de niches et incontournables en kiosque. Le Groupe est un pionnier de la numérisation de la presse magazine avec une offre digitale unique en France, disponible sur internet, sur mobiles et sur tablettes.

ENTREPRENDRE SA est coté au marché libre d'Euronext Paris depuis 2001.

Code ISIN - Code Reuters : ENTP.PA – Code Bloomberg : MLENR:FP

www.lafontpresse.fr

Vos contacts :

ENTREPRENDRE

Robert Lafont
Tél : 01.46.10.21.21
robert.lafont@lafontpresse.fr

CALYPTUS

Cyril Combe
Tél : 01 53 65 68 68
cyril.combe@calyptus.net

FINANCIERE D'UZES

Alfonso Lopez de Castro
Tél : 01 45 08 96 40
alc@finuzes.fr

10, rue d'Uzès 75002 PARIS - Tél. 01 45 08 96 40. - Fax. 01 45 08 89 12

9, rue Grenette 69002 LYON - Tél. 04 78 42 51 18 - Fax. 04 78 38 17 83

11, avenue Jean Médecin 06000 NICE - Tél. 04 93 88 74 22 - Fax. 04 93 88 81 70

4, place Jean-Jaurès 42000 SAINT-ETIENNE – Tél. 04 77 38 70 04 - Fax. 04 77 38 70 12

Parc des Glaisins, 5, avenue de Pré-Félin 79940 ANNECY-LE-VIEUX-Tél. 04 50 66 50 50 – Fax. 04 50 66 55 55

www.finuzes.fr

Société anonyme au capital de 4 000 000 € - RCS 8 349 052 852